

INGRÉDIENTS ET SOLUTIONS

pour la filière Blé - Farine - Pain



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2018



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2018



SOLUTIONS CRÉATIVES ET EXPERTISES POUR LA FILIÈRE BLÉ-FARINE-PAIN

**CORRECTEURS
DE MEUNERIE**

**AMÉLIORANTS
DE PANIFICATION**

**PRÉMIX
POUR SPÉCIALITÉS**

**INGRÉDIENTS
ALIMENTAIRES**

**SERVICES
ARPÈGES**



SOMMAIRE

Message des dirigeants	7
Eurogerm en bref	8
Un acteur majeur	8
Une offre complète de produits et services	8
Historique de développement	13
Faits marquants de l'exercice 2018	17
Chiffres clés de l'exercice 2018	19
Actionnariat et repères boursiers	21
Gouvernance	22
Rapport de gestion	23
Rapport spécial du Conseil d'Administration	51
Comptes consolidés	55
Bilan	57
Compte de résultat	58
Tableau de variation des capitaux propres	59
Tableau consolidé des flux de trésorerie	60
Annexe aux comptes consolidés	61
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	89
Comptes sociaux	95
Bilan	97
Compte de résultat	99
Annexe aux comptes sociaux	100
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	123
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes	129
Assemblée Générale Mixte du 12 juin 2019	137
Avis de convocation et projet des résolutions	138
Rapport Responsabilité Sociétale des Entreprises	147
Calendrier de communication financière et contacts	166

I. 30 ans d'innovation et de croissance internationale



Depuis la création d'Eurogerm en 1989, nos équipes s'engagent au quotidien pour affirmer notre rôle de précurseur et de moteur innovant de la filière blé-farine-pain. Tout au long de ces années, chacun de nous s'est dévoué à porter le projet Eurogerm en fédérant et rassemblant savoirs, savoir-faire et savoir-être autour de nos convictions.

Notre époque est celle de défis majeurs que nous devons affronter, chacun à notre échelle. Il ne peut y avoir de croissance économique durable sans conscience de nos responsabilités sociales et environnementales. Individus et entreprises doivent faire

preuve d'exemplarité, d'engagement et de courage au moment d'y faire face. Toujours plus novateurs et mobilisés, nous nous efforçons de concevoir des produits plus sains, gourmands et responsables.

Nous sortons d'un exercice 2018 réussi et structurant. Nous avons maintenu une dynamique d'ensemble solide, portée par l'international et les ingrédients, concepts et avant-produits de pâtisserie. Notre croissance 2018 de +11,5% pour atteindre un chiffre d'affaires de 115,8 millions d'euros est en ligne avec notre croissance annuelle moyenne depuis 2010. Conformément à notre stratégie de déploiement, la part de l'export a régulièrement progressé pour représenter 64% de nos ventes. Nous avons préservé la solidité de notre rentabilité par un contrôle rigoureux de nos coûts, tout en accélérant le développement de notre outil de production, de nos équipes et de notre structure. L'acquisition de notre partenaire historique Estrali au Mexique, ainsi que l'ouverture de filiales en Allemagne (Francfort), en Colombie (Medellin) et au Liban (Kfarhabab), portent à 12 le nombre de nos implantations à l'international et renforcent notre ouverture vers des marchés porteurs.

Audace, générosité, action, écoute et fiabilité sont les valeurs que chaque collaborateur ou partenaire d'Eurogerm doit continuer à véhiculer et transmettre. Animés de la même passion qu'à nos débuts, nous entrevoyons l'avenir avec confiance et sérénité. 30 ans plus tard, nous sommes prêts à entrer dans une nouvelle phase de notre histoire.

Nous remercions chaleureusement l'ensemble de nos actionnaires, partenaires, clients et collaborateurs, historiques et nouveaux, pour leur confiance, leur fidélité, leur engagement, leur enthousiasme, autant d'ingrédients qui auront porté Eurogerm pendant de longues années et qui nous permettront de maintenir une dynamique forte de performance pour les années à venir.

M. Jean-Philippe Girard
Président Directeur Général

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JP Girard'.

M. Benoît Huvet
Directeur Général Délégué

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B Huvet'.

II. Eurogerm en bref

I. Un acteur majeur des ingrédients et auxiliaires technologiques de la filière Blé-Farine-Pain

Le Groupe Eurogerm conçoit, développe et commercialise des correcteurs de meunerie, améliorants de panification et ingrédients destinés à améliorer la régularité, la qualité et la valeur des produits de la filière Blé-Farine-Pain. Par son offre globale et originale, du diagnostic à la formulation, Eurogerm est devenu leader français dans son secteur et a développé une forte empreinte à l'international.

Depuis sa création, Eurogerm se positionne comme un partenaire de confiance capable d'accompagner ses clients à la fois dans le développement des produits répondant le mieux aux exigences des consommateurs et dans leur évolution opérationnelle : assistance technologique, optimisation de la productivité, de la compétitivité et de la qualité des produits finis, extension des gammes de produits et mutation vers de nouveaux métiers.

De l'ingrédient jusqu'à la solution complète sur site tout en assurant l'intégration des produits dans leur processus de production, chaque prestation d'Eurogerm se déroule dans une démarche de qualité, de sécurité et d'innovation, qui rassure les industriels et leur permet de répondre aux exigences légitimes du consommateur.

II. Une offre complète de produits et services

i. Les Produits

Eurogerm a défini au fil des années une approche spécifique à chacun de ses produits, centrée sur l'appréhension des goûts spécifiques et besoins nutritionnels définis par les consommateurs de par le monde : approche fonctionnelle et sensorielle pour les correcteurs, améliorants et prémix, approche fonctionnelle, sensorielle et/ou nutritionnelle pour les ingrédients technologiques et céréaliers.

Les correcteurs

Formulés en fonction des blés et des cahiers des charges farine, les correcteurs Eurogerm permettent d'assurer la régularité et la qualité de la farine. Selon les demandes des utilisateurs ou les besoins du marché, ils apportent de la force boulangère, de la souplesse, de l'extensibilité et améliorent la fonctionnalité de la farine dans son utilisation en aval. Le meunier peut ainsi travailler avec une palette de blés élargie.

Correcteurs Technologiques : GERMIX est une gamme de correcteurs pour permettant d'apporter qualité et régularité aux farines. Après analyse de la farine, la correction la mieux adaptée est préconisée selon les caractéristiques techniques recherchées. Une solution standard ou à la carte est proposée.

Correcteurs Nouvelle récolte : GERMIX NOUVELLE RECOLTE est une gamme de correcteurs spécifiquement conçue pour faciliter le passage en blés nouveaux. Leur utilisation permet d'éviter les problèmes de qualité lors de la transition ancienne/nouvelle récolte.

Correcteurs Nutritionnels : sont proposés pour renforcer les qualités nutritionnelles des farines. Formulés à partir d'ingrédients céréaliers, leur incorporation permet d'apporter des allégations nutritionnelles accrues (à valider par une analyse nutritionnelle approfondie).



Expertise meunière : chaque mois, Eurogerm analyse 500 blés et farines en provenance du monde entier. En période de récolte, Eurogerm publie une étude des blés qui aide la meunerie à établir une stratégie d'achat. Ces données compilées dans une base informatique, permettent aux techniciens d'Eurogerm d'établir des diagnostics fiables.

Correcteurs Tradition Française : TRADIGERMIX est une gamme de correcteurs en conformité avec le décret pain (N°93-1074 du 13/09/93). Leur incorporation permet de valoriser la qualité de la farine utilisée dans la fabrication du pain de Tradition Française

Améliorants de panification



Expertise Boulangère :
1 500 tests de panification sont réalisés par mois dans le centre d'essais d'Eurogerm. Objectifs : mesurer les caractéristiques des produits et mettre en adéquation les farines et les pains.

L'incorporation d'améliorants Eurogerm permet d'optimiser les caractéristiques des produits finis (moelleux, croustillant, texture, saveur ...), de les personnaliser et de maîtriser les process industriels ou artisanaux. Les améliorants répondent à une tendance forte du marché visant la différenciation des produits de boulangerie et de viennoiserie afin de mieux satisfaire le goût des consommateurs et de s'adapter aux divers modes de production et de distribution.

Améliorants Technologiques : ADDIGERM est une gamme d'améliorants de panification, standard ou spécifique, adaptés à tous les process de fabrication. Formulés en fonction des applications et des diagrammes, ils apportent sécurité, qualité, productivité.

Améliorants Compléments : pour produire un effet spécifique qui optimise les améliorants de base, les compléments technologiques apportent force, souplesse, volume, aspect et conservation.

Améliorants Nutritionnels : ADDIGERM NUTRI permet de renforcer l'intérêt nutritionnel des farines. Les allégations nutritionnelles obtenues dans les produits finis sont fonction de l'améliorant

sélectionné et du dosage.

Améliorants Nouvelles Technologies : Pour répondre aux évolutions du marché, des modes de fabrication et favoriser l'innovation, Eurogerm formule des améliorants spécifiques, adaptés aux nouvelles technologies, pour différents diagrammes.

Les ingrédients technologiques, céréaliers et de personnalisation

Les ingrédients Eurogerm offrent différentes fonctions : amélioration de la performance des farines et des produits finis (glutens techniques, enzymes), optimisation du goût et de la couleur (farines de céréales torréfiées, germes de blé) et compléments nutritionnels (fibres, vitamines, minéraux ...). Les ingrédients Eurogerm s'appliquent à une grande variété de produits alimentaires tels que les barres céréalières, les jus de fruits, les yaourts.

Ingrédients Technologiques : pour des actions ciblées sur la performance des farines, des pâtes et des produits finis.

Ingrédients Goût Couleur : pour optimiser le goût et la couleur, apporter originalité et typicité aux produits finis.

Ingrédients Marquants : pour personnaliser les farines et les produits avec des marquants « textures » et « visuels ».

Ingrédients Nutritionnels : pour personnaliser les produits nutritionnels avec allégations ou argumentation marketing.



Expertise Ingrédients :
le sourcing, la maîtrise, la conception et l'assemblage des ingrédients est au cœur du savoir-faire Eurogerm. Une base de données totalisant plus de 2000 formulations de mélange, élaborée en 20 ans d'expérience, confère à l'entreprise une expertise rare sur le marché.

Les Prémix

Composés d'ingrédients « goût, couleur, texture » (céréales sous forme de graines, flocons, farines, cubes de fruits ou de légumes ...), les prémix Eurogerm sont des mélanges élaborés qui simplifient le processus de fabrication, en boulangerie artisanale comme en industrie.



Expertise Marketing :
à travers sa veille produits et marchés, Eurogerm informe ses clients sur les tendances "blé-farine-pain-viennoiserie" et sur l'apparition de nouveaux produits et de nouvelles technologies, afin de leur permettre d'anticiper et de se développer.

Ils permettent de réaliser, de manière simple, rapide et avec un résultat garanti, une grande variété de produits finis tels que pains de campagne, aux céréales, au seigle, aux graines, viennoiseries...

Prémix Pains Spéciaux : pour développer ou étendre les gammes, les prémix Pains Spéciaux sont des concentrés qui ajoutés à une farine commerciale permettent d'obtenir une farine prête à l'emploi, facile à mettre en œuvre, pour la fabrication de pains spéciaux.

Prémix Viennoiserie : les prémix Viennoiserie permettent de constituer des farines prêtes à l'emploi pour la fabrication de produits feuilletés ou briochés.

Prémix Concepts : accompagnés d'éléments marketing, ils permettent de conduire le produit fini jusqu'au consommateur final : GRAINE DE CHAMPION, ECLATS DE CEREALES, LA FINEPI, PLAISANT'THYM, BREADFORME.

Prémix sur mesure : Eurogerm élabore des prémix selon les projets de développement.

Notre sourcing « ingrédients » permet d'étudier et de proposer de nombreuses formulations, suivant les objectifs consommateurs.

ii. Les services et l'accompagnement client

Partie intégrante du métier d'Eurogerm et complément naturel de l'offre produits, l'offre services est constituée d'analyses, de diagnostics, de préconisations et de conseils en production et marketing. Un accompagnement est proposé aux clients d'Eurogerm sous la forme d'assistance technique sur site, de formation, de co-développement et de veille marchés ou réglementaire.

Services Analyses : Notre démarche diagnostic-conception-contrôle, s'appuie sur des analyses mises au point par Eurogerm. Elles sont proposées à tous nos clients pour les aider à progresser dans leur processus de fabrication : CHRONOTEC, QUALITEC, QUALITEC PASTA, QUALITEC NUTRITION.

Services Applications : Notre expertise se décline dans toutes les applications de la filière blé-farine-pain. Eurogerm se propose de partager le savoir-faire acquis dans la maîtrise des cahiers des charges de fabrication : pain de mie, pain, viennoiserie briochée, viennoiserie feuilletée, beignet/doughnut...

Services Certifications et filières tracées : Pour répondre à des garanties spécifiques de fabrication : CRC®, biologique, équitable... nos équipes conçoivent des formules permettant de réaliser des produits en conformité avec ces contraintes, et valident l'environnement du produit.

Services Accompagnement client : Institut Arpèges : l'Institut Eurogerm à vocation scientifique et pédagogique. Assistance Technique : les équipes techniques et scientifiques d'Eurogerm interviennent sur le site de production de leurs clients pour les accompagner jusqu'au bout de la démarche industrielle.



Au-delà de la créativité et des produits, Eurogerm apporte à ses clients une large gamme de services qui les accompagnent à chaque étape et dans chaque domaine de leur développement.

iii. Les métiers

Du diagnostic à l'innovation, Eurogerm accompagne ses clients dans chacune de leurs évolutions. L'offre du Groupe se décompose autour de plusieurs activités distinctes.



Diagnostic : tests de panification, définition de profils sensoriels et nutritionnels.

Analyse : réalisation d'analyses physico-chimiques, sensorielles, ou nutritionnelles.

Formulation : sourcing, conception et assemblage des ingrédients au travers d'une base de données constituée de plus de 2.000 formulations et alimentée en permanence.

Production : production à façon, lignes dédiées, lignes petit conditionnement.

Contrôles : contrôles des produits, matières premières, produits finis, qualité et

sécurité alimentaire.

Commercialisation : distribution et commercialisation de produits de meunerie, boulangerie et ingrédients en France, en Europe et à travers le monde (Grand Export).

Assistance technique : intervention d'experts sur sites, accompagnement de la démarche industrielle, mise des produits sur ligne.

Formation, co-développement : pôle de formation et de développement, à vocation scientifique et pédagogique.

Innovation : comprend le sourcing en matières premières, le développement de nouveaux ingrédients techniques, de nouveaux process et nouveaux produits, ainsi que la démarche nutritionnelle.

iv. Expertises complémentaires

Par le déploiement de sa stratégie de croissance externe, Eurogerm a su intégrer à son offre des savoir-faire et expertises complémentaires.

Créalim, filiale d'Eurogerm depuis 2008, possède un savoir-faire unique dans la formulation à façon.

Créée en 1996, dirigée par Thierry Rion, Créalim est une entreprise spécialisée dans la conception, la fabrication et la vente d'avant-produits de pâtisserie et traiteur sur mesure (garnitures sucrées, salées, préparations pour pâtisseries).



IDS Solutions conditionnement, créée en 1982 et filiale d'Eurogerm depuis 2008, dispose aujourd'hui d'un parc de 25 machines d'ensachage, de dosage et de mélange de différentes technologies, la société développe des solutions de conditionnement et de mélange à façon pour tout type de produits alimentaires, sous forme de poudres, granulés, liquides ou produits pâteux.



Problend, filiale américaine basée à Chicago, est spécialisée dans les préparations pour boulangerie, pâtisserie et biscuiterie, ainsi que dans les produits de chapelure.

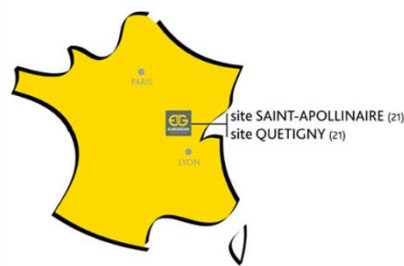
Par cette acquisition, Eurogerm a étendu ses opérations sur les marchés nord-américains et internationaux, mais a également acquis un savoir-faire complémentaire en produits de chapelure et en formulation de produits dédiés aux marchés américains.

Estrali (Estrategia en Alimentos) est une société familiale mexicaine, partenaire d'Eurogerm depuis plus de 10 ans, spécialiste reconnu des ingrédients et des préparations alimentaires prêtes à l'emploi destinés à la filière meunerie, boulangerie et pâtisserie. Estrali est basée à Mexico et emploie environ 150 collaborateurs.

Estrali étant dotée d'un système intégré de production et de distribution, Eurogerm dispose d'un outil industriel et d'une force de vente dimensionnés pour accompagner son développement sur la région. Le Groupe étoffe également son activité d'avant-produits de pâtisserie avec une gamme de produits complémentaires (fourrage, nappage) et des crèmes prêtes à l'emploi (pâtissière, chocolat).

III. Historique de développement

Créé en 1989 par son président Jean-Philippe Girard, le Groupe Eurogerm est né en Côte-d'Or, à Dijon, capitale de la région Bourgogne qui possède l'une des traditions gastronomiques les plus riches d'Europe. Son siège social et son principal site de production sont situés au cœur de VITAGORA®, pôle de compétitivité goût-nutrition-santé de dimension européenne qui regroupe plus de 200 entreprises industrielles, unités de recherches, laboratoires et établissements d'enseignement supérieur ou de formation. Son expertise reconnue positionne naturellement Eurogerm comme l'un des acteurs majeurs de la filière blé-panification.



Eurogerm exerce ses activités sur deux sites de production situés à Saint-Apollinaire et à Quétigny, en périphérie de Dijon.

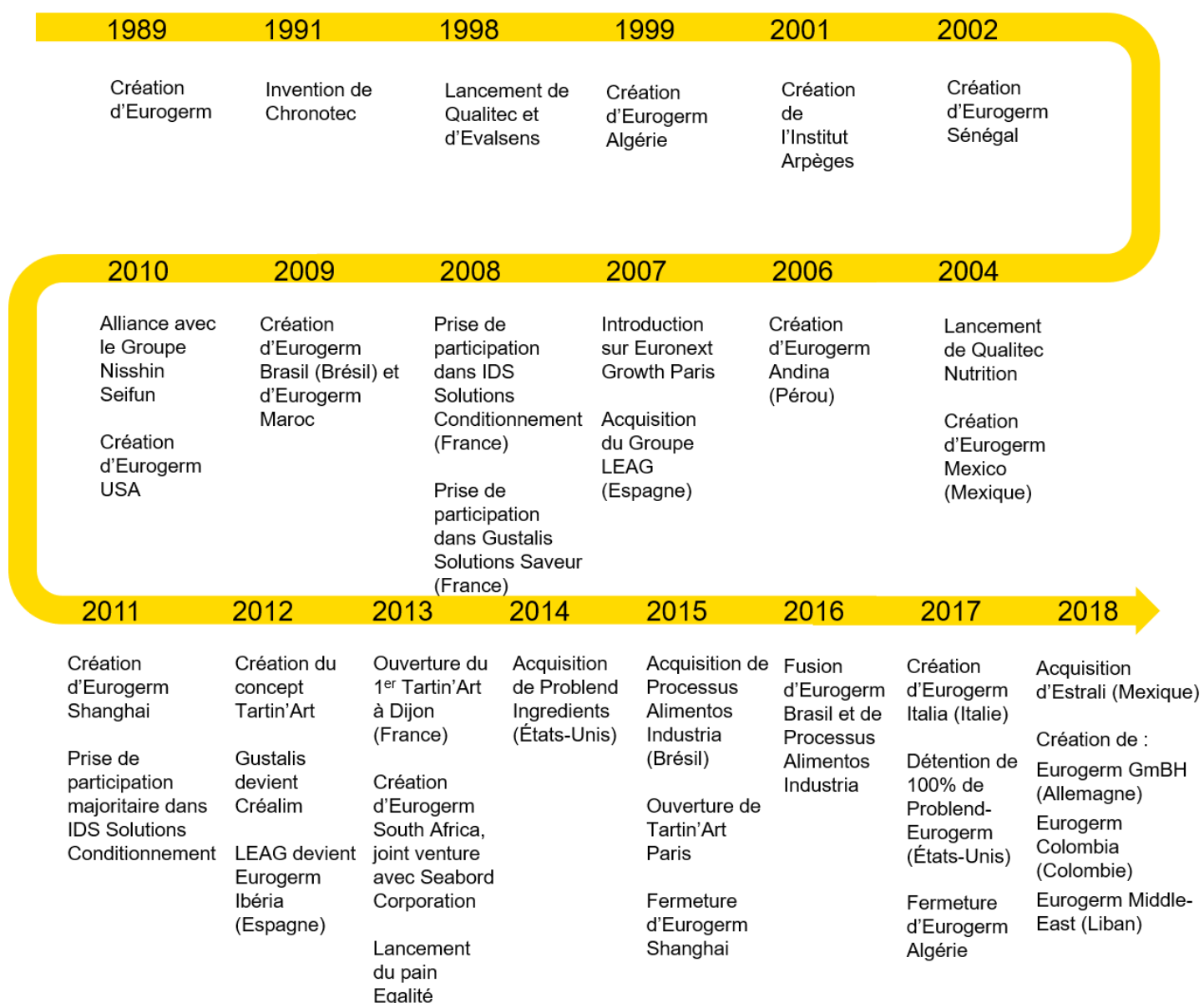


Eurogerm, dans sa configuration juridique et économique actuelle, résulte de phases de développement successives :

1. entre 1989 et 2002 : période de construction et développement de l'offre en France tout en amorçant son exportation ;
2. De 2002 à 2009 : fort développement international avec la création de 6 filiales (Afrique, Amérique Latine, Espagne) et acquisition de 2 sociétés françaises en 2008 (Crealim et IDS Solutions conditionnement) ;
3. depuis 2010 : création de 6 nouvelles filiales (États-Unis, Amérique Latine, Europe, Afrique, Moyen-Orient) et acquisition de 3 sociétés à l'international : Problend en 2014 (États-Unis), Processus en 2015 (ancienne filiale Brésil) et Estrali en 2018 (ancienne filiale Mexique).

Au total à ce jour, Eurogerm possède 12 filiales internationales.

Ci-dessous une chronologie de l'internationalisation du Groupe :

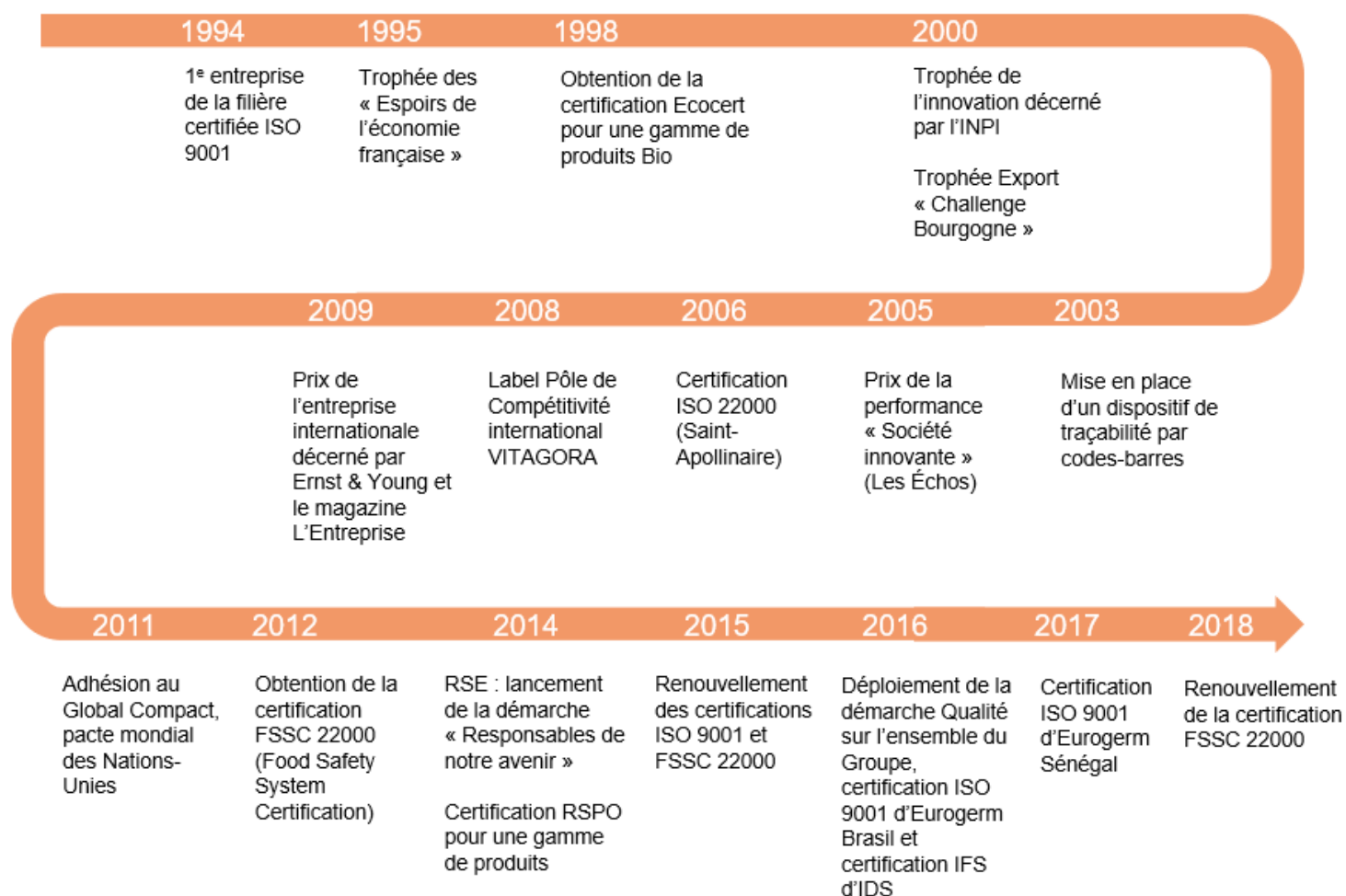


Qualité et RSE : une démarche d'amélioration continue

La qualité est au cœur des préoccupations des consommateurs. Eurogerm répond à cet enjeu majeur en imposant à l'ensemble de ses filiales la démarche qualité la plus stricte.

Le Groupe a immédiatement satisfait aux normes les plus exigeantes et mis en place des actions, des outils et de processus.

Le schéma ci-dessous l'atteste : Eurogerm a obtenu rapidement les certifications.



L'organisation d'Eurogerm est structurée autour de 5 directions de marché :



Gilles BROTTIN - DIRECTION BOULANGERIE ET INGREDIENTS EUROPE

« Encourager le développement de nos clients industriels en Europe par nos expertises, concepts, services et produits sur mesure. Pérenniser nos parts de marché et développer une nouvelle clientèle. Pousser nos filiales et réseaux en France et à l'étranger. »

Olivier DUVERNOY - DIRECTION MEUNERIE FRANCE ET EUROPE

« Nous continuons à accompagner les mutations de la Filière Blé/Farine/Pain avec des solutions adaptées aux nouvelles pratiques culturelles (Bio, CRC, agro éthique), avec des ingrédients qui collent aux nouvelles tendances de consommation, avec des solutions qui permettent aux boulangers de mieux s'affirmer tout en proposant plus de services. En France comme en Europe, nous déployons toujours plus de services pour accompagner nos clients dans les évolutions de leur métier et de leurs marchés. »

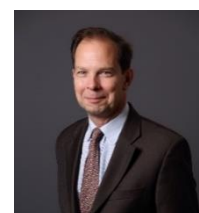


Serge MOMUS - DIRECTION AMERIQUES

« Le continent américain continue d'être un important vecteur de développement, au Nord comme au Sud. Il est également riche d'opportunités d'acquisitions. »

Edouard NAVARRE - DIRECTION AFRIQUE MOYEN-ORIENT ASIE

« Fin 2018 nous avons créé des Directions spécifiques pour l'Afrique, le Moyen Orient et l'Asie afin d'intensifier notre présence et notre prospection. Malgré un secteur qui se concentre et devient de plus en plus concurrentiel, l'Afrique offre toujours de belles opportunités ! Enfin, le recrutement d'un Directeur en charge spécifiquement de l'Asie devrait nous permettre d'accélérer notre développement sur ce continent où Eurogerm n'est pas encore suffisamment bien implanté ! »



Thierry RION - DIRECTION AVANT PRODUITS DE PATISSERIE FRANCE ET EUROPE

« Toujours plus au service du client en étant moteur d'innovation, en diversifiant notre offre produits afin d'élargir notre portefeuille clients et d'assurer le développement de nos ventes. »

IV. Faits marquants de l'exercice 2018

L'exercice 2018 aura marqué l'atteinte d'un chiffre d'affaires de 115,8 millions d'euros ainsi que l'accélération de son développement international.

Prise de participation majoritaire dans la société Estrali au Mexique

Eurogerm a renforcé sa présence au Mexique avec la prise de participation majoritaire dans la société ESTRALI (Estrategia en Alimentos), partenaire du Groupe depuis plus de 10 ans.

Présent depuis 2004 au Mexique via sa filiale Eurogerm Mexico, EUROGERM renforce sa présence en Amérique latine avec ce spécialiste des ingrédients et des préparations alimentaires prêtes à l'emploi destinés à la filière meunerie, boulangerie et pâtisserie. Basée à Mexico, comptant environ 150 collaborateurs, Estrali jouit d'un fort rayonnement au Mexique depuis plus de 20 ans.

Le système intégré de production et de distribution d'Estrali permet à Eurogerm de disposer d'un outil industriel performant et d'une solide force de vente. Eurogerm étoffe par ailleurs son activité d'avant-produits de pâtisserie avec une gamme de produits complémentaires (fourrage, nappage) et des crèmes prêtes à l'emploi (pâtissière, chocolat).

Ouverture d'une filiale en Allemagne confirmant l'ambition d'accroître la visibilité et de renforcer la présence sur les marchés germanophones et plus largement en Europe

En mai 2018, Eurogerm a ouvert sa 10^e filiale internationale à Francfort en Allemagne, lui permettant d'accélérer sa croissance dans les pays germanophones. En créant EUROGERM GmbH, Eurogerm entend intensifier sa présence sur les marchés allemand, autrichien et suisse. La zone de Francfort sur le Main, au cœur de l'Europe, a été choisie pour renforcer les nombreux partenariats locaux tout en fidélisant la clientèle et en améliorant les services apportés.

La filiale est dirigée par Grégoire Faivre d'Arcier, précédemment responsable commercial de la zone Sud-Allemagne. Cette filiale servira de base locale pour accroître les ventes et accélérer la recherche de nouveaux clients.

En s'installant en Allemagne, le Groupe souhaite proposer de nouveaux services, avec en premier lieu la création d'un fournil d'essais franco-allemand, mais également favoriser la proximité avec ses clients, prospects et partenaires locaux.

Renforcement de la présence en Amérique latine avec l'ouverture d'une filiale en Colombie pour accroître la visibilité et le rayonnement dans la zone andine et caribéenne

En juillet 2018, Eurogerm a ouvert sa 11^e filiale à l'international à Medellin en Colombie et renforce ses opportunités de croissance dans ce pays riche de 40 boulangeries industrielles et de 30 minoteries. L'ouverture d'Eurogerm Colombia permet à Eurogerm d'étendre sa présence technique et commerciale en Amérique latine, où le Groupe est déjà implanté via ses filiales au Mexique, au Pérou et au Brésil.

La filiale est dirigée par Andrés Builes, partenaire d'Eurogerm depuis plusieurs années, ingénieur spécialiste des ingrédients alimentaires. Elle offrira aux clients colombiens un avantage logistique et une assistance technique locale pour une personnalisation fine des produits et services.

Positionnement stratégique au Moyen-Orient avec l'ouverture d'une filiale au Liban

En novembre 2018, Eurogerm a ouvert sa 12^e filiale à l'international à Kfarhabab au Liban. En créant Eurogerm Middle-East, le Groupe, présent depuis plusieurs années dans cette zone, souhaite accroître sa visibilité sur cette région à fort potentiel.

Eurogerm Middle-East est dirigée par Ramy Kfoury, précédemment responsable commercial Moyen-Orient et présent dans le Groupe depuis 3 ans. La nouvelle structure s'appuiera sur le développement de partenariats locaux en s'appuyant sur une amélioration des services (création d'un *baking center*).

Autres faits marquants de l'exercice 2018

Eurogerm a participé aux différents salons français et internationaux de la boulangerie et de l'alimentation (EUROPAIN, IBA, SIAL) au cours desquels le Groupe a présenté ses produits et dernières innovations.

Eurogerm a notamment organisé la 4^e édition des trophées de l'Innovation Epix d'Or de l'Innovation via Arpèges, son institut à vocation scientifique et pédagogique, avec la cérémonie de remise des Trophées de l'innovation le 23 octobre 2018 pendant le SIAL. Ces trophées récompensent les meilleures initiatives créatrices d'emplois, de valeurs et d'attractivité sur le thème Blé-Farine-Pain et font évoluer la filière avec de nouvelles applications.

Dans le cadre de sa **politique qualité**, Eurogerm a obtenu le renouvellement de la certification FSSC 22000 en septembre 2018, étape incontournable permettant de garantir aux clients du Groupe un niveau d'exigence et de qualité maximal.

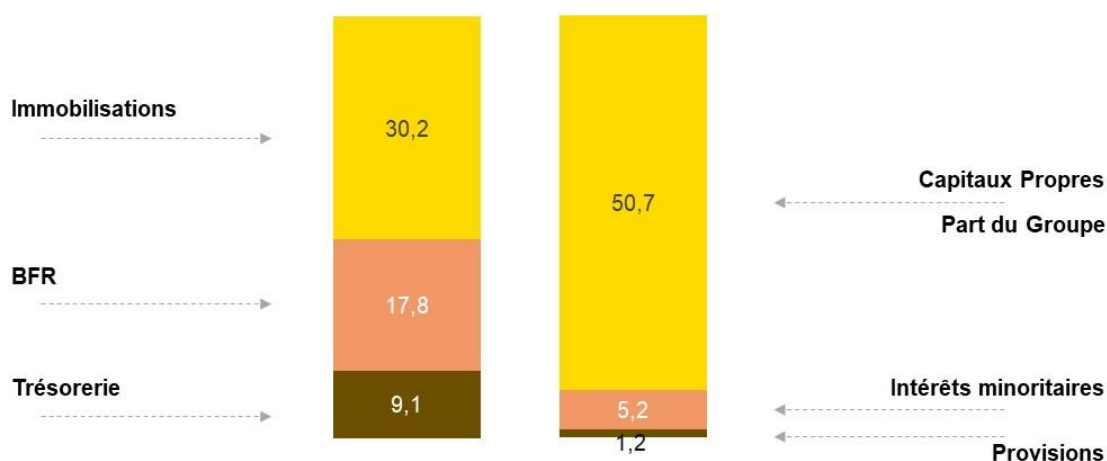
Dans le cadre de sa **politique RSE**, Eurogerm a intégré dans ses sites de production français des matières premières répondant le plus strictement à sa politique RSE : référencement d'ingrédients CRC, développement et promotion des gammes clean label et biologiques.

V. Chiffres clés de l'exercice 2018

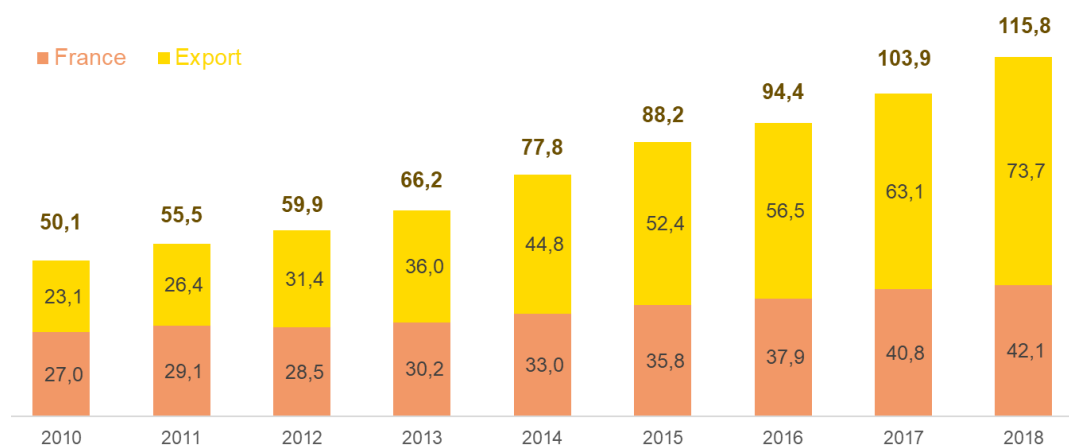
Compte de résultat consolidé simplifié de l'exercice clos au 31 décembre 2018

En millions d'euros	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 12 mois	Variation	* EBITDA = résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements.
Chiffre d'affaires	115,8	103,9	+11,5%	
EBITDA*	13,1	11,9	+9,7%	
En % du CA	11,3%	11,5%		
Résultat d'exploitation	10,7	9,7	+10,6%	
En % du CA	9,2%	9,3%		
Résultat courant	10,2	9,4	+8,6%	
En % du CA	8,8%	9,1%		
Résultat net part du Groupe	6,8	6,4	+5,7%	
En % du CA	5,8%	6,2%		

Bilan consolidé simplifié de l'exercice clos au 31 décembre 2018 (M€)



Évolution du chiffre d'affaires consolidé de l'exercice clos au 31 décembre 2018 (M€)



Le chiffre d'affaires 2018 du Groupe se hisse à 115,8 millions d'euros, tenant compte d'un impact de change négatif de 2,1 millions d'euros, pour une nouvelle solide progression de +11,5% par rapport à 2017. Cette performance est soutenue par la forte contribution des créations de filiales et acquisitions,

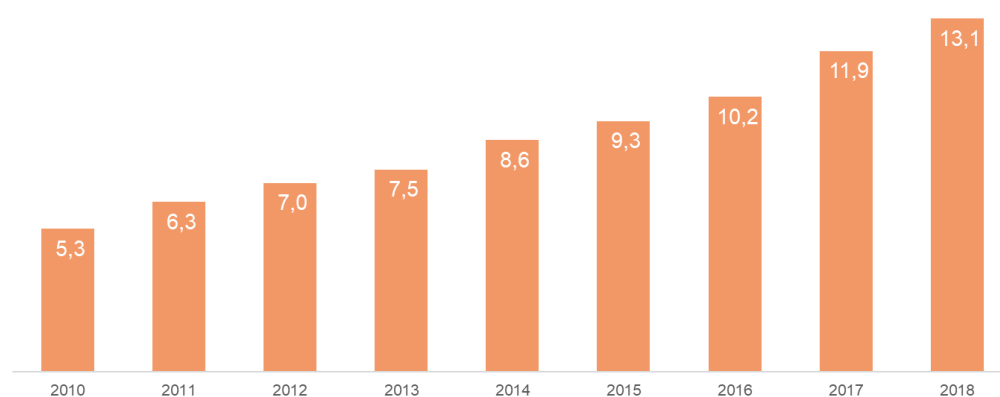
notamment de la société Estrali, partenaire historique du Groupe au Mexique, après intégration et consolidation de sa prise de participation majoritaire en janvier 2018. Suite à trois exercices de forte progression, la croissance organique en 2018 ressort à +1,5% à taux de change et périmètre constants.

La stratégie d'internationalisation continue de porter ses fruits : le Grand Export a généré une performance de +26% contre une croissance en Europe de +1%. La prise de parts de marché se poursuit en France (+3%) dans un contexte mature.

La performance à l'international est principalement soutenue par le dynamisme de la zone Amériques, qui constitue un solide gisement de croissance pour Eurogerm.

La répartition par segment de produits met en exergue une dynamique robuste sur l'ensemble des activités, avec une performance marquée de la catégorie Ingrédients, Concepts & Avant-produits de pâtisserie (+25%), portée par les nouveaux marchés ouverts par l'acquisition d'Estrali au Mexique.

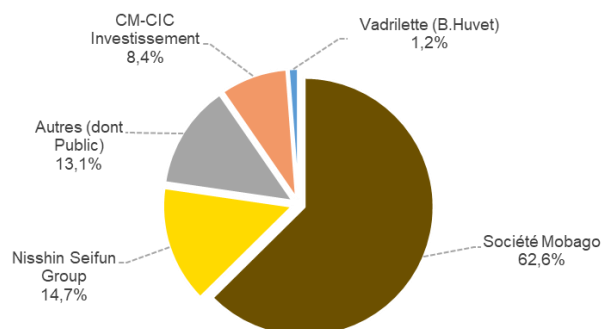
Évolution de l'EBITDA (M€)



Le Groupe a poursuivi en 2018 le développement et le renouvellement de son outil de production (allocation de plus de 4% du chiffre d'affaires), renforcé ses équipes et sa structure, tout en contrôlant rigoureusement ses coûts. L'EBITDA d'Eurogerm progresse de +9,7% à 13,1 millions d'euros en 2018 (11,3% du chiffre d'affaires), par rapport à 11,9 millions d'euros en 2017.

VI. Actionnariat et repères boursiers

Répartition du capital au 31 décembre 2018



Fiche boursière et évolution du cours de bourse

ISIN	FR0010452474
Mnémo	ALGEM
Cours (31/5/2019)	32,80 €
Plus haut (14/5/2018)	44,4 €
Plus bas (21/11/2008)	6,86
Capitalisation boursière (31/5/2019)	142 M €
Éligibilité PEA-PME	Oui



VII. Gouvernance

Un Conseil d'Administration renforcé et composé de talents expérimentés à l'international :



Jean-Philippe Girard, administrateur de la société et Président Directeur Général d'Eurogerm. Jean-Philippe Girard est également gérant d'ACG Participation, holding détenant directement et indirectement la majorité du capital de la société et Président de Rubis Capital. Ancien Président de l'Association Nationale des Industries Alimentaires (ANIA) et membre fondateur du pôle de compétitivité VITAGORA.

Benoît Huvet, administrateur de la société et Directeur Général Délégué d'Eurogerm. Avant de rejoindre Eurogerm fin 1996, Benoît Huvet débute sa carrière comme chef de département dans la filiale française Grindsted du groupe danois Danisco. En 1990, il devient "Food Ingredients Manager" puis directeur national des ventes de la division industrie de CPC France (Best Food France). Et enfin, en 1993, il devient directeur au sein de la division Food Ingredients du groupe américain FMC.



Philippe Alfroid, administrateur indépendant, a été Directeur Général délégué d'Essilor international (1996-2009) après avoir exercé différentes responsabilités opérationnelles ainsi que celle de Directeur Financier. Il a été Président du conseil de Surveillance de Faiveley Transport et Président de Sperian. Il est administrateur d'Essilor International, Gemalto et Wabtec Corporation.

William Untereker, administrateur indépendant, est Directeur Général Adjoint de la division Corporate Planning de Nisshin Seifun Group Inc. à Tokyo. Il est diplômé du Swarthmore College en 2000 et obtient un doctorat en droit de l'Université de Washington à St. Louis, États-Unis, en 2007.



Géraldine Salomon Chapelle, administrateur au nom d'UNIGRAINS. Directrice d'Investissements chez Unigrains, où elle gère depuis 2015, une dizaine de participations dans des sociétés spécialisées dans l'agroalimentaire et l'agro-industrie. Elle possède une expérience de 14 ans au sein de BNP Paribas, notamment en coverage à Paris puis à Milan et en financements structurés sur le segment des MidCaps françaises. Elle est Ingénieur des Ponts et Chaussées (2001).



Rapport de gestion

EUROGERM

Société anonyme à conseil d'administration
au capital social de 431 502,10 euros
Siège social : 2, rue du Champ Doré
Parc d'Activité du Bois Guillaume 21850 Saint Apollinaire
RCS Dijon B 349 927 012

ASSEMBLEE GENERALE DU 12 JUIN 2019

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Chers Actionnaires,

En application des statuts de la société Eurogerm (« **Société** ») et des dispositions du Code de commerce, nous vous avons réunis d'une part en Assemblée Générale Ordinaire pour vous rendre compte de l'activité de la Société et de ses filiales au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés dudit exercice ainsi que d'autoriser le Conseil à l'effet de permettre à la Société de racheter ses propres actions, et d'autre part en Assemblée Générale Extraordinaire afin de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'administration pour réduire le capital social par annulation d'actions propres.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

I) SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE – ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES

1. Faits marquants de l'exercice :

- Eurogerm a pris une participation majoritaire dans la société Estrategia en Alimentos SA de CV (Estrali) au Mexique le 09/01/2018, partenaire du Groupe depuis plus de 10 ans.

Dans le cadre de cette opération :

- o Eurogerm a augmenté sa participation dans sa filiale Eurogerm Mexico (afin de détenir 100% du capital), qui a elle-même procédé à une prise de participation de 67% du capital au sein de la société Estrali.
- o Deux augmentations de capital en numéraire ont été réalisées au sein d'Eurogerm Mexico afin de renforcer les fonds propres de cette dernière.
- Eurogerm a créé en mai 2018 une filiale de commercialisation en Allemagne (Eurogerm GmbH - Frankfurt), dans laquelle elle détient 95% du capital.
- Eurogerm s'est renforcée dans le capital de Créalim Solutions Saveur (passage à une détention de 87,5% du capital et des droits de vote), et ce suite à la réduction de capital réalisée au sein de cette société afin de permettre la sortie d'un actionnaire minoritaire.
- Eurogerm a créé en juillet 2018 une filiale de distribution en Colombie (Eurogerm Colombia - Medellin) dans laquelle elle détient directement 43,40% du capital et indirectement 59.7%.

- Eurogerm s'est renforcée au capital de IDS Solutions Conditionnement (passage à une détention de 54,2% du capital), en rachetant les parts d'un associé minoritaire.
- Eurogerm a créé en octobre 2018 une filiale de commercialisation au Liban (Kfarhnbab) afin de couvrir la zone Moyen-Orient (Eurogerm Middle East) dans laquelle elle détient 70% du capital.

- Le groupe a poursuivi sa politique d'investissements avec notamment :
 - o L'acquisition d'un terrain et d'un bâtiment contigus au site de Saint Apollinaire (Eurogerm SA) ;
 - o la mise en service d'une nouvelle ligne de production en octobre 2018 (1.45 M€ de dépenses relatives à cette nouvelle ligne) sur le site principal d'Eurogerm SA ;
 - o Des travaux d'aménagement de l'usine et des dépenses de matériels au sein de la société Moulin Neuf. La mise en service est prévue début 2019.
 - o Les travaux d'aménagements dans les nouvelles filiales en Allemagne, Colombie et Liban.

- L'acquisition de la société mexicaine Estrali a été financée en partie par le déblocage partiel du crédit bancaire structuré, contracté fin 2017.

2. Activité du Groupe :

Le groupe Eurogerm (le « **Groupe** ») est spécialisé dans la recherche, le développement, le mélange et la commercialisation d'ingrédients céréaliers, d'auxiliaires technologiques et d'améliorants destinés aux producteurs et utilisateurs de farines et céréales techniques qui sont principalement les meuniers, les boulangers industriels et les industries alimentaires en France, en Europe et à l'international.

Croissance soutenue des ventes

Eurogerm a réalisé un chiffre d'affaires annuel en 2018 de 115,8 millions d'euros en progression de +11,5% (+1,5% à taux de change et périmètre constants par rapport à 2017). Sur l'exercice, cette croissance est particulièrement soutenue par le segment Concepts et divers dont le montant des ventes s'élève à 17,6 millions d'euros, en augmentation de +74,3% par rapport au 31 décembre 2017.

En France, le chiffre d'affaires d'Eurogerm s'élève à 42,1 millions d'euros, en croissance dynamique de +3,1%, malgré une forte pression concurrentielle.

Eurogerm a, par ailleurs, poursuivi son déploiement à l'international. La société a enregistré un chiffre d'affaires hors France de 73,6 millions d'euros, représentant 63,5% du chiffre d'affaires total, contre 63,1 millions d'euros en 2017.

La répartition du chiffre d'affaires par grande famille de produits et par zone géographique est la suivante :

En milliers d'euros	Chiffre d'affaires		
	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Améliorants de panification et pré-mix (secteur boulangerie industrielle)	40 911	41 196	-0,7 %
Correcteurs de meunerie et pré-mix (secteur meunerie)	17 855	16 946	+5,4 %
Ingrédients, concepts, avant-produits de pâtisserie et divers	57 020	45 747	+24,6 %
Total	115 786	103 888	+11,5 %
<i>Dont France</i>	<i>42 075</i>	<i>40 801</i>	<i>+3,1 %</i>
<i>Dont Export</i>	<i>73 571</i>	<i>63 087</i>	<i>+16,6 %</i>
% France	36,3%	39,3%	
% Export	63,6%	60,7%	

L'exercice 2018 est en progression, notamment sur les avant-produits de pâtisserie, concepts et divers porté essentiellement par les nouveaux marchés ouverts par l'acquisition au Mexique.

3. Résultats et autres indicateurs consolidés :

Compte de résultat consolidé :

Les chiffres clés du compte de résultat consolidé de l'exercice écoulé sont les suivants :

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Chiffre d'affaires	115 786	103 888	+11,5%
EBITDA*	13 104	11 940	+9,8 %
<i>% de chiffre d'affaires</i>	<i>11,3%</i>	<i>11,5%</i>	
Résultat d'exploitation	10 703	9 676	+10,6%
<i>% de chiffre d'affaires</i>	<i>9,2%</i>	<i>9,3%</i>	
Résultat net des entreprises intégrées**	7 380	7 383	+0,04%
<i>% de chiffre d'affaires</i>	<i>6,4%</i>	<i>7,1%</i>	
Résultat des sociétés mises en équivalence	0	0	
Amortissements / Dépréciations des écarts d'acquisition	0	-205	
Résultat net part du groupe	6 761	6 396	+5,7%
<i>% de résultat net part du groupe / CA</i>	<i>5,8%</i>	<i>6,2%</i>	

* EBITDA = résultat d'exploitation avant amortissements

** Résultat net avant amortissement et dépréciations des écarts d'acquisition (goodwill) et quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence.

Avec un chiffre d'affaires en progression de +11,5%, la rentabilité d'exploitation progresse et l'EBITDA progresse également pour atteindre 13,1 M€ contre 11,9 M€ en 2017. Le résultat d'exploitation atteint 10,7 M€, en progression de +10,6%.

Compte tenu de ces bons éléments, d'un résultat financier et exceptionnel en baisse, le résultat net part du groupe s'établit à près de 6,8 M€ au 31 décembre 2018 (soit une progression de +5,7% par rapport au 31 décembre 2017), représentant 5,8% du chiffre d'affaires.

Situation financière du Groupe :

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Actif immobilisé	30 202	23 258
Capitaux propres (part du groupe)	50 679	46 093
Intérêts minoritaires	5 216	3 145
Emprunts et dettes financières (1)	13 710	6 180
Disponibilités et valeurs mobilières (2)	22 815	18 665
Trésorerie nette (2)-(1)	9 105	12 485
Trésorerie à moyen terme (3)	195	476
Trésorerie nette totale (2)-(1)+(3)	9 300	12 961
Flux de trésorerie liés à l'activité	8 925	8 565
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	- 9 668	- 3 674
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	5 011	- 2 671
Variation de trésorerie brute CT	+ 4 151	+ 2 112

L'endettement à moyen et long terme du Groupe augmente de 7,5 M€ notamment suite au tirage effectué en début d'année sur le crédit arrangé. La structure financière du Groupe reste solide (trésorerie nette globale de 9,3 M€ et cash-flow lié à l'activité de 9 M€).

Au 31 décembre 2018, les capitaux propres part du groupe (50,7 millions d'euros) représentent 57% du total du bilan.

Investissements réalisés par le Groupe :

Les investissements du Groupe se sont élevés au cours de l'exercice à un montant global de 5 M€, dont notamment la mise en service d'une nouvelle ligne de production à Saint Apollinaire (1,4M€) et l'achat d'un bâtiment jouxtant le site de Saint Apollinaire (0,3M€); l'aménagement d'un fournil en Allemagne (0,25 M€), et l'agrandissement en cours pour le site de la société Moulin Neuf (1,2M€).

Progrès réalisés et difficultés rencontrées :

Dans un contexte concurrentiel, les progrès réalisés se retrouvent dans la progression de notre activité et notre développement :

- nous poursuivons les implantations à l'export par contacts directs, ainsi que les prospections dans de nouveaux pays et notamment en Amérique Latine, Amérique du Nord, Afrique du Sud, Afrique de l'Est et Asie, tout en procédant à la création de nouvelles filiales ;
- nous maintenons notre forte innovation produits et poursuivons le développement de services.

Principaux risques et incertitudes :

Les principaux risques et incertitudes auxquels sont confrontés notre Groupe sont les suivants :

- difficultés dans les secteurs de la meunerie et de la panification ;
- concentration des intervenants sur les secteurs de la meunerie et de la panification ;
- volatilité du prix des matières premières ;
- évolution de la parité euro/dollar ;
- risques liés aux hommes et aux savoir-faire du groupe ;
- risques liés aux produits et à la sécurité alimentaire ;
- risques pays (politico-géographiques) ;
- risque lié à la réglementation applicable aux industries alimentaires (traçabilité...).

Le Groupe, à travers la Société, a mis en place un système de management des risques afin de prévenir et réduire l'ensemble de ceux auxquels il est confronté.

Par ailleurs, le Groupe estime ne pas être soumis à un risque de taux d'intérêt significatif (très faible sensibilité à la variation de taux de l'endettement financier), ni à un quelconque risque de liquidité au regard de sa trésorerie nette.

Enfin, le risque de change auquel le Groupe est confronté porte notamment sur les ventes du groupe réalisées en USD et en BRL. Ces ventes représentent respectivement environ 12% et 7% du chiffre d'affaires consolidé 2018.

II) EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

Néant.

III) ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Les matières premières, ingrédients et produits futurs sont identifiés et développés et/ou sélectionnés par une équipe de chercheurs et techniciens d'application de la Société.

Des collaborations scientifiques avec des universités ou centres de recherche sont entreprises afin d'élargir le champ d'expertise sur l'ensemble de la filière de l'agronomie à la boulangerie artisanale ou industrielle, en passant par la formation.

Dans le cadre de son activité de recherche et développement, la Société est un des partenaires clé du pôle de compétitivité VITAGORA, centré sur les axes Goût/Nutrition/Santé.

Le montant des frais de Recherche et Développement fait l'objet d'une comptabilisation en charges et représente au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 près de 0,6M€.

IV) EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

Nous entendons poursuivre l'orientation donnée à notre activité et nous envisageons une augmentation de notre chiffre d'affaires pour l'exercice 2019 par la croissance rentable de l'activité des sociétés du groupe. Nous restons focalisés sur de possibles acquisitions, notamment à l'export.

V) PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Non applicable.

VI) FILIALES ET PARTICIPATIONS

Les filiales et participations sont présentées aux paragraphes VIII et XIII.

- **Filiales françaises**

L'activité des avant-produits de pâtisserie/traiteur réalise une excellente année 2018, tandis que celle de conditionnement est en léger recul. Le concept TARTIN'ART poursuit sa phase de développement sur la boutique de Dijon.

- **Filiales étrangères**

Les évolutions des différentes zones d'activité internationales affichent globalement une progression sur l'année 2018 :

- En Afrique, les filiales ont stabilisé leur activité.
- L'activité des filiales présentes sur le continent américain progresse de manière significative, malgré les effets défavorables du change en Amérique latine et grâce à l'acquisition Estrali.
- Les filiales européennes ont également vu leur activité se stabiliser.

L'activité et les résultats des filiales et participations sont résumés dans le tableau annexé (**Annexe B**).

Dans le cadre des dispositions de l'article L 232-1-II du Code de Commerce, il est précisé que Eurogerm SA détient un bureau de représentation au Liban, étant précisé qu'une filiale de commercialisation a été créée en cours d'exercice dans ce pays.

Prises de participation ou de contrôle :

- Eurogerm a pris une participation majoritaire dans la société Estrategia en Alimentos SA de CV (Estrali) au Mexique le 09/01/2018, partenaire du Groupe depuis plus de 10 ans. Pour cette opération, Eurogerm a augmenté sa participation dans sa filiale Eurogerm Mexico (afin de détenir 100% du capital), laquelle a elle-même procédé à la prise de participation de 67% du capital dans la société Estrali.

- Eurogerm a créé en mai 2018 une filiale de commercialisation en Allemagne (Eurogerm GmbH - Frankfurt).
- Eurogerm s'est renforcé au capital de Créalim Solutions Saveur (passage à une détention de 87,5% du capital et des droits de vote).
- Eurogerm a créé en juillet 2018 une filiale de distribution en Colombie (Eurogerm Colombia - Medellin).
- Eurogerm s'est renforcé au capital de IDS Solutions Conditionnement (passage à une détention de 54,2% du capital).
- Eurogerm a créé en octobre 2018 une filiale de commercialisation au Liban (Kfarhnbab) afin de couvrir la zone Moyen-Orient (Eurogerm Middle East).

VII) SOCIETES CONTROLEES

Nous vous rappelons que notre Société contrôle au sens de l'article L 233-3 du Code de Commerce les sociétés suivantes :

	Pays d'origine	Pourcentage de contrôle
<u>- filiales étrangères de production et de commercialisation</u>		
EUROGERM SENEGAL	Sénégal	51 %
EUROGERM ANDINA	Pérou	70 %
EUROGERM MEXICO	Mexique	100 %
ESTRATEGIA EN ALIMENTOS	Mexique	100 %
EUROGERM MAROC	Maroc	65 %
EUROGERM IBERIA	Espagne	100 %
EUROGERM BRESIL	Brésil	80 %
EUROGERM USA	Etats-Unis	100 %
PROBLEND EUROGERM	Etats-Unis	100 %
EUROGERM SOUTH AFRICA	Afrique Sud	50 %
EUROGERM ITALY	Italie	95 %
EUROGERM GMBH	Allemagne	95 %
EUROGERM COLOMBIA	Colombie	66,7 %
EUROGERM MIDDLE EAST	Liban	70 %
<u>- autres filiales</u>		
CREALIM SOLUTIONS SAVEUR	France	87,5 %
IDS SOLUTIONS CONDITIONNEMENT	France	54,2 %
TARTIN'ART HOLDING	France	100 %
TARTIN ART Dijon	France	100 %
TARTIN'ART Paris	France	100 %
MOULIN NEUF	France	36,2 %

VIII) REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE

Pour répondre à l'obligation faite par la loi de mentionner l'identité des personnes physiques ou morales possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers ou de la moitié du capital social, nous vous informons qu'au 31 décembre 2018, la répartition du capital et des droits de vote de la société était la suivante :

	Situation au 31 décembre 2018				Situation au 31 décembre 2017			
	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	% du capital	% droits de vote	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	% du capital	% droits de vote
Société Mobago	2 685 621	5 371 242	62.24	65.49	2 685 621	5 371 242	62.24	65.65
Nisshin Seifun Group	634 580	1 269 160	14.70	15.48	634 580	1 269 160	14.70	15.51
CM-CIC Investissement	360 877	721 754	8.36	8.80	360 877	721 754	8.36	8.82
Autres (dont Public)	633 943	839 090	14.70	10.23	633 943	819 120	14.70	10.02
TOTAL	4 315 021	8 201 246	100,00	100,00	4 315 021	8 181 276	100,00	100,00

Nous devons vous rendre compte des opérations d'achat et de vente par la Société de ses propres actions afin d'en réguler le cours (article L. 225-209 du Code de commerce).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la Société a procédé aux opérations suivantes sur ses propres actions dans le cadre du contrat de liquidité (d'un coût négligeable) :

- achat de 35 550 actions au prix moyen de 34,73 €

- vente de 27 942 actions au prix moyen de 34,01 €

Au 31 décembre 2018, la société détenait 10 453 de ses propres actions (soit 0,24% du capital) pour une valeur brute de 372 K€.

IX) PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2018.

Dans le cadre du plan d'épargne entreprise, cette participation est nulle. Il est cependant à noter que la proportion connue en nominatif du capital détenue par le personnel de la Société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées s'élève à 1,11% au 31 décembre 2018, représentant 0,59% des droits de vote.

Les actionnaires ont été consultés sur l'augmentation de capital réservée aux salariés (article L.225-129-6 du Code de Commerce) en date du 12 juin 2018.

X) EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS DE LA SOCIETE EUROGERM SA

DONNES EN K EURO

	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	Variation par rapport au 31/12/2017	
	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	K€	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	53 078	57 084	61 722	67 810	69 574	1 764	2,6%
MARGE BRUTE	20 894	21 882	23 614	26 213	26 728	515	2,0%
AUTRES ACHATS & CHARGES EXTERNES	39,4% -7 576	38,3% -7 465	38,3% -7 894	38,7% -8 165	38,4% -9 000	-835	10,2%
CHARGES DE PERSONNEL (dont intérimaires et stagiaires)	-8 203	-8 813	-9 184	-11 053	-10 755	298	-2,7%
DOT° AMORTISSEMENTS	-872	-883	-890	-877	-999	-122	13,9%
Crédit bail immobilier (extension)	-406	-593	-779	-779	-779	0	0,0%
IMPOTS & TAXES	-896	-971	-1 126	-1 175	-1 193	-18	1,5%
AUTRES PRODUITS (subventions, transferts de charges)	567	328	467	565	669	104	18,4%
Autres	-99	-64	-137	-31	0	31	-98,8%
Résultat exploitation	3 409	3 421	4 071	4 698	4 671	-27	-0,6%
Résultat financier	-252	832	221	971	1 117	146	15,0%
Résultat exceptionnel	24	-152	47	-8	-440	-432	5400,0%
IS / PARTICIPATION	-1 341	-1 134	-1 372	-1 484	-1 127	357	-24,1%
RESULTAT NET	1 840	2 967	2 967	4 177	4 221	44	1,1%
PARTICIPATION	284	302	306	383	220	-163	-42,6%

Au titre des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018 de la société EUROGERM SA :

- le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 69 574 281 euros contre 67 810 286 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de + 2,6% ;
- le total des produits d'exploitation s'élève à 70 450 791 euros contre 68 526 509 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de + 2,81% ;
- les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 65 779 585 euros contre 63 828 760 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de +3,06% ;
- Le résultat d'exploitation ressort à 4 671 205 euros contre 4 697 749 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -0,57% ;
- Le montant des traitements et salaires s'élève à 6 726 792 euros contre 7 247 589 euros au titre de l'exercice précédent;
- Le montant des charges sociales s'élève à 3 027 969 euros contre 3 035 140 euros au titre de l'exercice précédent ;
- L'effectif salarié moyen s'élève à 163 contre 160 au titre de l'exercice précédent. Il est précisé que la Société a supporté des dépenses de travail intérimaire qui se sont élevées à 915 979 euros contre 671 482 euros au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de +1 117 365 euros, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 5 788 571 euros contre 5 668 825 euros au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de - 440 182 euros, de la participation des salariés au bénéfice de 219 696 euros et de l'impôt sur les bénéfices de 906 903 euros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 4 221 790 euros contre 4 176 094 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de +1,09%.

Au 31 décembre 2018, le total du bilan de la Société s'élevait à 61 356 633 euros contre 52 168 287 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de +17,61 %.

Est joint en **Annexe A** au présent rapport, le tableau des résultats des cinq derniers exercices prévu

par l'article R.225-102 du Code de Commerce.

XI) ANALYSE DE L'EVOLUTION DES RESULTATS SOCIAUX

Le résultat d'exploitation 2018 de la Société se caractérise par :

- *L'évolution positive du chiffre d'affaires et de la marge dégagée ;*
- *La bonne maîtrise des charges de personnel en dépit d'une hausse du recours à l'intérim ;*
- *Le résultat exceptionnel tient compte d'une provision pour risques constatée pour 350 K€ au titre d'un litige social suite à l'assignation devant le TGI de Dijon.*

L'évolution de la situation de trésorerie a été la suivante au cours de l'exercice :

<i>Données en milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Flux nets de trésorerie liés à l'activité	6 047	3 971
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(8 386)	(2 283)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	4 750	(1 987)
Flux nets globaux de trésorerie	2 411	(299)

La situation financière de notre Société est saine avec un niveau de capitaux propres élevé et en dépit d'une hausse de l'endettement lié au crédit arrangé.

XII) PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes comptables sont identiques à celles utilisées pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

XIII) COMPTES CONSOLIDES

Au 31 décembre 2018, le périmètre de consolidation du groupe Eurogerm comprenait les sociétés suivantes :

Nom de la société	Méthode de consolidation	% d'intérêts	% de contrôle	Pays d'activité	Siège social	N° SIREN des sociétés françaises
Eurogerm SA	Société mère	-	-	France	St-Apollinaire	349 927 012
Créalim Solutions Saveur	Intégration globale	87,50 %	87,50 %	France	St-Apollinaire	530 061 068
IDS Solutions Conditionnement	Intégration globale	54,21 %	54,21 %	France	Maligny	450 114 798
Eurogerm Sénégal	Intégration globale	51,00 %	51,00 %	Sénégal	Dakar	
Eurogerm Andina	Intégration globale	70,00 %	70,00 %	Pérou	Lima	
Eurogerm Mexico	Intégration globale	100,00 %	100,00 %	Mexique	Mexico	
Estrategia En Alimentos	Intégration globale	67,00 %	100,00 %	Mexique	Mexico	
Eurogerm Maroc	Intégration globale	65,23 %	65,23 %	Maroc	Casablanca	
Eurogerm Ibéria	Intégration globale	100,00 %	100,00 %	Espagne	Abrera (Barcelone)	
Eurogerm Brasil	Intégration globale	80,00 %	80,00 %	Brésil	Sao Paulo	
Eurogerm USA	Intégration globale	100,00 %	100,00 %	USA	Andover (Massachusetts)	
Eurogerm Italy	Intégration globale	95,00 %	95,00 %	Italie	Milan	
Tartin'Art Dijon	Intégration globale	100,00 %	100,00 %	France	Dijon	753 814 581
Eurogerm South Africa	Intégration proportionnelle	50,00 %	50,00 %	Afrique du Sud	Durban	
Problend-Eurogerm	Intégration globale	100,00 %	100,00 %	USA	Cary	
Tartin'Art Paris	Intégration globale	100,00 %	100,00 %	France	Dijon	807 785 555
Tartin'Art Holding	Intégration globale	100,00 %	100,00 %	France	Dijon	805 197 365
Moulin Neuf	Intégration globale	36,2 %	36,2 %	France	Cepoy	345 388 276
Eurogerm GMBH	Intégration globale	95,00 %	95,00 %	Allemagne	Maintal	
Eurogerm Colombia	Intégration globale	59,71 %	66,7 %	Colombie	Medelin	
Eurogerm Middle East	Intégration globale	70,00 %	70,00 %	Liban	Kfarhabab	

Les principales données en matière d'activité du groupe, de résultat consolidé et de situation financière sont analysées au paragraphe I.

Sociétés non consolidées

La société suivante n'est pas consolidée en raison de l'intérêt négligeable qu'elle représente au regard de l'image fidèle.

Les principales données financières sont les suivantes (31/12/2017) :

Nom de la société	Taux de détention	Valeur nette des Titres	Capitaux Propres (avant résultat)	Résultat Net
Minoterie Taron SARL (31/12/2017)	10,00%	15 K€	224 K€	33 K€

Nous vous demandons, conformément aux articles L.225-100 et L.233-16 du Code de Commerce, de bien vouloir approuver les comptes consolidés qui vous sont présentés.

XIV) AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter *le bénéfice* de l'exercice s'élevant à 4 221 790 euros de la manière suivante :

ORIGINE

Résultat bénéficiaire de l'exercice : 4 221 790,05 euros.

Report à nouveau créditeur : 1 867,05 euros

Soit un bénéfice distribuable de 4 223 657,10 euros

AFFECTATION

– Aux autres réserves : 2.281.897,65 euros

– A titre de dividende : 1.941.759,45 euros

Le dividende unitaire est donc de 0,45 euro.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement le 5 juillet 2019.

Lorsqu'il est versé à des personnes physiques fiscalement domiciliées en France, le dividende est soumis soit au prélèvement forfaitaire unique sur son montant brut au taux de 12,8 % (article 200 A 1. du Code général des impôts), soit, par dérogation et sur option expresse et globale, à l'impôt sur le revenu au barème progressif (article 200 A 2. du Code général des impôts), après un abattement de 40 %, dans les conditions prévues à l'article 158-3. 2° du Code général des impôts. Le dividende est par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %, soit une taxation globale à 30 %.

Par dérogation et sur option expresse et globale, ces dividendes sont soumis à l'impôt sur le revenu au barème progressif (article 200 A 2. du Code général des impôts), après un abattement de 40 %, dans les conditions prévues à l'article 158-3. 2° du Code général des impôts. Le dividende est par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.

Une dispense du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % (article 117 *quater*, I.-1. du Code général des impôts) est prévue pour les contribuables dont le « revenu fiscal de référence » n'excède pas un certain seuil, fixé à l'alinéa 3 du même article et sous réserve qu'ils en aient formulé la demande expresse lors du dépôt de la déclaration des revenus concernés, dans les conditions prévues à l'article 200 A 2. du Code général des impôts, pour les dividendes reçus en 2019.

XV) RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercices	Dividendes	Autres revenus distribués
31/12/2017	1 941 759	0
31/12/2016	1 510 257	0
31/12/2015	1 503 432	0

Ces dividendes étaient éligibles, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40% prévue au 2^o de l'article 158-3 du Code général des impôts.

XVI) DEPENSES SOMPTUAIRES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charges une somme de 45 833 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

Par conséquent, l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges s'élève à 15 278 euros.

XVII) INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT CLIENTS ET FOURNISSEURS

En application de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la Société.

Au 31 décembre 2018, la décomposition par échéances de la balance fournisseurs et de la balance clients de la Société EUROGERM SA était la suivante :

En milliers d'euros	Article D. 441 I. - 1 ^o du Code de commerce : Factures recues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2 ^o du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombre de factures concernées						177						278
Montant total des factures concernées (TTC)	5 208	962	5	11	4	982	12 227	854	733	-8	65	1 644
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	11,32%	2,09%	0,01%	0,02%	0,01%	2,13%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC							17,04%	1,19%	1,02%	-0,01%	0,09%	2,29%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues						104						59
Montant total des factures exclues (TTC)		13	2	10	115	140					173	173
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Les délais de paiements utilisés pour le calcul des retards de paiement sont les délais contractuels						Délais contractuels : de 30 à 120 jours (selon conditions convenues avec le client)					

XVIII) OBSERVATIONS DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

Le Comité Social et Economique n'a émis aucune observation en application des dispositions de l'article L2323-8 du Code du travail.

IXX) PLAN D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Néant.

Il est rappelé en tant que de besoin qu'il n'existe plus d'options exerçables au titre du plan autorisé par l'assemblée générale extraordinaire du 2 février 2007, et des options attribuées en application dudit plan par décision du Conseil d'Administration en date du 25 septembre 2008.

XX) CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET SITUATION DE LEURS MANDATS

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports des Commissaires aux comptes.

Les mandats des co-commissaires aux comptes titulaire Expertise Comptable et Audit (ECA) et suppléant Eric GABORIAUD arrivent à échéance.

Nous vous proposons donc :

- De renouveler la société Expertise Comptable et Audit, représentée par Jérôme BURRIER, Commissaire aux Comptes titulaire pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2024.
- De ne pas renouveler Monsieur Eric GABORIAUD, Commissaire aux comptes suppléant : il est rappelé à cet égard qu'aux termes de l'article L.823-1 du code de commerce, la désignation d'un commissaire aux comptes suppléant ne s'impose que si le commissaire aux comptes est une personne physique ou une société unipersonnelle. En outre, les statuts de la Société ne **prévoient pas** la désignation d'un commissaire aux comptes suppléant. La société ECA étant une société pluripersonnelle, la désignation d'un commissaire aux comptes suppléant n'est donc pas obligatoire dans ce cas.

L'annexe aux comptes consolidés comporte la synthèse des honoraires des commissaires aux comptes.

XXI) PRETS INTER-ENTREPRISES (ART. L.511-6 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER)

En application des dispositions des articles L.511-6 et R. 511-2-1-1 II du Code monétaire et financier, les sociétés par actions dont les comptes sont certifiés par un commissaire aux comptes doivent communiquer dans le rapport de gestion le montant des prêts à moins de deux ans consentis aux entreprises avec lesquelles elles entretiennent des liens économiques, tel qu'attesté par le commissaire aux comptes (régime différent des prêts intragroupes autorisés par l'article L.511-7 du Code monétaire et financier).

Aucune convention de cette nature n'est à signaler au sein de la Société au titre de l'exercice écoulé.

XXII) RESOLUTIONS A CARACTERE ORDINAIRE SOUMISES AUX ACTIONNAIRES

- La 1^{ère} et la 2^{ème} résolution ont pour objet de soumettre à votre approbation les comptes d'EUROGERM au 31 décembre 2018 (sociaux et consolidés), ainsi que le quitus aux administrateurs de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

- La 3^{ème} résolution a pour objet l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et la distribution d'un dividende de 0,45 € par action.
- La 4^{ème} résolution a pour objet l'approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées. A cet égard, il est apporté les précisions suivantes :

1) Nouvelles conventions conclues en 2018 ou au début de l'année 2019, et autorisées par le conseil d'administration, étant rappelé que seules ces conventions sont soumises au vote de l'assemblée.

- *Convention règlementée entre ACG et EUROGERM SA (: une nouvelle convention a été autorisée par le Conseil du 9 octobre 2018, sans modification des modalités financières de celle-ci.*
- *Avenant au contrat de mandataire social de Monsieur Benoît HUVET (Directeur Général Délégué) : des aménagements ont été apportés sur la liste des opérations nécessitant l'accord préalable du Président Directeur Général. Cette convention a été autorisée par le Conseil du 21 février 2019.*

2) Le rapport spécial des commissaires aux comptes contient également mention des conventions déjà approuvées antérieurement par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, et qui se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

- Dans le cadre de la 5^{ème} résolution, vous aurez à vous prononcer sur l'attribution de jetons de présence à votre Conseil, pour une enveloppe globale annuelle de 10 000 euros.
- Aux termes de la 6^{ème} résolution, vous aurez également à vous prononcer sur le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Philippe GIRARD, et ce pour une durée de 3 ans.
- Aux termes de la 7^{ème} résolution, vous aurez à vous prononcer sur le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Benoît HUVET, et ce pour une durée de 3 ans.
- Aux termes de la 8^{ème} résolution, vous aurez à vous prononcer sur le renouvellement du mandat d'administrateur de la société OYC, et ce pour une durée de 3 ans.
- Dans le cadre de la 9^{ème} résolution, et conformément aux dispositions du présent rapport, vous aurez à vous prononcer sur le renouvellement pour une durée de six exercices d'un co-commissaire aux comptes titulaire (cabinet ECA).
- Dans le cadre de la 10^{ème} résolution, et conformément aux dispositions du présent rapport, vous aurez à vous prononcer sur le renouvellement, pour une durée de six exercices, d'un co-commissaire aux comptes suppléant (Monsieur Eric GABORIAUD), étant précisé qu'il est proposé de ne pas renouveler ce mandat, en l'absence d'obligation légale et statutaire sur ce point.
- Aux termes de la 11^{ème} résolution, vous aurez également à vous prononcer sur une autorisation à donner au Conseil destinée à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions de la société conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce ; afin notamment de permettre à notre Société d'améliorer la gestion financière de ses fonds propres, nous vous proposons, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, d'autoriser votre Conseil d'administration, à acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant le capital social de la Société.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- d'assurer la couverture de plans d'actionariat à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise (ou plan assimilé), du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions,
- de la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires dans sa neuvième résolution.

Ce programme serait également destiné à permettre à la Société d'opérer dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur, notamment afin de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers. Dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

Les achats de ces actions pourraient être effectués, à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur, et par tous moyens y compris par achat de blocs de titres ou de gré à gré. La part maximale du capital acquise sous forme de blocs de titres pourrait atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé. La société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat ne pourrait pas excéder soixante (60) euros par action, soit compte tenu du nombre d'actions composant le capital social à la date du 11 avril 2019, et sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société Eurogerm, un montant maximal d'achat de 25.890.120 euros.

Vous donneriez au Conseil d'Administration avec faculté de délégation, tous les pouvoirs nécessaires à l'effet ;

- De passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, conformément à la réglementation boursière en vigueur ;
- D'effectuer toutes déclarations et de remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'Administration donnerait aux actionnaires dans son rapport à l'Assemblée Générale annuelle, les informations relatives aux achats, aux transferts ou aux cessions d'actions ainsi réalisées.

L'autorisation serait consentie pour une durée de dix-huit mois, et prendrait donc fin le 11 décembre 2020.

Elle remplacerait l'autorisation précédemment accordée par l'Assemblée Générale du 12 juin 2018.

XXIII) INFORMATIONS CONCERNANT LES TRANSACTIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS ET LEURS PROCHES SUR LES TITRES DE LA SOCIETE (AMF, REGL. GENERAL ART. 223-22 et 223-26)

Néant

XXIV) RESOLUTIONS A CARACTERE EXTRAORDINAIRE

Nous vous renvoyons au rapport du conseil d'administration présenté à l'assemblée générale extraordinaire, ledit rapport présentant les résolutions à caractère extraordinaire qui ont pour objet de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue de réduire le capital par annulation d'actions propres dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce diverses délégations visant à faciliter la réalisation d'opérations financières éventuelles.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le présent rapport est établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce, et de l'Ordonnance 2017-1162 du 12 juillet 2017.

Conformément à la faculté prévue par l'article L. 225-37 alinéa 6 du code de commerce, les informations devant figurer dans ce rapport sont intégrées au sein d'une section spécifique du rapport de gestion.

Le rapport des commissaires aux comptes relatif au contenu du présent rapport sur le gouvernement d'entreprise figure dans leur rapport sur les comptes annuels.

I) INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Liste des mandats sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37-4 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société au cours de l'exercice 2018.

- M. Jean-Philippe GIRARD :

Jean-Philippe GIRARD est actuellement Président Directeur Général de la Société. Il est également gérant d'ACG Participation.

Il est aussi :

- Gérant des sociétés à responsabilité limitée suivantes : Golf de Bourgogne, Caveo, Tartin'Art Holding et JAM Holding ;
- Président de la société SA Caliax ;
- Président de l'association Cercle Entrepreneurs et Territoires et du Comité Sully ;
- Administrateur dans les sociétés suivantes : Dijon Bourgogne Hand Ball ;
- Membre du Conseil de surveillance de l'ESC DIJON ;
- Conseiller de la Banque de France ;
- Co-président de la Place Financière Bourgogne Franche Comté.

- M. Benoît HUVET :

Monsieur Benoît HUVET occupe la direction générale (Directeur Général Délégué) et opérationnelle du Groupe.

Il est également :

- Gérant de la société civile immobilière Jullensiad et de l'EURL Vadrilette ;
- Président d'Eurogerm Ibéria ;
- Directeur Général de la société Créalim Solutions Saveur ;
- Administrateur dans les sociétés suivantes : Eurogerm Andina, Eurogerm USA et Eurogerm South Africa ;
- Co-gérant dans les sociétés suivantes : Eurogerm Italy et Eurogerm GMBH

- M. Philippe ALFROID (administrateur indépendant) :

La liste des sociétés pour lesquelles M. Philippe ALFROID exerce des mandats est la suivante :

-	ESSILOR INTERNATIONAL
-	GEMALTO N.V (Pays-Bas)
-	WABTEC INC (USA)
-	EUROGERM SA

- UNIGRAINS représentée par Madame Géraldine SALOMON :

La liste des sociétés pour lesquelles UNIGRAINS SA exerce des mandats est la suivante :

MAITRE PRUNILLE
SILL ENTREPRISES
EUROGERM SA
ADVITAM PARTICIPATIONS
AGRIAL ENTREPRISES

- OYC EU B.V. représentée par M. William UNTEREKER :

La liste des sociétés pour lesquelles OYC EU BV exerce des mandats est la suivante :

Eurogerm SA

Situation des mandats sociaux

Les administrateurs Jean-Philippe GIRARD, Benoît HUVET et OYC EU BV représentée par William UNTEREKER ont été renouvelés ou nommés lors de l'Assemblée Générale en date du 14 juin 2016

pour une durée de trois (3) années qui prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 12 juin 2019. Nous vous proposons de renouveler à la prochaine Assemblée Générale le mandat de ces administrateurs.

Les administrateurs suivants, Philippe ALFROID et UNIGRAINS représentée par Géraldine SALOMON, ont été renouvelés lors de l'Assemblée Générale en date du 12 juin 2018 pour une durée de trois (3) années qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à réunir en 2021 à effet d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

A titre d'information, la [loi n°2011-103 du 27 janvier 2011](#) a introduit un principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration des sociétés. Cette loi a également imposé que la proportion de membres de chaque sexe dans les conseils d'administration des sociétés d'une certaine taille soit d'au moins 40%, à compter du 1^{er} janvier 2017. Ainsi, l'[article L. 225-18-1 du Code de commerce](#) impose aux sociétés qui atteignent pendant trois exercices consécutifs deux des seuils suivants :

- un nombre moyen de salariés permanents égal à 500 (ramené à 250 salariés à compter du 1/01/2020),
- un montant net du chiffre d'affaires ou un total de bilan égal à 50 millions d'euros,

de respecter une proportion d'au moins 40 % de membres de chaque sexe dans les conseils à l'issue de la plus prochaine assemblée générale ayant à statuer sur des nominations. Compte tenu de l'effectif salarié moyen d'Eurogerm (inférieur à 500), le respect de cette proportion pourrait ainsi trouver à s'appliquer en l'état actuel des textes à compter du 1^{er} janvier 2020. Le cas échéant, la Société se conformera à ces dispositions.

II) ORGANE CHOISI POUR EXERCER LA DIRECTION GENERALE

Conformément à l'article L.225-37-4 du Code de commerce nous vous rappelons que nous sommes tenus de vous indiquer, dans le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise, le choix fait de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale prévue à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce.

Suivant décision du Conseil d'administration, la Direction Générale est assurée par Monsieur Jean-Philippe GIRARD, Président du Conseil d'administration.

Monsieur Benoît HUVET, administrateur, assure les fonctions de Directeur Général Délégué.

III) TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Est joint en **Annexe C** un tableau récapitulatif des délégations de pouvoirs et de compétence en cours de validité de la Société établi conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 du Code de Commerce.

IV) CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE (ARTICLE L. 225-37-4, 2° DU CODE DE COMMERCE)

Le rapport sur le gouvernement d'entreprise doit mentionner les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre :

- d'une part, l'un des membres du directoire ou du conseil de surveillance, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, d'une SA,
- et d'autre part, une autre société dont la SA possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

Sont néanmoins exclues les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Les conventions de cette nature sont les suivantes :

- Dans le cadre d'un bail commercial en date du 29 mars 2013 la SARL Tartin'Art Dijon loue à la SCI Tamujac (dont l'associé principal est ACG détenu par Monsieur Jean-Philippe GIRARD qui en est le gérant) un local situé Rue Musette à DIJON. Le loyer annuel s'élève à 36 655 € HT et la refacturation de la taxe foncière à 4 387 €.
L'administrateur concerné est Monsieur Jean-Philippe GIRARD.
- Dans le cadre d'un bail commercial en date du 1^{er} octobre 2012 entre la SARL Tartin'Art Dijon et la SCI LAPOGE (dans laquelle Monsieur Jean-Philippe GIRARD est associé), la SARL Tartin'Art Dijon loue un local situé Rue Musette à Dijon. Le loyer annuel s'est élevé au titre de 2018 à 11 056 € HT et la refacturation de la taxe foncière à 422 €.
L'administrateur concerné est Monsieur Jean-Philippe GIRARD.

Le 11 avril 2019



M. Jean Philippe Girard

En qualité de Président du Conseil d'administration de la Société

ANNEXE A - TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Article R. 225-102 du Code de Commerce)

	31/12/2014 (12 mois)	31/12/2015 (12 mois)	31/12/2016 (12 mois)	31/12/2017 (12 mois)	31/12/2018 (12 mois)
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	429 552	429 552	431 502	431 502	431 502
Nombre d'actions émises	4 295 521	4 295 521	4 315 021	4 315 021	4 315 021
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	53 077 648	57 083 642	61 722 226	67 810 286	69 574 281
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	5 121 985	4 102 352	5 832 702	6 380 549	6 551 627
Impôts sur les bénéfices	1 057 460	831 869	1 065 271	1 101 167	906 903
Participation des salariés au titre de l'exercice	284 312	302 225	305 721	383 480	219 696
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 839 545	2 967 199	2 967 419	4 176 094	4 221 790
Résultat distribué	1 288 656	1 503 432	1 510 257	1 941 759	
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,88	0,69	1,04	1,13	1,26
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,43	0,69	0,69	0,97	0,98
Dividende distribué à chaque action	0,30	0,35	0,35	0,45	
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant	135	144	151	160	163
Montant de la masse salariale de l'exercice	5 310 826	5 753 072	5 909 761	7 247 589	6 726 792
Montant des sommes versées au titre des sociaux de l'exercice	2 517 126	2 712 292	2 770 468	3 261 742	3 228 444

ANNEXE B : TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en Keuros)	SIREN	Capital	Capitaux propres avant résultats	Quote-part du capital detenu (en %)	Chiffres d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultats du dernier exercice clos	Observations
1. FILIALES (+ DE 50%)							
EUROGERM SENEGAL		175	1 039	51%	4 641	19	Bilan 31.12.18
EUROGERM ANDINA		600	982	70%	2 141	49	Bilan 31.12.18
EUROGERM BRESIL		250	1 632	80%	6 662	651	Bilan 31.12.18
EUROGERM Mexique		5 464	6 458	100%	801	-108	Bilan 31.12.18
EUROGERM Maroc		166	247	65%	1 023	62	Bilan 31.12.18
EUROGERM IBERIA		7	3 438	100%	13 985	1 442	Bilan 31.12.18
EUROGERM USA		247	-314	100%	0	259	Bilan 31.12.18
CREALIM SOLUTIONS SAVEUR	530 061 068	240	1 820	88%	7 320	704	Bilan 31.12.18
IDS SOLUTIONS CONDITIONNEMENT	450 114 798	337	781	54%	2 841	182	Bilan 31.12.18
TARTIN'ART HOLDING	805 197 365	360	-1 006	100%	0	-87	Bilan 31.12.18
EUROGERM Italie		100	100	95%	148	-21	Bilan 31.12.18
EUROGERM Allemagne		200	200	95%	251	-34	Bilan 31.12.18
EUROGERM Colombie		296	271	43%	177	-80	Bilan 31.12.18
EUROGERM Middle East		173	165	70%	24	-34	Bilan 31.12.18
2. PARTICIPATIONS (10 à 50%)							
MOULIN NEUF	345 388 276	94	1 113	36%	1 918	92	Bilan 31.12.18
MOULIN TARON	421 888 876	10	224	10%	809	33	Bilan 31.12.17
EUROGERM AFRIQUE DU SUD		362	643	50%	1 868	198	Bilan 31.12.18

**ANNEXE C - TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS DE POUVOIRS ET DE
COMPETENCE EN COURS DE VALIDITE DE LA SOCIETE (ARTICLE L.225-37-4 DU CODE DE
COMMERCE)**

	Durée de validité à compter du 12 juin 2018	Plafond autorisé en valeur nominale	Utilisation faite des délégations en cours d'exercice
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue de décider soit (i) l'émission avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit au titre de créance, soit (ii) l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou prime.	26 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 300.000 euros* Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 25.000.000 euros*	
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue de décider, l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires et par offre au public.	26 mois	Montant nominal des augmentations de capital : 300.000 euros* Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 25.000.000 euros*	
Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet de décider d'augmenter le capital social de la Société par émission d'actions ordinaires ou de titres financiers donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie de placement privé.	26 mois	Jusqu'à 20% du capital social. Montant nominal des augmentations de capital : 300.000 euros* Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 25.000.000 euros*	

Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres émis en cas de demande excédentaire dans le cadre d'une émission, avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital décidées dans le cadre des délégations de compétence susvisées.	26 mois	15% de l'émission initiale concernée*	
Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés et des dirigeants de la Société ou de ses filiales.	38 mois (à compter de l'AG du 14/06/2017)	5% du montant des actions composant le capital social au moment de l'attribution*	
Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions de la Société.	18 mois	Jusqu'à 10% des actions composant le capital social	
Autorisation donnée au conseil d'administration pour réduire le capital social par annulation d'actions propres.	24 mois	Jusqu'à 10% des actions composant le capital social	

Note : les plafonds susmentionnés peuvent, le cas échéant, être relevés du montant supplémentaire des actions ou valeurs mobilières à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital conformément aux dispositions du Code de Commerce.

* Le montant du plafond autorisé s'imputera sur le montant du plafond global autorisé fixé à 25.000.000 euros.



Rapport spécial du Conseil d'Administration

EUROGERM
Société anonyme
au capital social de 431.502,10 Euros
Siège social : 2, rue du Champ Doré
Parc d'Activité du Bois Guillaume 21850 Saint Apollinaire
RCS Dijon 349 927 012

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 12 JUIN 2019
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (PARTIE EXTRAORDINAIRE)

Chers Actionnaires,

Nous vous avons convoqués ce jour, conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires, afin de soumettre à votre vote sous forme extraordinaire les propositions suivantes :

- De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :
 - Autorisation donnée au Conseil d'administration pour réduire le capital social par annulation d'actions propres ;
 - Pouvoirs à l'effet d'accomplir les formalités légales de dépôt et de publicité.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports des Commissaires aux comptes.

AUTORISATION DONNEE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR REDUIRE LE CAPITAL SOCIAL PAR ANNULATION D' ACTIONS PROPRES

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'administration, avec faculté de délégation, à :

- Annuler, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce en une ou plusieurs fois, sur sa seule décision tout ou partie des actions propres détenues par la société, dans la limite de 10% du capital par période de vingt-quatre mois et à réduire corrélativement le capital social ;
- Imputer la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et leur pair sur les primes et réserves disponibles de son choix.

Tous pouvoirs seraient conférés au Conseil d'administration pour réaliser la ou les opérations autorisées en vertu de la résolution qui vous est soumise, modifier les statuts et accomplir les formalités requises.

La présente autorisation serait consentie pour une période de vingt-quatre mois à compter du jour de la présente assemblée.

Après avoir entendu lecture du rapport établi par vos Commissaires aux Comptes, nous vous invitons à voter les résolutions soumises à votre vote, et restons à votre disposition pour répondre à vos questions.



Le Conseil d'administration



Comptes consolidés

clos au 31 décembre 2018

COMPTES CONSOLIDES EUROGERM 31 DECEMBRE 2018
. BILAN

<i>en milliers d'euros</i>	Note	31/12/2018	31/12/2017
ACTIF			
Ecarts d'acquisition	1	7 771	5 613
Immobilisations incorporelles	1	732	729
Immobilisations corporelles	1	18 560	16 298
Immobilisations financières	1	3 139	618
Titres mis en équivalence			
ACTIF IMMOBILISE		30 202	23 258
Stocks et en-cours	2	10 738	8 468
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés	3	19 829	19 509
Autres créances et comptes de régularisation	4	4 518	2 704
Valeurs mobilières de placement	5	252	402
Disponibilités		22 564	18 263
ACTIF CIRCULANT		57 901	49 346
TOTAL ACTIF		88 102	72 604
PASSIF			
Capital social	6	432	432
Primes		9 649	9 649
Réserves consolidées		34 208	29 703
Autres	6	(373)	(87)
Résultat consolidé		6 761	6 396
CAPITAUX PROPRES (part du groupe)		50 678	46 093
INTERETS MINORITAIRES		5 216	3 145
PROVISIONS	7	1 235	734
Emprunts et dettes financières	8	13 710	6 180
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9	11 643	9 396
Autres dettes et comptes de régularisation	10	5 620	7 056
DETTES		30 973	22 632
TOTAL PASSIF		88 102	72 604

▪ **COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ**

<i>en milliers d'euros</i>	Note	31/12/2018 (12 mois)	31/12/2017 (12 mois)
COMPTE DE RESULTAT			
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	11	115 786	103 888
Autres produits d'exploitation	12	1 177	896
Production stockée		57	33
Production immobilisée			
Achats consommés		(66 119)	(57 909)
Charges de personnel	13	(18 775)	(17 472)
Autres charges d'exploitation	14	(17 418)	(15 850)
Impôts et taxes		(1 427)	(1 391)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	15	(2 576)	(2 519)
RESULTAT D'EXPLOITATION		10 704	9 676
Résultat financier	17	(471)	(256)
RESULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTEGREES		10 233	9 420
Résultat exceptionnel	18	(206)	390
Impôts sur les résultats	19	(2 647)	(2 427)
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		7 380	7 383
Résultat des sociétés mises en équivalence			
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	1	0	(205)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		7 380	7 178
Intérêts minoritaires		619	782
RESULTAT NET PART DU GROUPE		6 761	6 396
Résultat net part du Groupe par action		1,57 €	1,49 €
Résultat net dilué part du Groupe par action	6	1,57 €	1,49 €
EBITDA *		13 104	11 939

**Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements*

• TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en milliers d'euros

Capitaux propres part du groupe	Capital	Primes	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Titres de l'entreprise consolidante	Résultat consolidé	Total
31/12/2016	432	9 649	26 368	705	(55)	4 865	41 964
Affectation du résultat 31/12/2016			4 865			(4 865)	0
Dividendes distribués			(1 514)				(1 514)
Acquisition/cession titres autocontrôle			12		(32)		(20)
Augmentation de capital							0
Variation écart de conversion				(840)			(840)
Variation des subventions			(27)				(27)
Divers			115	19			134
Résultat de l'exercice 31/12/2017						6 396	6 396
31/12/2017	432	9 649	29 819	(116)	(87)	6 396	46 093
Affectation du résultat 31/12/2017			6 396			(6 396)	0
Dividendes distribués			(1 948)				(1 948)
Acquisition/cession titres autocontrôle			3		(284)		(281)
Augmentation de capital							0
Variation écart de conversion				89			89
Variation des subventions			(22)				(22)
Divers			10	(22)			(12)
Résultat de l'exercice 31/12/2018						6 761	6 761
31/12/2018	432	9 649	34 258	(49)	(371)	6 761	50 680

Intérêts minoritaires	Réserves minoritaires	Résultat minoritaires	Total
31/12/2016	3 235	596	3 831
Affectation du résultat 31/12/2016	596	(596)	0
Dividendes distribués	(483)		(483)
Variation de périmètre	(867)		(867)
Variation écart de conversion	(103)		(103)
Variation des subventions			0
Divers	(16)		(16)
Résultat de l'exercice 31/12/2017		782	782
31/12/2017	2 362	782	3 144
Affectation du résultat 31/12/2017	782	(782)	0
Dividendes distribués	(285)		(285)
Variation de périmètre	1 763		1 763
Variation écart de conversion	(25)		(25)
Variation des subventions			0
Divers			0
Résultat de l'exercice 31/12/2018		619	619
31/12/2018	4 597	619	5 216

TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2018 (12 mois)	31/12/2017 (12 mois)
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		
Résultat net des sociétés intégrées	7 380	7 178
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
Amortissements et provisions (nets) (1)	2 741	2 616
Variation des impôts différés	(5)	(93)
Plus / Moins-values de cession nettes d'impôt	(156)	(601)
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	9 960	9 100
Variations de stocks et en-cours	(1 234)	(9)
Variation des créances d'exploitation	(409)	(1 863)
Variation des dettes d'exploitation	608	1 337
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(1 035)	(535)
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE	8 925	8 565
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(5 000)	(3 802)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	71	1 397
Variation des immobilisations financières	(2 482)	(17)
Incidence des variations de périmètre	(2 257)	(1 252)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	(9 668)	(3 674)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital en numéraire	0	37
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(1 939)	(1 509)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(294)	(497)
Acquisition / cession titres de l'entreprise consolidante	(283)	(20)
Emissions d'emprunts	9 115	1 878
Remboursements d'emprunts	(1 588)	(2 560)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	5 011	(2 671)
Incidence de la variation des taux de change	(117)	(108)
Trésorerie d'ouverture	18 665	16 553
Trésorerie de clôture	22 816	18 665
VARIATION DE TRESORERIE	4 151	2 112

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Le groupe Eurogerm est spécialisé dans la recherche, le développement, le mélange et la commercialisation d'ingrédients céréaliers, d'auxiliaires technologiques et d'améliorants destinés aux producteurs et utilisateurs de farines et céréales techniques qui sont principalement les meuniers et les boulangers industriels en France et à l'international.

Sauf indication contraire, les montants figurant dans la présente annexe sont exprimés en milliers d'euros.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Poursuite de la politique d'investissements du Groupe :

Le Groupe a poursuivi sa politique d'investissements (5,0M€ hors croissances externes) :

- Concernant la société Eurogerm SA, avec l'acquisition d'un terrain et d'un bâtiment contigus au site de Saint-Apollinaire et avec la mise en service d'une nouvelle ligne de production (2,2M€).
- Concernant la société Moulin Neuf, avec des travaux d'aménagement de l'usine et des dépenses de matériels (1,3M€ faisant suite aux dépenses déjà engagées en 2017).
- Concernant les ouvertures des nouvelles filiales en Allemagne, en Colombie et au Liban, avec les travaux d'aménagements (0,4M€).

Opérations de croissance externe et autres variations de périmètre :

- Eurogerm a pris une participation majoritaire dans la société Estrategia en Alimentos SA de CV (Estrali) au Mexique le 09/01/2018, partenaire du Groupe depuis plus de 10 ans.
- Eurogerm a créé en mai 2018 une filiale de commercialisation en Allemagne (Eurogerm GmbH).
- Eurogerm a créé en juillet 2018 une filiale de commercialisation et distribution en Colombie (Eurogerm Colombia S.A.S.).
- Eurogerm a créé en octobre 2018 une filiale de commercialisation au Liban (Eurogerm Middle East S.A.L.).
- Eurogerm s'est renforcée au capital de Créalim Solutions Saveur (passage à 87,5% du capital et des droits de vote), par réduction de capital réservée à la sortie d'un actionnaire minoritaire.
- Eurogerm s'est renforcée au capital de IDS Solutions Conditionnement (passage à 54.2% du capital) en rachetant les parts d'un associé minoritaire.

Plus d'informations sont données sur ces opérations au paragraphe 1.2 de l'annexe aux comptes consolidés sur les variations de périmètre.

1. Périmètre de consolidation

1.1 Périmètre de consolidation au 31/12/2018

Au 31 décembre 2018, le périmètre de consolidation se présente comme suit :

Nom de la société	Méthode de consolidation	% d'intérêts	% de contrôle	Pays d'activité	Siège social	N° SIREN des sociétés françaises
Eurogerm SA	Société mère	-	-	France	St-Apollinaire	349 927 012
Créalim Solutions Saveur	Intégration globale	87,5%	87,5%	France	St-Apollinaire	530 061 068
Moulin Neuf	Intégration globale	36,2%	36,2%	France	Cepoy	345 388 276
IDS Solutions Conditionnement	Intégration globale	54,2 %	54,2 %	France	Maligny	450 114 798
Tartin'Art Dijon	Intégration globale	100,0 %	100,0 %	France	Dijon	753 814 581
Tartin'Art Paris	Intégration globale	100,0 %	100,0 %	France	Dijon	807 785 555
Tartin'Art Holding	Intégration globale	100,0 %	100,0 %	France	Dijon	805 197 365
Eurogerm GmbH	Intégration globale	95,0 %	95,0 %	Allemagne	Maintal	
Eurogerm Italy	Intégration globale	95,0 %	95,0 %	Italie	Milano	
Eurogerm Sénégal	Intégration globale	51,0 %	51,0 %	Sénégal	Dakar	
Eurogerm Maroc	Intégration globale	65,2 %	65,2 %	Maroc	Casablanca	
Eurogerm South Africa	Intégration proportionnelle	50,0 %	50,0 %	Afrique du Sud	Durban	
Eurogerm Middle East SAL	Intégration globale	70,0 %	70,0 %	Liban	Kfarhabab	
Eurogerm Andina	Intégration globale	70,0 %	70,0 %	Pérou	Lima	
Eurogerm Mexico	Intégration globale	100,0 %	100,0 %	Mexique	Mexico	
Eurogerm Ibéria	Intégration globale	100,0 %	100,0 %	Espagne	Abrera (Barcelone)	
Eurogerm Brasil	Intégration globale	80,0 %	80,0 %	Brésil	Sao Paulo	
Eurogerm USA	Intégration globale	100,0 %	100,0 %	USA	Andover (Massachusetts)	
Problend-Eurogerm	Intégration globale	100,0 %	100,0 %	USA	Cary	
Estrategia en alimentos SA de CV	Intégration globale	67,0 %	100,0 %	Mexique	Mexico	
Eurogerm Colombia SAS	Intégration globale	59,7 %	66,7 %	Colombie	Medellin	

Sociétés non consolidées

La société suivante n'est pas consolidée en raison de l'intérêt négligeable qu'elle représente au regard de l'image fidèle.

Nom de la société	Taux de détention	Valeur nette des Titres	Capitaux Propres (avant résultat)	Résultat Net
Minoterie Taron SARL (31/12/2017)	10,00%	15 K€	224 K€	33 K€

Le tableau des filiales et participations figurant dans l'annexe des comptes sociaux d'EUROGERM SA détaille les données financières de cette société non consolidée.

1.2 Variations de périmètre au cours de l'exercice

- Eurogerm a pris une participation majoritaire dans la société Estrali au Mexique le 09 janvier 2018 à la suite des opérations suivantes :
 - o Eurogerm a racheté les 29,47% de parts minoritaires restantes d'Eurogerm Mexico pour 173K€. Un écart d'acquisition négatif a été comptabilisé en profit exceptionnel pour 63K€.
 - o Procédé à deux augmentations de capital de sa filiale Eurogerm Mexico pour un total de 125 millions de MXN (soit 5 463 K€).
 - o Eurogerm Mexico a pris le contrôle majoritaire d'Estrali (67% du capital) par augmentation de capital, pour un montant frais inclus d'environ 6,7M€. Le montant de l'écart d'acquisition positif comptabilisé suite à cette opération s'élève à 2.0M€ (dont la durée d'utilisation n'est pas limitée dans le temps). L'activité apportée par Estrali a contribué au résultat 2018 du Groupe de la manière suivante :
 - Chiffre d'affaires : 12,0M€
 - EBITDA : 1,2M€
 - Résultat net : 0,6M€

Au 09/01/2018, l'incidence de ces deux opérations au Mexique sur la trésorerie nette du Groupe s'élève à -1,9M€. Les autres incidences significatives de ces opérations sur les postes du bilan consolidés sont mentionnées dans les notes annexes ci-après par poste du bilan.

- Eurogerm a créé en mai 2018 une filiale de commercialisation en Allemagne (Eurogerm GmbH), dans laquelle elle détient 95% du capital et des droits de vote.
- Eurogerm a créé en juillet 2018 une filiale de commercialisation et distribution en Colombie (Eurogerm Colombia), dans laquelle elle détient 43% du capital et des droits de vote.
- Eurogerm a créé en octobre 2018 une filiale de commercialisation au Liban (Eurogerm Middle East), dans laquelle elle détient 70% du capital et des droits de vote.
- Eurogerm s'est renforcée au capital de Créalim Solutions Saveur (passage de 70% à 87,5% du capital et des droits de vote), par réduction de capital réservée à la sortie d'un actionnaire

minoritaire qui détenait 20% du capital. L'écart d'acquisition négatif a été comptabilisé en profit exceptionnel pour 52K€.

- Eurogerm s'est renforcée au capital de IDS Solutions Conditionnement (passage à 54.2% du capital) en rachetant les parts d'un associé minoritaire. Un complément d'écart d'acquisition de 5k€ a été constaté.

2. Principes, méthodes et modalités de consolidation

2.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés sont établis selon les principes comptables et les règles d'évaluation fixés par la loi et le code de commerce, en conformité avec le Règlement CRC n° 99-02 du 29 avril 1999 relatif aux comptes consolidés des sociétés commerciales et des entreprises publiques.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2018 comportent 12 mois couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les règles et méthodes comptables sont identiques à celles utilisées pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

2.2. Changement de réglementation comptable

Aucun changement de méthode n'est à signaler.

2.3. Modalités de consolidation

2.3.1. Méthodes de consolidation

Les états financiers des sociétés dans lesquelles Eurogerm SA exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale. Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de 50 % des droits de vote, a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise ou le pouvoir de nommer (ou de révoquer) la majorité des membres du Conseil d'Administration (ou de l'organe de Direction équivalent) ou de réunir la majorité des droits de vote aux réunions de cet organe, lorsque le contrôle est exercé par celui-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Les sociétés pour lesquelles le contrôle est partagé avec un partenaire, sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les sociétés pour lesquelles Eurogerm SA exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les incidences des transactions entre les sociétés du Groupe sont éliminées.

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont consolidées sur la base de leurs comptes arrêtés au 31 décembre 2018, mis en harmonie avec les principes comptables retenus par le Groupe.

2.3.2. Conversion des transactions libellées en monnaie étrangère et opérations de couverture

Les états financiers des filiales étrangères ont été convertis en euros en utilisant les taux suivants :

- Taux de clôture de l'exercice pour les postes du bilan autres que les éléments de la situation nette,
- Taux moyen de l'exercice pour le compte de résultat,
- Taux historique pour les éléments de capitaux propres.

La différence de conversion qui apparaît au passif du bilan est la conséquence de l'utilisation de ces différents taux.

Conformément au règlement CRC 99-02, les différences de change relatives à une créance détenue par une entreprise du Groupe libellée en monnaie étrangère et concernant une entreprise consolidée, dont le règlement n'est ni planifié, ni susceptible de survenir dans un avenir prévisible, sont inscrites dans les capitaux propres consolidés.

Ainsi, au 31 décembre 2018, la variation des écarts de conversion part du groupe comprend 144 K€ au titre de l'écart de conversion sur le prêt Eurogerm SA à sa filiale Eurogerm USA (cf. Note 6).

Le groupe a pris l'option d'étaler sur la période de couverture les déports / reports (au résultat financier).

Les taux de conversion retenus pour la consolidation sont :

Pays	Devise	Taux moyen 2017	Taux clôture 2017	Taux moyen 2018	Taux clôture 2018
Brésil	BRL	3,6054	3,9729	4,3085	4,4440
Maroc	MAD	10,9934	11,2218	11,0743	10,9579
Mexique	MXN	21,3286	23,6612	22,7054	22,4921
Pérou	PEN	3,7055	3,8912	3,8764	3,8560
Etats-Unis	USD	1,1297	1,1993	1,1810	1,1450
Sénégal	XAF	655,9570	655,9570	655,9570	655,9570
Afrique du Sud	ZAR	15,04900	14,8054	15,6186	16,4594
Colombie	COP			3 504,0000	3 726,0000
Liban	LBP			1 780,0000	1 728,0000

2.4. Méthodes et règles d'évaluation

2.4.1. Généralités

Les états financiers des sociétés du groupe ont été le cas échéant retraités préalablement à la consolidation afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables du groupe, précisés ci-après.

2.4.2. Écart d'acquisition

Lors de l'acquisition des titres d'une filiale consolidée, les éléments identifiables de l'actif acquis et du passif pris en charge, retraités selon les normes du Groupe, sont évalués à leur juste valeur pour le Groupe. Celui-ci dispose de l'année qui suit l'exercice de l'acquisition pour finaliser ces évaluations.

L'écart d'acquisition correspond à l'écart constaté, à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre :

- le coût d'acquisition de ses titres (y compris les frais afférents nets d'impôts)
- et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Jusqu'à fin 2015, les écarts d'acquisition étaient systématiquement amortis sur 15 ans, sauf celui de Processus Alimentos (amorti sur 2 ans).

En application du règlement ANC 2015-07 du 23/11/2015 applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016, le groupe a analysé les durées d'utilisation de ses écarts d'acquisition :

- les écarts d'acquisition ayant une durée de vie limitée continuent à faire l'objet d'un amortissement, notamment les droits au bail ;
- les écarts d'acquisition ayant une durée d'utilisation non limitée font l'objet d'un test de dépréciation et ont cessé d'être amortis à compter du 01/01/16.

Des tests de dépréciation sont réalisés à chaque clôture pour justifier l'absence de surévaluation des valeurs comptables nettes de chaque écart d'acquisition, qu'il y ait ou non indice de perte de valeur. Ces tests consistent à comparer la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition et sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base d'une méthodologie DCF (Discounted Cash Flows). Dans ce cadre, Eurogerm détermine une valeur d'entreprise dite résiduelle. Cette valeur résiduelle est issue de la valeur d'entreprise brute (somme des cash flows futurs actualisés) minorée de l'ensemble des autres actifs (dont besoin en fonds de roulement) nécessaires à l'exploitation. La valeur d'entreprise résiduelle ainsi obtenue est systématiquement comparée à la valeur nette comptable des écarts d'acquisition.

Cette démarche s'appuie sur les prévisions de flux de trésorerie futurs approuvés par la direction et couvrant une période de 5 ans. Cette période est constituée du budget établi pour l'année suivant la clôture des comptes, ainsi que les quatre années suivantes pour le plan.

Pour la détermination de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie sont déterminés sur la base d'un BFR normatif et ne tiennent pas compte des éventuels investissements qui améliorent la performance des actifs. Les flux de trésorerie futurs estimés au-delà de la période de 5 ans sont extrapolés en utilisant un taux de croissance à l'infini de 1,5 %. Le taux d'actualisation après impôt retenu est de 8 %.

2.4.3. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent pour l'essentiel aux logiciels amortis sur une période linéaire de 3 à 5 ans.

Les dépenses liées aux activités de recherche et développement sont comptabilisées en charges dès qu'encourues.

2.4.4. Immobilisations corporelles

Les terrains, constructions et équipements sont évalués à leur coût d'acquisition.

Les durées et modalités d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

- Constructions	5 à 30 ans	Linéaire
- Installations et agencements	5 à 15 ans	Linéaire
- Matériels et outillages industriels	3 à 12 ans	Dégressif ou Linéaire
- Matériels de transport	4 à 5 ans	Linéaire
- Mobiliers et matériels de bureau	3 à 10 ans	Dégressif ou Linéaire

Les contrats de crédit-bail immobilier et mobilier sont retraités comme si les biens correspondants avaient été acquis à crédit dès lors qu'ils transfèrent au groupe la quasi-totalité des risques inhérents à la propriété de l'actif loué. Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan pour leur valeur vénale à la date d'acquisition et amorties en fonction de leur durée de vie économique estimée. En contrepartie, une dette financière du même montant apparaît au bilan et s'amortit suivant le plan de remboursement du crédit-bail souscrit. Les contrats de location dans lesquels le bailleur ne transfère pas la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété de l'actif sont classés en tant que contrats de location simple, les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

2.4.5. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont représentatives de dépôts de garantie comptabilisés à leur valeur historique, des participations non consolidées et également de comptes de placement quasi disponibles (avances faites dans le cadre du contrat de liquidité de la société consolidante) ainsi que des comptes à terme qui ne répondent pas à la définition de la trésorerie et équivalent de trésorerie mentionnée au § 2.4.9.– cf. Note 20.

2.4.6. Stocks et en-cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

Les produits finis et en-cours de production sont valorisés au coût de production.

Les dépréciations nécessaires sont constituées sur les stocks présentant un risque d'obsolescence et les produits dont la valeur vénale au 31 décembre (de marché) est inférieure à la valeur comptable telle que ci-dessus définie.

Les profits internes, inclus dans les stocks des sociétés du groupe sont éliminés et l'effet de l'impôt correspondant est reconnu.

2.4.7. Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Elles ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

2.4.8. Impôts différés

Afin d'assurer une meilleure représentation de la situation fiscale différée, le groupe utilise la méthode du report variable qui tient compte pour le calcul des impôts différés, des conditions d'imposition connues à la fin de l'exercice.

Les comptes consolidés enregistrent des impôts différés résultant pour l'essentiel :

- de l'annulation des provisions réglementées
- de la constatation de l'impôt sur les subventions d'investissement
- des différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat retraité
- de l'élimination des profits internes
- du retraitement des crédits-baux
- des déficits fiscaux reportables dans la mesure où l'actif constaté est certain à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale.

2.4.9. Trésorerie, équivalents de trésorerie et Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Elles font, lorsque nécessaire, l'objet d'une dépréciation calculée pour chaque ligne de titre de même nature, afin de ramener leur valeur au cours de Bourse moyen du dernier mois, ou à leur valeur de négociation probable pour les titres non cotés. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. Les plus ou moins-values de cession sont enregistrées selon la méthode PEPS (ou FIFO) – Premier Entré Premier Sorti.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque, la caisse et les dépôts à terme dont la date d'échéance est généralement inférieure à trois mois.

2.4.10. Provisions pour Risques et charges

Le groupe applique le règlement CRC n° 2000-06 sur les passifs.

Les provisions pour risques sont constituées pour faire face à l'ensemble des risques et charges connus jusqu'à l'établissement définitif des comptes.

Le groupe est impliqué dans certains litiges généralement liés à ses activités courantes. La Direction, après consultation de ses avocats et conseils juridiques, détermine le montant des provisions qui doivent être constituées en fonction de son estimation des risques de pertes futures existants à chaque fin d'exercice.

Les hypothèses sous-jacentes sur lesquelles se fondent les principales estimations relatives aux provisions pour litiges (litiges prud'hommes, risques sociaux et fiscaux...) sont les suivantes : appréciation de la position juridique et valorisation des risques en fonction de la probabilité de cristallisation du risque.

2.4.11. Comptabilisation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspondant à la vente de marchandises et produits finis est comptabilisé lors du transfert de propriété qui intervient généralement lors de l'expédition du produit manufacturé au client (sauf incoterm spécifique).

Pour les prestations de services, le chiffre d'affaires est comptabilisé à l'issue de l'exécution de celles-ci (généralement à l'émission de la facture).

2.4.12. Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non récurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du Groupe.

2.4.13. Participation des salariés

Conformément aux dispositions du règlement 99-02, la participation des salariés est comptabilisée dans le poste "Charges de personnel" du compte de résultat.

2.4.14. Résultat par action

Le résultat net consolidé par action est obtenu en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Pour le calcul du résultat net dilué, le résultat net part du Groupe de l'exercice et le nombre moyen pondéré d'actions sont ajustés de l'incidence maximale de la conversion des éléments dilutifs en actions ordinaires.

2.4.15. Indemnités de départ à la retraite

La loi française exige, le cas échéant, le versement d'une indemnité de départ à la retraite. Cette indemnité est déterminée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis pour les salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Les indemnités légales et conventionnelles sont évaluées pour chacun des salariés français du Groupe Eurogerm présent à la clôture en fonction de son ancienneté théorique le jour de son départ en retraite, selon les dispositions de la norme IAS 19 "Avantages du personnel", conformément à la recommandation 2013-02 de l'ANC.

Le montant de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière, ne fait pas l'objet d'une provision, mais il est inscrit en engagements hors bilan. Les hypothèses retenues sont les suivantes (méthode d'évaluation Prospective avec salaire de fin de carrière) :

- modalités de départ en retraite : à l'initiative du salarié
- âge de départ à la retraite : 65 ans
- taux annuel de revalorisation des salaires (inflation comprise) : 0.5 %
- taux de mobilité (turn over) : 5% de 15 à 49 ans – 0% à partir de 50 ans
- taux net annuel de capitalisation (inflation comprise) : 1.57 %
- taux annuel d'actualisation : 1.57 %
- taux de charges sociales patronales : 45 %

Le montant de l'engagement Groupe est renseigné en note 21.

3. Notes relatives au bilan et au compte de résultat

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS

L'évolution des immobilisations s'analyse comme suit :

IMMOBILISATIONS	31/12/2017	Acquisitions / Transferts et Augmentation	Ecart de conversion	Variations de périmètre (3)	Cessions/ Transferts et Diminutions	31/12/2018
Immobilisations incorporelles						
Fonds de commerce	53					53
Ecart d'acquisition	9 447		161	1 958		11 566
Autres immobilisations incorporelles	2 509	167			5	2 671
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	0					0
Total immobilisations incorporelles	12 009	167	161	1 958	5	14 290
Immobilisations corporelles						
Terrains	1 090	149	2			1 241
Constructions	16 170	567	(33)			16 704
Matériel et outillage	10 873	1 797	(36)	478	255	12 857
Autres immobilisations corporelles	5 843	828	6	398	217	6 858
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles (1)	1 388	1 192			353	2 227
Total immobilisations corporelles	35 364	4 533	(61)	876	825	39 887
Immobilisations financières						
Participations	65					65
Dépôts et cautionnements	77	20				97
Autres immobilisations financières (2)	476	2 782			281	2 977
Total immobilisations financières	618	2 802		0	281	3 139
Titres mis en équivalence	0					0
TOTAL	47 991	7 502	100	2 834	1 111	57 316

(1) Parmi les 1,2 M€ d'investissements en-cours figurent notamment :

- Les acomptes versés par la société Moulin Neuf au titre des travaux d'aménagement de son usine actuelle, dont la mise en service est prévue pour début 2019 (0,9 M€)

(2) L'augmentation du poste « Autres immobilisations financières » se compose principalement d'un compte à terme souscrit par la société Estrali après son entrée dans le périmètre consolidé (cf. § 2.4.5)

(3) La variation de périmètre concerne quasi exclusivement la prise de contrôle d'Estrali.

Le tableau ci-dessous récapitule le total des écarts d'acquisition présentés au bilan consolidé 31/12/2018 (en K€) :

ECARTS D'ACQUISITION	Montant Brut	Amortissement et Dépréciation	Valeur Nette
EG IBERIA	3 226	2 120	1 106
CREALIM SOLUTIONS SAVEUR	940	303	637
TARTIN'ART DIJON	299	299	-
IDS	151	146	5
IDS -Fonds de commerce	70	14	56
PROBLEND-EG	4 418	423	3 995
PROCESSUS	490	490	-
ESTRATEGIA EN ALIMENTOS	1 972	-	1 972
	11 566	3 795	7 771

Conformément aux règles décrites au paragraphe 2.4.2, des tests de sensibilité ont été réalisés lors des tests de dépréciation : une variation à la hausse du taux d'actualisation de 2% n'entraînerait aucune dépréciation des écarts d'acquisition nets figurant au bilan au 31 décembre 2018.

L'évolution des amortissements et dépréciations s'analyse comme suit :

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	31/12/2017	Augmentations	Ecarts de conversion	Variations de périmètre	Diminutions	31/12/2018
Immobilisations incorporelles						
Fonds de commerce						
Ecarts d'acquisition	3 834		(39)			3 795
Autres immobilisations incorporelles	1 833	165			5	1 993
Total immobilisations incorporelles	5 667	165	(39)	0	5	5 788
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions	7 481	920	0			8 401
Matériel et outillage	8 144	672	(29)	252	350	8 689
Autres immobilisations corporelles	3 441	644	15	237	101	4 236
Total immobilisations corporelles	19 066	2 236	(14)	489	451	21 326
Total immobilisations financières	0				0	0
TOTAL	24 733	2 401	(53)	489	456	27 114

La ventilation des valeurs nettes comptables par zone géographique est la suivante :

VALEURS NETTES COMPTABLES	31/12/2018			31/12/2017		
	France	Export	Total	France	Export	Total
Immobilisations incorporelles						
Fonds de commerce	53		53	53		53
Ecart d'acquisition *	697	7 074	7 771	692	4 921	5 613
Autres immobilisations incorporelles	520	157	677	594	81	675
Immobilisations incorporelles en cours			0	0		0
Total immobilisations incorporelles	1 270	7 232	8 501	1 339	5 002	6 341
Immobilisations corporelles						
Terrains	895	346	1 241	746	344	1 090
Constructions	7 558	745	8 303	7 962	725	8 687
Matériel et outillage	2 800	1 366	4 166	1 883	844	2 727
Autres immobilisations corporelles	1 589	1 034	2 622	1 558	845	2 403
Immobilisations corporelles en cours	2 063	164	2 227	1 360	29	1 389
Total immobilisations corporelles	14 904	3 654	18 559	13 509	2 787	16 296
Immobilisations financières						
Participations	65		65	65		65
Dépôts et cautionnements	29	68	97	24	54	77
Autres immobilisations financières	195	2 782	2 977	476		476
Total immobilisations financières	289	2 850	3 139	565	54	618
Titres mis en équivalence			0			0
TOTAL	16 463	13 736	30 199	15 413	7 843	23 255

*Cf. 2.4.2

NOTE 2 : STOCKS ET EN-COURS

Les stocks et en-cours se décomposent comme suit :

STOCKS ET EN-COURS	31/12/2018	31/12/2017
Matières premières et approvisionnements	5 682	5 050
Encours	399	73
Produits finis et marchandises	4 858	3 400
Total stocks (brut)	10 939	8 523
Provisions pour dépréciation matières premières et approvisionnements	(141)	(6)
Provisions pour dépréciation des produits finis et marchandises	(60)	(49)
Total stocks (nets)	10 738	8 468

NOTE 3 : COMPTES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

La ventilation se présente comme suit :

CLIENTS	31/12/2018	31/12/2017
Clients *	20 802	20 383
Factures à établir	154	131
Total clients (bruts)	20 956	20 514
Provisions pour dépréciations clients	(1 127)	(1 005)
Total clients (nets)	19 829	19 509

* dont 938 K€ de créances à plus d'un an, dépréciées à 100%.

NOTE 4 : AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION

L'ensemble des autres créances a une échéance à moins d'un an. La ventilation se présente comme suit :

AUTRES CREANCES	31/12/2018	31/12/2017
Fournisseurs débiteurs	100	14
Organismes sociaux	126	160
Etat IS	950	644
Etat TVA	1 796	809
Produits à recevoir	136	102
Divers	334	134
Charges constatées d'avance	836	739
Impôts différés actifs	247	108
Total autres créances (brut)	4 525	2 710
Provision pour dépréciation	(8)	(6)
Total autres créances (net)	4 518	2 704

NOTE 5 : VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Au 31/12/2018, il n'existe pas de plus ou moins-values latentes.

NOTE 6 : CAPITAUX PROPRES

Au 31/12/2018, le capital social est composé de 4 315 021 actions de 0,10 € de valeur nominale.

Les subventions d'investissements sont inscrites en capitaux propres pour 147 K€.

Depuis le 31/12/2016, il n'y a plus de plan de stock-options.

Contrat de liquidité :

Eurogerm a confié à ODDO BHF SCA l'animation de son titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de Déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, une somme de 0.5 million d'euros a été initialement portée au crédit du compte de liquidité.

Les acquisitions d'actions propres sont déduites des capitaux propres. Les pertes et profits liés aux achats et ventes d'actions propres sont comptabilisés en capitaux propres.

Au 31 décembre 2018, le nombre d'actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité est de :

10 453 actions.

Écart de conversion sur prêt intragroupe :

Au 31 décembre 2018, le montant de l'écart de conversion constaté dans les capitaux propres part du Groupe relatif au prêt en USD accordé par la société mère Eurogerm SA à sa filiale Eurogerm USA s'élève à 483 K€.

NOTE 7 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES, IMPÔTS DIFFERES PASSIF

Les provisions se décomposent comme suit :

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES, IDP	31/12/2018	31/12/2017
Provisions pour risques et charges	410	43
Impôts différés passif	825	691
Total provisions	1 235	734

Détail des provisions pour risques et charges :

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	31/12/2017	Augmentation	Variation Péri-mètre	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	31/12/2018
Provisions pour litiges	15	350		10		355
Provisions pour impôt	0					0
Autres risques et charges	28	3	24			55
Total provisions	43	353	24	10	0	410

Détail des impôts différés :

IMPOTS DIFFERES	31/12/2018	31/12/2017
Décalage temporaire du paiement de l'impôt	340	228
Gain d'IS sur déficits	42	80
Subventions d'investissement	(12)	(81)
Provisions réglementées	(360)	(358)
Retraitement crédit-bail	(748)	(616)
Retraitement marges en stock	225	196
Divers	(63)	(32)
Total	(576)	(583)
Dont actif	247	108
Dont passif	(825)	(691)

NOTE 8 : EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Les emprunts et dettes financières du groupe s'analysent comme suit :

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	31/12/2018	Echéancier de remboursement			31/12/2017
		Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Emprunts bancaires	12 049	2 213	7 919	1 917	3 719
Crédits baux mobiliers	67	52	15	0	118
Crédits baux immobiliers	1 574	737	836	0	2 286
Autres	16	16	0	0	57
Total	13 706	3 018	8 771	1 917	6 180
Dont partie à taux variable	0	0	0	0	500
Dont partie à taux fixe	13 690	3 002	8 771	1 917	5 622
Dont partie non rémunérée	16	16	0	0	57

La ventilation des emprunts et dettes financières par devises est la suivante :

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES PAR DEVISES (en milliers d'€)	31/12/2018	31/12/2017
Euros	13 575	5 985
Franc CFA	92	135
Nouveau Sol péruvien	40	60
Total	13 706	6 180

Eurogerm a notamment débloqué 7 M€ sur le crédit arrangé mis en place fin 2017 afin de financer les opérations au Mexique (cf. § 1.2)

NOTE 9 : DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Le détail du poste s'analyse comme suit :

FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	31/12/2018	31/12/2017
Fournisseurs	10 719	8 678
Factures Non Parvenues	924	718
Total	11 643	9 396

NOTE 10 : AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION

Le détail des autres dettes est le suivant :

AUTRES DETTES	31/12/2018	31/12/2017
Dettes sociales		
Comité d'entreprise	5	6
Congés payés	875	863
Participation des salariés	395	432
Autres charges à payer au personnel	933	1 362
Organismes sociaux	1 520	1 810
Dettes fiscales		
Etat - TVA	371	327
Etat - IS	377	255
Autres dettes fiscales	437	595
Autres dettes		
Clients créditeurs, avoirs à établir	462	404
Charges à payer diverses	245	1 001
TOTAL	5 620	7 056

Ces autres dettes ont une échéance inférieure à un an.

NOTE 11 : CHIFFRE D'AFFAIRES

L'évolution du chiffre d'affaires, ainsi que sa répartition géographique, est la suivante :

	31/12/2018 (12 mois)	31/12/2017 (12 mois)
Ventes de biens et marchandises		
France	41 251	39 364
Export	72 920	62 015
Ventes de prestations de services		
France	822	1 437
Export	792	1 072
Total	115 785	103 888

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit ainsi à 115,8 millions d'euros au 31 décembre 2018 (+1,5% à taux de change et périmètre constants par rapport à 2017).

L'impact défavorable de l'évolution des taux de change sur le chiffre d'affaires est d'environ -2.1 M€.

La répartition du chiffre d'affaires par marchés est la suivante :

	31/12/2018 (12 mois)	31/12/2017 (12 mois)
Correcteurs de meunerie et pré-mix secteur meunerie	17 855	16 946
Améliorants de panification et pré-mix secteur boulangerie industrielle	40 911	41 196
Ingrédients, concepts, avants produits de pâtisserie et divers	57 019	45 746
Total	115 785	103 888

NOTE 12 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation se décomposent comme suit :

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	31/12/2018 (12 mois)	31/12/2017 (12 mois)
Subvention d'exploitation	53	83
Transfert de charges	450	339
Reprises provisions sur stocks	19	63
Reprises provisions créances clients	42	24
Gain de change sur créances commerciales	347	208
Crédit Impôt Recherche	188	160
Produits divers	77	19
Total	1 176	896

NOTE 13 : CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel s'analysent comme suit :

CHARGES DE PERSONNEL	31/12/2018 (12 mois)	31/12/2017 (12 mois)
Salaires bruts	13 560	12 618
Charges sociales	4 684	4 305
Participation et autres charges	530	549
Total	18 774	17 472

Le Crédit d'Impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) au titre de 2018 est comptabilisé en réduction des charges de personnel pour un montant de 250K€.

NOTE 14 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation se décomposent comme suit :

AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	31/12/2018 (12 mois)	31/12/2017 (12 mois)
Fournitures non stockées	1 252	910
Locations	1 325	1 228
Entretiens, maintenance	1 313	1 029
Assurance	452	404
Personnel extérieur	1 468	1 281
Commissions sur ventes	854	1 091
Honoraires	2 327	2 374
Publicités et promotions	917	756
Transport	4 262	3 946
Missions, réceptions, déplacements	1 638	1 490
Affranchissements et télécom	225	243
Autres (1)	1 385	1 098
Total	17 418	15 850

(1) Dont 330 K€ correspondant aux pertes de change sur créances et dettes commerciales

NOTE 15 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION

Le poste s'analyse comme suit :

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION	31/12/2018 (12 mois)	31/12/2017 (12 mois)
Dépréciations de stocks	50	49
Autres provisions	(10)	15
Dépréciations des créances clients	134	191
Sous-total	174	255
Amortissements	2 401	2 264
Total	2 576	2 519

NOTE 16 : FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Le montant des frais de recherche et développement du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élève à 627 K€.

NOTE 17 : CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

Le résultat financier se décompose comme suit :

CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	31/12/2018 (12 mois)		31/12/2017 (12 mois)	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Revenus des placements de trésorerie	312		144	
Gains de change	234		90	
Escomptes	2	27		22
Pertes de change		638		264
Intérêts sur emprunts (retraitements de crédit-bail inclus)		225		184
Intérêts bancaires		29		47
Autres charges et produits financiers	13	113	103	76
Total	561	1 032	337	593
Total net		(471)		(256)

NOTE 18 : CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Les charges et produits exceptionnels se détaillent comme suit :

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	31/12/2018 (12 mois)	31/12/2017 (12 mois)
Résultat lié à la cession / mise au rebut d'immobilisations	35	563
Quote-part de subvention	22	27
Dotations amortissements et provisions exceptionnelles	(350)	(156)
Divers	88	(44)
Total	(205)	390

Dont une provision pour risques et charges exceptionnels de 350 K€ au titre d'un litige social en France.

NOTE 19 : IMPOT SUR LES SOCIETES

Ventilation de l'impôt sur les sociétés

L'impôt comptabilisé sur l'exercice se décompose comme suit :

IMPOT SUR LES SOCIETES	31/12/2018 (12 mois)	31/12/2017 (12 mois)
Impôt exigible	2 653	2 520
Impôt différé	(6)	(93)
Total	2 647	2 427

Preuve d'impôt

L'impôt comptabilisé sur l'exercice s'analyse comme suit :

PREUVE D'IMPOT	31/12/2018 (12 mois)	31/12/2017 (12 mois)
Résultat consolidé des sociétés intégrées avant impôt	10 026	9 605
Taux d'impôt	33,33%	33,33%
Impôt sur les sociétés théorique	3 342	3 201
Impôt sur les sociétés comptabilisé sur l'exercice	2 647	2 427
Ecart	(695)	(774)
Décomposition de l'écart :		
Accroissement sur charges non déductibles	46	36
Allègement sur report déficitaire antérieurement non activé	(123)	(196)
Crédits et réductions d'impôt	(181)	(108)
Correction des impôts différés suite changement de taux	0	(200)
Ecart de taux d'IS sur filiales étrangères	(284)	(259)
Ecart de taux d'IS sur filiales françaises	(86)	
Divers	(67)	(47)
Ecart	(695)	(774)

Déficits fiscaux non activés : néant au 31/12/2018.

Le montant de l'économie d'impôt réalisée par le groupe grâce à l'intégration fiscale s'élève à 49K€ au 31/12/2018.

4. *Autres informations*

NOTE 20 : RISQUES FINANCIERS

- **Risque de taux d'intérêt**

- Endettement financier

L'endettement financier du groupe est présenté à la note 8 du présent document.

- Trésorerie du groupe

Au 31 décembre 2018, la trésorerie positive du groupe s'élève à 22 815 K€, composée de :

- disponibilités à hauteur de 22 564 K€ ;
 - SICAV monétaires à hauteur de 252 K€ ;

Cette trésorerie, essentiellement non rémunérée, n'est pas investie en produits de placements obligataires. Le groupe n'est donc pas exposé, sur ses placements et disponibilités, à un risque de taux d'intérêt significatif.

Le Groupe dispose également d'une trésorerie à moyen terme à hauteur de 195 K€ inscrite en immobilisations financières, composée d'avances de trésorerie (contrat de liquidité).

- Sensibilité à la variation des taux

La sensibilité maximale à la hausse ou à la baisse de 100 points de base des taux d'intérêts sur l'endettement financier à taux variable n'est pas significative. Le groupe n'a donc pas mis en place de politique de couverture spécifique de son risque de taux.

- **Risque de liquidité**

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Emprunts & dettes financières (1)	13 706	6 180
Disponibilités & valeurs mobilières (2)	22 815	18 665
Trésorerie nette (2) - (1)	9 109	12 485
Trésorerie à moyen terme (3)	195	476
Trésorerie nette totale (2) - (1) + (3)	9 304	12 961

Compte tenu de sa trésorerie nette positive au 31 décembre 2018 et de sa capacité à générer des flux nets de trésorerie d'exploitation positifs, le groupe estime ne pas être confronté à un quelconque risque de liquidité.

- **Risque de change**

EUROGERM SA se couvre par le biais de contrats de ventes à termes fermes de devises, destinés à couvrir des ventes futures en dollar américain. La vente à terme ferme entraîne la conversion de la créance en monnaie étrangère au taux prévu dans le contrat de vente à terme ferme. En lien avec l'application du règlement ANC-2015-05, les effets des couvertures sont classés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert. Ainsi, les impacts d'une couverture de change sur des flux opérationnels sont comptabilisés en résultat d'exploitation. Le principe de symétrie s'applique également au bilan, lorsqu'un dérivé de change couvre une créance ou une dette. Le dérivé est revalorisé en contrepartie des écarts de conversion actif/passif venant ainsi équilibrer au bilan les écarts de conversion générés sur la créance/dette couverte. Le déport / report est étalé en résultat financier sur la durée de la couverture.

Au titre de l'exercice clos, la société Eurogerm SA a poursuivi ses contrats de ventes à terme fermes de devises, destinés à couvrir des ventes futures en dollars. Au 31 décembre 2018, le montant des couvertures de change à terme détenues se présente comme suit :

- 260 K USD au cours de 1,1525 (échéance Avril 2019).
- 327 K USD au cours de 1,1357 (échéance Janvier 2019).

La juste valeur de ces instruments de couverture est comptabilisée dans les comptes de la société au 31 décembre 2018.

L'impact des couvertures sur le chiffre d'affaire Groupe est non significatif.

Les comptes des filiales étrangères (hors zone euro) sont convertis selon les règles et méthodes décrites au paragraphe 2.3.2. du présent document. Le tableau suivant indique, à la date du 31 décembre 2018, la part des actifs et passifs hors groupe en devises :

En milliers d'unités	Nouveau Sol Pérou	Peso mexicain	Dirham Marocain	Real Brésilien	Dollar Américain	Peso Colombien	Livre libanaise	Rand Sud Africain
Actifs	7 425	260 619	8 072	15 418	4 267	1 514 682	715 614	4 712
Passifs	490	53 979	2 645	3 599	771	634 476	- 58	57
Position nette	6 935	206 640	5 427	11 819	3 496	880 206	715 672	4 655
En K euros au 31/12/2018	1 798	9 187	495	2 660	3 053	236	414	283

- **Risque actions**

La société Eurogerm SA ne détient pas de portefeuille d'actions en dehors de ses titres de participations. En revanche, elle détient, via un contrat de liquidité, 10 453 de ses propres actions à la clôture des

comptes (Cf. Note 6). Les excédents de trésorerie sont placés en SICAV monétaires et en comptes à terme.

NOTE 21 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS HORS BILAN	31/12/2018	31/12/2017
Cautions données	0	0
Dettes garanties par des sûretés réelles	2 523	2 102
Indemnités de départ à la retraite *	1 889	1 585
Total	4 412	3 687

* avant couverture par des contrats d'assurance (661 K€ au 31 décembre 2018).

En 2017, un fonds de commerce a été nanti en garantie pour la contrepartie du crédit arrangé souscrit, soit 30 M€. A ce jour, le crédit arrangé a été débloqué à hauteur de 7 M€.

- Locations-financement / locations simples

Les locations-financement ont fait l'objet d'un retraitement intégral dans les comptes consolidés par l'inscription d'un actif et d'une dette au bilan. En revanche, les locations simples (mobilières et immobilières) sont maintenues en charges d'exploitation.

Les engagements de locations simples sont les suivants :

	31/12/2018	Paiements dus par période			31/12/2017
		A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	
Contrats de locations immobilières	1 071	184	684	202	1 679
Contrats de locations mobilières	763	320	439	4	753
Total Locations simples	1 834	504	1 123	206	2 432

NOTE 22 : EFFECTIF MOYEN DU GROUPE

L'effectif moyen du groupe a évolué comme suit :

EFFECTIF MOYEN	31/12/2018	31/12/2017
Cadres	104	88
Non cadres	383	235
Effectif global	487	323

NOTE 23 : REMUNERATIONS ALLOUEES AUX ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

Le montant global des rémunérations directes et indirectes de toute nature perçues, des sociétés françaises et étrangères membres du groupe, par les organes de direction et d'administration de la société consolidante est le suivant :

en k€	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
	Jetons de présence		Salaires et avantages		Nombre d'options de souscription d'actions attribuées	
	(12 mois)	(12 mois)	(12 mois)	(12 mois)		
Organes d'Administration (administrateurs)	10	10				
Organes de Direction (PDG et DG délégué)			768	615	-	-

NOTE 24 : EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

NOTE 25 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

La société ACG, détenue par Monsieur Jean Philippe GIRARD, réalise au profit de la société Eurogerm SA des prestations de conseil et assistance en matière de définition de la stratégie, d'orientation de sa politique générale, ainsi qu'en matière commerciale et marketing dans le cadre de la fabrication, la commercialisation de ses produits et services. A ce titre, la rémunération versée à la société ACG s'est élevée à 830 K€ HT au titre de l'exercice.

NOTE 26 : IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
ACG	SARL	5 032 300	24 RUE BUFFON 21000 DIJON

NOTE 27 : MONTANT DES HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Le montant total des honoraires des Commissaires aux comptes de la Société Eurogerm SA, figurant au compte de résultat consolidé du Groupe en 2018 se détaille comme suit :

En milliers d'euros sur 12 mois Dans le résultat consolidé	ECA NEXIA		SECC	
	Montants H.T.	%	Montants H.T.	%
Certification des comptes		58%		75%
Société mère	81		24	
Filiales intégrées globalement	6			
Services autres que la certification des comptes (SACC)		42%		25%
Société mère	58		8	
Filiales intégrées globalement	5			
TOTAL	150	100%	32	100%



**Rapport des Commissaires aux
Comptes sur les comptes
consolidés clos au 31 décembre
2018**

S.E.C.C
2 rue des Bons Enfants
21000 DIJON

ECA NEXIA
37 rue Elsa Triolet - Parc Valmy
21000 DIJON

EUROGERM

Société Anonyme au capital de 431.502 euros

Siège social : Parc d'activité du Bois Guillaume – 2 rue Champ Doré – 21850 SAINT APOLLINAIRE

RCS DIJON 349 927 012 - SIRET 349 927 012 00030 - APE 1089 Z

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

À l'Assemblée Générale de la société EUROGERM,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société EUROGERM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Les écarts d'acquisition, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2018 s'établit à 7.771 milliers d'euros ont fait l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites dans la note 2.4.2 "Écarts d'acquisition" de l'annexe des comptes consolidés.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées, et nous avons vérifié que les notes 2.4.2 "Écarts d'acquisition" et 1. "Immobilisations" de l'annexe des comptes consolidés donnent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

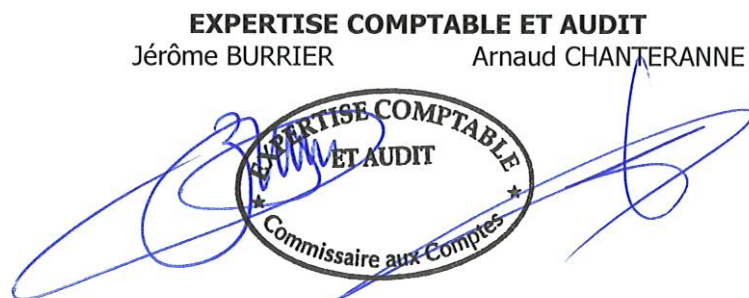
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Dijon, le 26 avril 2019
Les Commissaires aux Comptes





Comptes sociaux

clos au 31 décembre 2018

COMPTES SOCIAUX EUROGERM 31 DECEMBRE 2018
BILAN ACTIF

(en euros)	Note	31/12/2018			31/12/2017
		Brut	Amortissements & provisions	Net	Net
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement					
Concessions, brevets et droits similaires	1.3	2 180 375	1 695 596	484 779	583 546
Fonds commercial		53 357		53 357	53 357
Autres immobilisations incorporelles		10 007		10 007	10 007
Avances et acomptes					
Total immobilisations incorporelles		2 243 739	1 695 596	548 143	646 910
Terrains		352 144		352 144	205 144
Constructions		5 333 114	2 809 002	2 524 112	2 411 241
Installations techniques, matériel et outillage		5 921 553	3 391 983	2 529 570	1 452 995
Autres immobilisations corporelles		3 354 400	2 065 810	1 288 590	1 210 149
Immobilisations en cours		9 900		9 900	345 711
Avances et acomptes					
Total immobilisations corporelles		14 971 111	8 266 795	6 704 316	5 625 240
Participations		12 741 112	586 178	12 154 934	6 040 353
Créances rattachées à des participations		3 057 103		3 057 103	3 029 132
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières		581 238	16 070	565 168	575 670
Total immobilisations financières		16 379 453	602 248	15 777 205	9 645 155
ACTIF IMMOBILISE	2.1 à 2.2	33 594 304	10 564 638	23 029 665	15 917 306
Stocks matières premières		3 582 967	13 493	3 569 474	3 277 603
En-cours de production de biens					
Stocks produits et marchandises		732 909	22 768	710 141	977 712
Avances et acomptes versés s/ commandes					
Créances clients et comptes rattachés	2.4	14 257 135	148 586	14 108 549	16 239 480
Autres créances	2.3 et 2.4	6 338 955	1 371 000	4 967 955	3 165 652
Valeurs mobilières de placement		1 661		1 661	1 661
Disponibilités		14 388 055		14 388 055	11 977 148
Charges constatées d'avance	2.11	578 995		578 995	610 999
ACTIF CIRCULANT		39 880 676	1 555 847	38 324 830	36 250 255
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des obligations					
Ecart de conversion actif		2 138		2 138	726
TOTAL ACTIF		73 477 118	12 120 485	61 356 633	52 168 287

BILAN PASSIF

(en euros)	Note	31/12/2018	31/12/2017
Capital social ou individuel (dont versé : 431 502)	2.5	431 502	431 502
Primes d'émission, de fusion, d'apport		9 649 359	9 649 359
Réserve légale		43 150	43 150
Réserves réglementées			
Autres réserves		25 631 711	23 396 019
Report à nouveau		1 867	1 357
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		4 221 790	4 176 094
Subventions d'investissement		0	0
Provisions réglementées		1 280 398	1 273 900
CAPITAUX PROPRES	2.6	41 259 777	38 971 380
Produits des émissions de titres participatifs			0
Avances conditionnées			0
AUTRES FONDS PROPRES		0	0
Provisions pour risques		357 138	5 726
Provisions pour charges			
PROVISIONS	2.3	357 138	5 726
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		9 318 513	1 382 989
Concours bancaires courants		0	42 503
Emprunts et dettes financières divers		100 820	86 123
Total dettes financières		9 419 333	1 511 615
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		6 871 266	7 034 555
Dettes fiscales et sociales		2 785 357	3 758 515
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		372 230	451 126
Produits constatés d'avance	2.11	77 620	263 342
Total dettes d'exploitation		10 106 473	11 507 538
DETTES	2.7	19 525 806	13 019 153
Ecarts de conversion passif		213 912	172 027
TOTAL PASSIF		61 356 633	52 168 287

COMPTE DE RESULTAT

(en euros)	Note	31/12/2018 (12 mois)	31/12/2017 (12 mois)
Ventes de marchandises		16 460 871	15 955 069
Production vendue de biens		51 336 232	50 087 705
Production vendue de services		1 777 178	1 767 512
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	3.1	69 574 281	67 810 286
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation		52 054	51 533
Reprises sur prov. et amort. et transfert de charges	2.3 & 3.4	616 899	513 103
Autres produits	3.5	207 557	151 586
Total des produits d'exploitation		70 450 791	68 526 509
Achats de marchandises (y compris DDD)		172	1 131
Variation de stocks (marchandises)		257 951	150 441
Achats de matières premières et autres approv.		42 889 841	41 467 032
Variation de stocks de matières premières & approv.		(302 146)	(22 040)
Autres achats et charges externes		10 779 219	9 714 688
Impôts, taxes et versements assimilés		1 193 326	1 174 905
Salaires et traitements		6 726 792	7 247 589
Charges sociales		3 027 969	3 035 140
Dotations aux amortissements sur immobilisations	2.2	999 160	877 015
Dotations aux prov. pour dép. des immobilisations			
Dotations aux prov. pour dép. sur actif circulant	2.3	97 810	35 967
Dotations aux provisions pour risques et charges			5 000
Autres charges	3.5	109 491	141 892
Total des charges d'exploitation		65 779 585	63 828 760
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 671 205	4 697 749
Produits financiers de participations		1 015 183	713 963
Autres intérêts et produits assimilés		334 232	253 989
Reprises sur prov. et amort. et transfert de charges	2.3	319 726	615 829
Différences positives de change		116 786	77 187
Produits financiers		1 785 927	1 660 968
Dotations aux amort., dépréciations et prov.	2.3	116 344	515 726
Intérêts et charges assimilés		216 307	105 652
Différences négatives de change		335 911	68 513
Charges financières		668 562	689 891
RESULTAT FINANCIER	3.6	1 117 365	971 077
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		5 788 571	5 668 825
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		3 159	18 633
Produits exceptionnels sur opérations en capital		23 253	25 625
Reprises sur provisions et transferts de charges		173 984	228 047
Produits exceptionnels		200 396	272 305
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		87 898	34 712
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		22 197	52 721
Dotations aux amort., dépréciations et prov.		530 483	192 957
Charges exceptionnelles		640 577	280 390
RESULTAT EXCEPTIONNEL	3.7	(440 182)	(8 084)
Participation des salariés aux résultats		219 696	383 480
Impôts sur les bénéfices	3.8	906 903	1 101 167
TOTAL DES PRODUITS		72 437 114	70 459 782
TOTAL DES CHARGES		68 215 323	66 283 688
BENEFICE OU PERTE		4 221 790	4 176 094

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 61 356 633 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 69 574 281 Euros et dégagant un bénéfice de 4 221 790 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Sauf indication contraire, les montants figurant dans la présente annexe sont exprimés en euros.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1) Prises de participation et créations de filiales :

- Dans le cadre de la prise de participation majoritaire d'Eurogerm dans la société Estrategia en Alimentos SA de CV (Estrali) au Mexique le 09/01/2018, Eurogerm a :
 - o Racheté les 29.47% de parts minoritaires restantes d'Eurogerm Mexico pour 173 K€ ;
 - o Procédé à une augmentation de capital de sa filiale Eurogerm Mexico pour 125 millions de MXN (soit 5 463 K€).
 - o Et procédé à des avances en compte courant pour 25 millions de MXN (soit 1 114 K€).L'ensemble de ces opérations ont été financées par un déblocage partiel du crédit arrangé souscrit en décembre 2017.
- Eurogerm a créé en mai 2018 une filiale de commercialisation en Allemagne (Eurogerm GmbH - Frankfurt) dans laquelle elle détient 95%.
- Eurogerm s'est renforcé au capital de Créalim Solutions Saveur (passage à 87,5% du capital et des droits de vote), par réduction de capital réservée à la sortie d'un actionnaire minoritaire.
- Eurogerm a créé en juillet 2018 une filiale de distribution en Colombie (Eurogerm Colombia - Medellin) dans laquelle elle détient 43,40% en direct.
- Eurogerm s'est renforcé au capital de IDS Solutions Conditionnement (passage à 54.2%) en rachetant les parts d'un associé minoritaire.
- Eurogerm a créé en octobre 2018 une filiale de commercialisation au Liban (Kfarhnbab) afin de couvrir la zone Moyen-Orient (Eurogerm Middle East) dans laquelle elle détient 70%.

2) Autres faits marquants :

- La société Eurogerm SA a poursuivi sa politique d'investissements avec notamment :
 - o acquisition d'un terrain et d'un bâtiment contigus au site de Saint Apollinaire (0,3 M€) ;
 - o la mise en service d'une nouvelle ligne de production en octobre 2018 (1.45 M€ de dépenses relatives à cette nouvelle ligne) financée par emprunt bancaire.

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1. Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'ANC N°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2016-07, homologué par arrêté du 26 décembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.2. Méthodes comptables

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Plus particulièrement, les modes et méthodes d'évaluation ci-après ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives.

1.3. Fonds commercial

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
FONDS COMMERCE ALPHA GLOBE	53 357			53 357	

Le fonds de commerce correspond à un fonds lié à la vente de graines acheté en 1991 pour un montant de 53 K€. Cette activité a depuis été développée par la Société (création notamment de la marque GRAINE DE CHAMPION) et dégage à ce jour une capacité d'exploitation bénéficiaire.

Méthode d'évaluation du fonds de commerce : la valeur actuelle (valeur d'inventaire) du fonds de

commerce est estimée annuellement. Elle correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage du fonds.

1.4. Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeurs brutes	Valeurs nettes	Taux d'amortissement
LOGICIELS	2 125 830	435 014	entre 10 et 100
BREVETS ET DIVERS	64 552	59 771	5.0 à 50.0
Total	2 190 382	494 785	

1.5. Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

1.6. Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	linéaire	de 5 à 20 ans
Agencements et aménagements	linéaire	de 5 à 10 ans
Installations techniques	linéaire	de 3 à 10 ans
Matériels et outillages	linéaire ou dégressif	de 3 à 10 ans
Matériel de transport	linéaire	5 ans
Matériel de bureau	linéaire ou dégressif	de 2 à 5 ans
Mobilier	linéaire	de 3 à 10 ans

L'excédent constaté entre l'amortissement dégressif et l'amortissement linéaire est comptabilisé en amortissement dérogatoire (via le résultat exceptionnel).

1.7. Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les titres immobilisés, ont été comptabilisés au prix pour lequel ils ont été acquis majoré des éventuels frais d'acquisition de titres de participation. Ces frais d'acquisition font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans.

Les titres ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

La valeur actuelle (valeur d'inventaire) des titres de participation est déterminée en fonction de l'actif net comptable corrigé, de la rentabilité, des plus et moins-values latentes, des perspectives d'avenir et de l'utilité de détenir la participation. L'estimation de la valeur d'inventaire peut donc justifier le maintien d'une valeur nette supérieure à la quote-part de l'actif net comptable.

1.8. Autres immobilisations financières

Les créances rattachées aux titres de participation sont inscrites à leur valeur nominale. Lorsqu'elles sont libellées en monnaies étrangères, elles sont converties, sauf exceptions visées au § 1.19 au cours de la date d'entrée dans le patrimoine car elles correspondent à des fonds investis à long terme.

Ces créances sont dépréciées par voie de provision pour tenir compte des risques de non recouvrement, appréciés lors de la valorisation des titres de participation (cf 1.7).

Ces créances font l'objet d'une rémunération en fonction de leur durée et des usages locaux.

Les autres immobilisations financières sont représentatives du contrat de liquidité, de dépôts et de cautionnement comptabilisés à leur valeur historique.

Les actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité sont comptabilisées pour leur valeur d'acquisition. Une dépréciation est constatée dans le résultat financier si le cours moyen du mois précédent la date de clôture est inférieur à la valeur d'acquisition. Les résultats de cession de ces actions sont comptabilisés pour leur montant net dans le résultat exceptionnel. (cf. note 3.7)

Au 31 décembre 2018, 10 453 actions propres EUROGERM sont détenues par le biais du contrat de liquidité pour une valeur brute de 372 K€. Une provision pour dépréciation a été comptabilisée pour 16 K€.

Dans le cadre du contrat de liquidité, la société a acheté au cours de l'exercice 35 550 actions au prix moyen de 34.73 € et vendu 27 942 actions au prix moyen de 34.01 €.

1.9. Evaluation des matières et marchandises

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode FIFO.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

1.10. Evaluation des produits en cours

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

1.11. Dépréciation des stocks

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

1.12. Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les avances (à court terme) accordées aux filiales du groupe sont rémunérées à un taux qui reste inférieur au taux maximal fiscalement déductible.

1.13. Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

1.14. Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

1.15. Disponibilités en devises

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

1.16. Provisions pour risques et charges

Principes de base

La Société comptabilise une provision pour faire face aux obligations clairement identifiées comme dette probable, mais dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est ainsi enregistrée dès lors que :

- il existe une obligation légale, contractuelle ou implicite à la date de clôture
- le montant peut être évalué avec une fiabilité suffisante
- il est probable que le règlement se traduise par une sortie de ressources sans contrepartie.

Les provisions couvrent notamment :

- les litiges commerciaux, sociaux, fiscaux ou autres
- les risques liés à la situation nette négative des filiales

Hypothèses et estimation

La Société est impliquée dans certains litiges généralement liés à ses activités courantes. La Direction de la Société, après consultation de ses avocats et conseils juridiques, détermine le montant des provisions qui doivent être constituées en fonction de son estimation des risques de pertes futures existants à chaque fin d'exercice.

Les hypothèses sous-jacentes sur lesquelles se fondent les principales estimations relatives aux provisions pour litiges (litiges prud'hommes, risques sociaux et fiscaux,...) sont les suivantes : appréciation de la position juridique et valorisation des risques en fonction de la probabilité de cristallisation du risque.

1.17. Comptabilisation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspondant à la vente de marchandises et produits finis est comptabilisé lors du transfert de propriété qui intervient généralement lors de l'expédition du produit manufacturé au client (sauf incoterm spécifique).

Pour les prestations de services, le chiffre d'affaires est comptabilisé à l'issue de l'exécution de celles-ci (généralement à l'émission de la facture).

1.18. Charges et produits exceptionnels

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non récurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la société. Les écritures comptables liées à la sortie des titres de participation sont comptabilisées dans le résultat exceptionnel.

1.19. Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. (Sauf pour les créances rattachées cf. ci-dessous)

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion. Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une

provision pour risques, en totalité suivant les modalités règlementaires.

La politique de la société est de réduire son exposition aux fluctuations de taux de change.

EUROGERM SA se couvre par le biais de contrats de ventes à termes fermes de devises, destinés à couvrir des ventes futures en dollar américain. La vente à terme ferme entraîne la conversion de la créance en monnaie étrangère au taux prévu dans le contrat de vente à terme ferme. En lien avec l'application du règlement ANC 2015-05, les effets des couvertures sont classés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert. Ainsi, les impacts d'une couverture de change sur des flux opérationnels sont comptabilisés en résultat d'exploitation. Le principe de symétrie s'applique également au bilan, lorsqu'un dérivé de change couvre une créance ou une dette. Le dérivé est revalorisé en contrepartie des écarts de conversion actif/passif venant ainsi équilibrer au bilan les écarts de conversion générés sur la créance/dette couverte. Le déport / report est étalé en résultat financier sur la durée de la couverture.

Ecart de change sur les créances rattachées :

Les prêts et avances à long terme, consentis aux filiales et pour lesquels aucune date de remboursement n'est prévue, ne sont pas réévalués aux taux de clôture mais sont conservés au taux historique.

1.20. Intégration fiscale :

Depuis le 1^{er} janvier 2014, EUROGERM SA s'est constituée société « tête de groupe » dans le cadre du régime fiscal de groupe.

Pour la période, les sociétés fiscalement intégrées sont la SARL TARTIN'ART HOLDING, la SARL TARTIN'ART DIJON et la SARL TARTIN'ART PARIS.

Chaque société du groupe comptabilise en charge le montant de l'impôt dont elle serait redevable en l'absence d'intégration fiscale. Le cas échéant, le profit d'intégration fiscale, correspondant à l'économie d'impôt générée par le régime est comptabilisé au niveau d'EUROGERM SA tête de groupe par le biais d'une charge d'impôt négative.

2. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN

2.1. Etat des immobilisations

	31/12/2017	Acquisitions	Cessions/ Diminution	Virement poste à poste	31/12/2018
Immobilisations incorporelles					
Logiciels	2 155 674	12 940	199	11 960	2 180 375
Fonds de commerce	53 357				53 357
Autres immobilisations incorporelles	10 007				10 007
Immobilisations incorporelles en cours	0				0
Total immobilisations incorporelles	2 219 038	12 940	199	11 960	2 243 739
Immobilisations corporelles					
Terrains	205 144	147 000			352 144
Constructions	4 905 659	427 455			5 333 114
Matériel et outillage industriel	4 561 243	1 048 322	21 763	333 751	5 921 553
Installations et agencements	2 140 678	245 497			2 386 175
Matériel de transport	143 280				143 280
Matériel informatique et mobilier	784 649	91 329	51 032		824 946
Immobilisation corporelles en cours	345 711	9 900		-345 711	9 900
Avances et acomptes	0				0
Total immobilisations corporelles (a)	13 086 364	1 969 503	72 795	-11 960	14 971 112
Immobilisations financières					
Titres de participation (b)	6 626 531	6 114 581			12 741 112
Créances rattachées à des participations (c)	3 029 132	27 974			3 057 103
Dépôts et cautionnements	14 292				14 292
Prêts et autres immobilisations fin (d)	563 242	954 057	950 353		566 946
Total immobilisations financières	10 233 197	7 096 612	950 353	0	16 379 453
TOTAL	25 538 599	9 079 055	1 023 348	0	33 594 304

a) Immobilisations corporelles :

Parmi les 2 M€ d'investissements figurent notamment :

- La mise en service d'une nouvelle ligne de production (1.45 M€).
- L'achat d'un terrain et bâtiment (0.29 M€) jouxtant le site de Saint Apollinaire

b) L'augmentation de ce poste correspond notamment :

- l'augmentation de capital souscrite dans la société Eurogerm MEXICO (5,6 M€) : cf faits marquants de l'exercice,
- l'apport en capital dans la création de filiales : Allemagne (190 K€), Colombie (137 k€), Middle East (122 k€).

c) Ce poste inclut :

- le prêt de 3 500 KUSD non amortissable fait à la filiale EUROGERM USA,
- et le prêt de 550K€ fait à la filiale EUROGERM ANDINA (capital restant du à fin décembre 2018 : 344 K€).

d) Concernent les mouvements sur actions propres.

2.2. Etat des amortissements

	31/12/2017	Dotations	Diminutions	31/12/2018
Immobilisations incorporelles				
Logiciels, autres immob. incorporelles	1 572 128	123 569	101	1 695 596
Total immobilisations incorporelles	1 572 128	123 569	101	1 695 596
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	2 494 418	314 585		2 809 003
Matériel et outillage industriel	3 108 248	305 498	21 763	3 391 983
Installations et agencements	1 133 570	179 351		1 312 921
Matériel de transport	101 282	21 539		122 821
Matériel et mobilier informatique	623 604	54 619	48 156	630 067
Total immobilisations corporelles	7 461 122	875 592	69 919	8 266 795
TOTAL	9 033 250	999 161	70 020	9 962 391

2.3. Etat des provisions

	31/12/2017	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	31/12/2018
Provisions réglementées					
Amortissements dérogatoires	1 002 322	145 195	131 175		1 016 342
Provision pour hausse de prix	271 578	35 288	42 809		264 057
TOTAL	1 273 900	180 483	173 984	-	1 280 399
Provisions pour risques et charges					
Litiges *	5 000	350 000			355 000
Autres provisions pour risques et charges	0				-
Provision pour perte de change	726	2 138	726		2 138
TOTAL	5 726	352 138	726	-	357 138
Provisions pour dépréciation					
Sur titres de participation	586 178				586 178
Sur stocks MP	3 218	13 493	3 218		13 493
Sur stocks Marchandises	13 148	22 768	13 148		22 768
Sur comptes clients	117 519	61 549	30 483		148 585
Autres provisions pour dépréciation	1 591 865	114 205	0	319 000	1 387 070
TOTAL	2 311 929	212 015	46 849	319 000	2 158 095
TOTAL GENERAL	3 591 554	744 636	221 559	319 000	3 795 631
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		97 810	46 849		
financières		116 343	726	319 000	
exceptionnelles		530 483	173 984		

* Cf résultat exceptionnel § 3.7

2.4. Etat des échéances des créances

ETAT DES CREANCES		Montant brut 31/12/2018	1 an au plus	Plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations*	3 057 103	109 787	2 947 316
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	581 238		581 238
	Clients douteux ou litigieux	172 769		172 769
DE L'ACTIF CIRCULANT	Autres créances clients	14 084 366	14 084 366	
	Personnel et comptes rattachés (avances)	5 200	5 200	
	Sécurité sociale et autres org. sociaux	125 448	125 448	
	Etat : impôts sur les bénéfices**	704 181	704 181	
	Etat : taxe sur valeur ajoutée	417 156	417 156	
	Etat : autres impôts, taxes	6 214	6 214	
	Etat : divers		-	
	Groupe et associés	4 886 965	4 886 965	
	Débiteurs divers	193 788	193 788	
	Charges constatées d'avance	578 995	578 995	
TOTAL CREANCES		24 813 423	21 112 100	3 701 323

*Cf. notes 2.1 et 1.19

** Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est comptabilisé en réduction des charges de personnel pour un montant de 200 K€.

L'utilisation du CICE 2017 s'est traduite par des embauches en CDI et des investissements.

2.5. Composition du capital social

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
CAPITAL	0.1000	4 315 021		-	4 315 021

Au 31 décembre 2018, le capital se compose de 428 796 actions à droits de vote simple et 3 886 225 actions à droits de vote double.

Contrat de liquidité :

Eurogerm a confié à ODDO BHF SCA l'animation de son titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de Déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, une somme de 0,5 million d'euros a été initialement portée au compte de liquidité et comptabilisée dans le poste « autres immobilisations financières ».

Au 31 décembre 2018, le nombre d'actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité est de : 10 453 actions.

2.6. Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Primes	Réserves	Report à Nouveau	Résultat	Subventions invest.	Provisions réglementées	Total
31/12/2016	431 502	9 649 359	21 980 741	1 267	2 967 419	3 704	1 263 255	36 297 247
Affectation du résultat			2 967 419		(2 967 419)			0
Dividendes distribués			(1 510 257)	1 357				(1 508 900)
Variation prov							10 644	10 644
Augmentation du capital								0
Divers			1 267	(1 267)		(3 704)		(3 704)
Résultat de l'exercice					4 176 094			4 176 094
31/12/2017	431 502	9 649 359	23 439 170	1 357	4 176 094	0	1 273 899	38 971 381
Affectation du résultat			4 176 094		(4 176 094)			0
Dividendes distribués			(1 941 759)	1 867				(1 939 892)
Variation prov							6 499	6 499
Augmentation du capital								0
Divers			1 357	(1 357)				0
Résultat de l'exercice					4 221 790			4 221 790
31/12/2018	431 502	9 649 359	25 674 862	1 867	4 221 790	0	1 280 398	41 259 778

2.7. Etat des échéances des dettes

ETAT DES DETTES	Montant brut 31/12/2018	1 an Au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts dettes à plus de 1 an à l'origine	9 318 513	1 624 408	6 296 946	1 397 158
Emprunts dettes financières divers	5 690	5 690		
Concours bancaires courants				
Fournisseurs et comptes rattachés	6 871 266	6 871 266		
Personnel et comptes rattachés	1 484 140	1 484 140		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 188 762	1 188 762		
Etat : impôts sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	14 909	14 909		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	97 545	97 545		
Dettes sur immobilisations et comptes				
Groupe et associés	95 129	95 129		
Autres dettes	372 230	372 230		
Produits constatés d'avance	77 620	77 620		
TOTAL DES DETTES	19 525 804	11 831 699	6 296 946	1 397 158
Emprunts souscrits en cours exercice *	8 180 000			
Emprunts remboursés en cours exercice	248 965			
Emprunts dettes associés personnes physiques	-			

* Financement de la nouvelle ligne de production et déblocage partiel du crédit arrangé (7 M€) cf Faits Marquants.

2.8. Frais de recherche appliquée et de développement

Le montant des frais de recherche et développement fait l'objet d'une comptabilisation en charges et s'élève au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à 627K€.

2.9. Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	162 963
Autres créances	303 444
Disponibilités	449 207
Total	915 614

2.10. Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Intérêts courus sur emprunt	5 329
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	535 222
Dettes fiscales et sociales	2 324 380
Autres dettes	291 157
Total	3 156 088

Détail dettes fiscales et sociales (en K€) :

- congés à payer :	614K€
- autres charges de personnel :	645K€
- participation :	220K€
- charges sociales sur congés à payer :	295K€
- autres charges sociales :	439K€
- état charges à payer :	112K€

2.11. Charges et produits constatés d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 579 K€ et correspondent à des prestations facturées et non encore réalisées.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 78 K€ et correspondent à du chiffre d'affaires pour lequel le transfert de propriété n'est pas effectué à la clôture.

2.12. Ecart de conversion passif

L'écart de conversion passif qui s'élève à 214 K€ au 31 décembre 2018 concerne uniquement le dollar US.

3. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

3.1. Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur géographique	Montant
FRANCE	37 194 564
EXPORT	32 379 717
Total	69 574 281

3.2. Rémunération des dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction	Montant
Total	767 867

3.3. Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	49
Agents de maîtrise et techniciens	50
Employés	21
Ouvriers	33
Apprentis	10
Total	163

3.4. Détail des transferts de charges d'exploitation

	Montant
Formations	110 890
Prestations diverses	84 351
Refacturations diverses	113 661
Divers	121 918
Litige fournisseurs	2 617
Remboursements divers	136 613
Total	570 050

3.5. Autres produits et autres charges d'exploitation

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les gains et pertes de change sur créances et dettes commerciales sont comptabilisés en résultat d'exploitation suite à l'application par la Société du règlement ANC n°2015-05.

3.6. Détail du résultat financier

	Produits	Charges
Revenus des placements de trésorerie	194 938	
Gains / pertes de change	116 786	335 911
Dividendes	1 015 183	
Dotations / reprise provision perte de change	726	2 138
Dotations / reprise provision titres et C/CRT	319 000	114 205
Escomptes		25 600
Intérêts sur emprunts		89 139
Autres charges et produits financiers	139 294	101 568
Total	1 785 927	668 562
Total net	1 117 365	

3.7. Détail du résultat exceptionnel

	Charges	Produits
VNC / Produits de cession d'immobilisations	2 974	326
Dotations / Reprises amortissements dérogatoires	145 195	131 175
Dotations / Reprises provisions pour hausse de prix	35 288	42 809
Dotations / Reprises provisions pour risque *	350 000	-
Résultat lié à la sortie de titres de participation		
Charges / Produits sur exercices antérieurs		
Résultat des opérations sur actions propres	19 223	22 926
Quote part de subvention investissement		
Divers	87 898	3 159
Total	640 578	200 395
Total net	(440 182)	

* la Société a doté une provision pour risques et charges à caractère exceptionnel de 350 K€ au titre d'un litige social suite à l'assignation devant le TGI de Dijon.

3.8. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	5 788 571	1 230 543
Résultat exceptionnel	(440 182)	(145 710)
Participation	(219 696)	(127 827)
Intégration fiscale		(50 103)
Résultat comptable	5 128 693	906 903

4. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

4.1. Dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 155 465
Total	7 155 465

Dont 6 980 K€ correspondent au déblocage partiel du crédit arrangé (cf Immobilisations Financières).

4.2. Engagements financiers

Engagements donnés :

Avals et cautions	513 235
Effets escomptés non échus	7 958
Total	521 193

En 2017, le fonds de commerce de la société a été nanti en garantie pour la contrevaletur du crédit arrangé souscrit, soit 30 M€. A ce jour, le crédit arrangé a été déblocué à hauteur de 7 M€.

Les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés mais font l'objet de l'information qui suit. Le montant de l'engagement en la matière est estimé au 31 décembre 2018 à 1 771 K€.

Les hypothèses de calcul retenues sont les suivantes (méthode prospective avec salaire de fin de carrière) :

- taux annuel de revalorisation des salaires (inflation comprise) : 0.5 % l'an
- taux net annuel de capitalisation (inflation comprise) : 1.57 %
- taux de mobilité (turn over) : 5% de 15 à 49 ans – 0% à partir de 50 ans
- âge de départ à la retraite : 65 ans
- modalités de départ en retraite : à l'initiative du salarié
- taux annuel d'actualisation : 1.57%
- taux de charges sociales patronales : 45%

Eurogerm a souscrit une assurance relative à ces indemnités. Le montant versé à ce titre au 31 décembre 2018 s'élève à 661 K€.

L'engagement non couvert par cette assurance est donc de 1 110 K€.

Début 2019, la Société a versé une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour un montant de 62K€. La décision unilatérale de l'employeur ayant été signée mi-janvier 2019, aucun passif n'a été constaté dans les comptes clos au 31 décembre 2018.

4.3. Risques financiers

- **Risque de taux d'intérêt**

L'endettement financier de la société est présenté dans la note 2.7 du présent document.

La sensibilité maximale à la hausse ou à la baisse de 100 points de base des taux d'intérêts sur l'endettement financier à taux variable n'est pas significative.

- **Risque de liquidité**

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017
Emprunts & dettes financières (1)	9 419	1 512
Disponibilités & valeurs mobilières (2)	14 390	11 979
Trésorerie nette (2) - (1)	4 971	10 467
Trésorerie à moyen terme (3)	195	476
Trésorerie nette totale (2) - (1) + (3)	5 166	10 943

Compte tenu de sa trésorerie nette positive au 31 décembre 2018 et de sa capacité à générer des flux nets de trésorerie d'exploitation positifs, la société estime ne pas être confrontée à un quelconque risque de liquidité.

- **Risque de change**

Au titre de l'exercice clos, la société Eurogerm SA a poursuivi ses contrats de ventes à terme fermes de devises, destinés à couvrir des ventes futures en dollars. Au 31 décembre 2018, le montant des couvertures de change à terme détenues se présente comme suit :

- 260 K USD au cours de 1,1525 (échéance Avril 2019).

- 327 K USD au cours de 1,1357 (échéance Janvier 2019).

La juste valeur de ces instruments de couverture est comptabilisée dans les comptes de la société au 31 décembre 2018.

L'impact des couvertures sur le chiffre d'affaires annuel est non significatif.

4.4. Crédit-bail

Nature	Terrains	Constructions	Instal. matériel et	Autres	Total
Valeur d'origine	445 248	7 536 589			7 981 837
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs		3 212 244			3 212 244
- dotations de l'exercice		361 829			361 829
Total		3 574 073			3 574 073
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs		6 578 992			6 578 992
- exercice		778 995			778 995
Total		7 357 987			7 357 987
Redevances restant à payer					
- à un an de plus		778 996			778 996
- entre 1 et 5 ans		908 831			908 831
- à plus de 5 ans		-			-
Total		1 687 827			1 687 827
Valeur résiduelle					
- à un an au plus					
- à plus de 5 ans		-			-
Total					
Montant en charges sur l'exercice		778 995			778 995

4.5 Accroissements et allègements dette future d'impôt

Nature des différences temporaires	Montant
Accroissements	
Provisions réglementées:	
- provision pour hausse de prix	69 879
- amortissements dérogatoires	270 661
Subventions d'investissement :	-
Total des accroissements	340 540
Allègements	
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :	
- participation des salariés	68 106
- forfait social	13 621
- C3S	25 351
Total des allègements	107 078

4.6 Identité de la société mère consolidant les comptes

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
ACG	SARL	5 032 300	24 RUE BUFFON 21000 DIJON

4.7 Montant des honoraires versés aux commissaires aux comptes

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes figure dans l'annexe aux comptes consolidés.

4.8 Transactions avec les parties liées

La société ACG, détenue par Monsieur Jean Philippe GIRARD, réalise au profit de la société Eurogerm SA des prestations de conseil et assistance en matière de définition de la stratégie, d'orientation de sa politique générale, ainsi qu'en matière commerciale et marketing dans le cadre de la fabrication, la commercialisation de ses produits et services. A ce titre, la rémunération versée à la société ACG s'est élevée à 830 K€ HT au titre de l'exercice.

4.9 TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

(en Keuros)	SIREN	Capital	Capitaux propres avant résultats	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société non encore remboursés		Montants des cautions et avals donnés par la société	Chiffres d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultats du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
					Brute	Nette	Brute	Nette					
1. FILIALES (+ DE 50%)													
EUROGERM SENEGAL		175	1 039	51%	91	91				4 641	19		82 Bilan 31.12.18
EUROGERM ANDINA		600	982	70%	439	439	344	344		2 141	49		Bilan 31.12.18
EUROGERM BRESIL		250	1 632	80%	95	95				6 662	651		206 Bilan 31.12.18
EUROGERM Mexique		5 464	6 458	100%	5 645	5 645	1 114	1 114		801	-108		Bilan 31.12.18
EUROGERM Maroc		166	247	65%	111	111			78	1 023	62		Bilan 31.12.18
EUROGERM IBERIA		7	3 438	100%	4 200	4 200				13 985	1 442		450 Bilan 31.12.18
EUROGERM USA		247	-314	100%	226	0	4 954	4 898		0	259		Bilan 31.12.18
CREALIM SOLUTIONS SAVEUR	530 061 068	240	1 820	88%	210	210			0	7 320	704		242 Bilan 31.12.18
IDS SOLUTIONS CONDITIONNEMENT	450 114 798	337	781	54%	257	257	26	26	286	2 841	182		20 Bilan 31.12.18
TARTINART HOLDING	805 197 365	360	-1 006	100%	360	0	1 373	58	0	0	-87		Bilan 31.12.18
EUROGERM Italie		100	100	95%	95	95				148	-21		Bilan 31.12.18
EUROGERM Allemagne		200	200	95%	190	190	109	109		251	-34		Bilan 31.12.18
EUROGERM Colombie		296	271	43%	137	137				177	-80		Bilan 31.12.18
EUROGERM Middle East		173	165	70%	122	122	23	23		24	-34		Bilan 31.12.18
2. PARTICIPATIONS (10 à 50%)													
MOULIN NEUF	345 388 276	94	1 113	36%	297	297				1 918	92		11 Bilan 31.12.18
MOULIN TARON	421 888 876	10	224	10%	15	15				809	33		3 Bilan 31.12.17
EUROGERM AFRIQUE DU SUD		362	643	50%	200	200				1 868	198		Bilan 31.12.18



**Rapport des Commissaires aux
Comptes sur les comptes
annuels
clos au 31 décembre 2018**

S.E.C.C
2 rue des Bons Enfants
21000 DIJON

ECA NEXIA
37 rue Elsa Triolet – Parc Valmy
21000 DIJON

EUROGERM

Société Anonyme au capital de 431.502 euros

Siège social : Parc d'activité du Bois Guillaume – 2 rue Champ Doré – 21850 SAINT APOLLINAIRE

RCS DIJON 349 927 012 - SIRET 349 927 012 00030 - APE 1089 Z

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

À l'Assemblée Générale de la société EUROGERM,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EUROGERM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Le paragraphe 1.7 "Titres immobilisés" de l'annexe des comptes annuels présente les méthodes comptables relatives à la dépréciation des immobilisations financières. Nos travaux ont consisté à apprécier la valeur actuelle des titres de participations. Dans ce cadre, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes de valorisation ainsi décrites et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Dijon, le 26 avril 2019
Les Commissaires aux Comptes

S.E.C.C
Olivier SARLIN



EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT
Jérôme BURRIER Arnaud CHANTERANNE





**Rapport spécial des
Commissaires aux Comptes sur
les conventions réglementées**

S.E.C.C
2 rue des Bons Enfants
21000 DIJON

ECA NEXIA
37 rue Elsa Triolet - Parc Valmy
21000 DIJON

EUROGERM

Société Anonyme au capital de 431.502 euros

Siège social : Parc d'activité du Bois Guillaume – 2 rue Champ Doré – 21850 SAINT APOLLINAIRE
RCS DIJON 349 927 012 - SIRET 349 927 012 00030 - APE 1089 Z

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

**Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2018**

À l'Assemblée Générale de la société EUROGERM,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention soumise à l'approbation de l'assemblée générale

Convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

- **Contrat de prestations de conseils et d'assistance avec la société ACG**

Personne concernée : Monsieur Jean-Philippe GIRARD, Président Directeur Général d'EUROGERM et Gérant de la SARL ACG.

Nature, objet, modalités et motifs justifiant de l'intérêt de la convention :

Un avenant au contrat applicable depuis le 2 février 2007 a été signé afin d'apporter des précisions sur l'objet du contrat existant entre la SARL ACG et votre Société, notamment en matière d'orientation de la politique générale d'EUROGERM.

Les modalités financières de cette convention existante n'ont pas été modifiées.

La poursuite de cette convention s'inscrit dans l'intérêt social de votre Société et du Groupe EUROGERM.

Cette nouvelle convention a été autorisée par le Conseil du 9 octobre 2018 (*Cf. convention n°5 du présent rapport déjà approuvée par l'Assemblée Générale*).

Convention autorisée et conclue depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions suivantes, autorisées et conclues depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation de votre Conseil d'Administration.

- **Avenant au contrat de mandataire social**

Personne concernée : Monsieur Benoît HUVET, Directeur Général Délégué d'EUROGERM et mandataire social.

Nature, objet, modalités et motifs justifiant de l'intérêt de la convention :

Des aménagements ont été apportés dans le contrat de mandataire social de Monsieur Benoît HUVET sur la liste des opérations nécessitant l'accord préalable du Président Directeur Général.

Cette convention a été autorisée par le Conseil du 21 février 2019 afin d'en adapter les modalités à la taille croissante du Groupe EUROGERM.

Les principales caractéristiques de l'avenant précédent (8 juillet 2009) restent inchangées (*Cf. convention n°1 du présent rapport déjà approuvée par l'Assemblée Générale*).

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Contrat de mandataire social

Personne concernée : Monsieur Benoît HUVET, Directeur Général Délégué d'EUROGERM.

Nature, objet et modalités de la convention :

Votre Société a conclu le 8 juillet 2009 un avenant au contrat de mandataire social avec Monsieur Benoît HUVET en qualité de Directeur Général Délégué.

Les principales caractéristiques de cet avenant sont les suivantes :

- La rémunération fixe annuelle brute passe à 120.000 euros, payable en 12 mensualités égales. Les autres caractéristiques du contrat demeurent inchangées :
- En cas de rupture du mandat social à l'initiative du Directeur Général Délégué et en contrepartie de l'engagement de non-concurrence pendant une durée de 36 mois, il percevra une indemnité correspondant à 18 mois de rémunération nette, moyenne des deux dernières années perçue dans la Société EUROGERM.
- En cas de révocation de ses fonctions de Directeur Général Délégué, il percevra une indemnité forfaitaire correspondant à 30 mois de rémunération nette, moyenne des deux dernières années perçues dans la Société EUROGERM.
- À cette partie fixe s'ajoute une partie variable d'un montant brut égal à 5 % du résultat courant des entreprises intégrées avant impôt sur les sociétés du groupe EUROGERM.

La rémunération brute globale versée à Monsieur Benoît HUVET au titre de l'exercice s'est élevée à la somme de 685.467 euros.

2. Contrat de bail

- **Entité cocontractante : SARL ACG**

Personne concernée : Monsieur Jean-Philippe GIRARD, Président Directeur Général d'EUROGERM et Gérant de la SARL ACG.

Nature, objet et modalités de la convention :

Conformément au bail conclu en juin 2015, votre Société donne en location à la SARL ACG des locaux nécessaires à son exploitation d'une superficie de 21m² situés à SAINT APOLLINAIRE (21), pour un montant mensuel de 189 euros hors taxes (hors charges locatives). Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 7 avril 2015.

Les loyers et charges locatives afférentes se sont élevés respectivement à 2.304 euros hors taxes et 240 euros hors taxes au titre de l'exercice.

La refacturation de la taxe foncière s'est élevée à 468 euros.

3. Contrat de sous-location

- **Entité cocontractante : SAS CREALIM SOLUTIONS SAVEUR**

Personnes concernées : Monsieur Jean-Philippe GIRARD, Président Directeur Général d'EUROGERM, elle-même Présidente de la Société CREALIM SOLUTIONS SAVEUR et Monsieur Benoît HUVET, Directeur Général Délégué d'EUROGERM et Directeur Général de la Société CREALIM SOLUTIONS SAVEUR.

Nature, objet et modalités de la convention :

Conformément au contrat de sous location de juillet 2009, votre Société donne en location à la SAS CREALIM SOLUTIONS SAVEUR des locaux nécessaires à son exploitation d'une superficie de 75m² sis à SAINT APOLLINAIRE (21).

La surface occupée ayant augmenté (20m²), un avenant a été signé. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 8 octobre 2014. Du fait de l'augmentation de la superficie louée, le loyer a été arrêté à la somme de 2.551,50 euros hors taxes par trimestre.

Un second avenant a été conclu le 1^{er} juillet 2015, afin de prendre en compte le changement de bureaux au sein des locaux de SAINT APOLLINAIRE (faisant suite à l'extension et à la réallocation des bureaux). Le Conseil d'administration de votre Société a préalablement autorisé cette convention dans sa séance du 11 juin 2015. Du fait de cette réallocation, le loyer a été arrêté à la somme de 2.835,15 euros hors taxes par trimestre à compter du 1^{er} juillet 2015.

Les loyers et charges locatives afférentes se sont élevés respectivement à 11.546 euros hors taxes et 1.200 euros hors taxes au titre de l'exercice.

La refacturation de la taxe foncière s'est élevée à 2.340 euros.

4. Contrat de location

- **Entité cocontractante : SCI GIMY**

Personne concernée : Monsieur Jean-Philippe GIRARD, Président Directeur Général d'EUROGERM et Gérant de la SCI GIMY.

Nature, objet et modalités de la convention :

Conformément au contrat de bail commercial du 1^{er} avril 2005, votre Société prend en location auprès de la SCI GIMY des bureaux commerciaux d'une superficie de 80m² sis à PARIS (75016).

Le bail étant arrivé à son terme, il a été renouvelé début 2015 dans les mêmes conditions que précédemment. Le Conseil d'administration de votre Société a préalablement autorisé cette convention dans sa séance du 11 février 2015.

Les loyers se sont élevés à 68.907 euros hors taxes au titre de l'exercice, auxquels s'ajoute un montant de charges de 2.931 euros. Par ailleurs, la refacturation de la taxe foncière s'est élevée à 2.119 euros.

Le dépôt de garantie de 11.370 euros a été versé par votre Société.

- **Entité cocontractante : SCI JULLENSIAD**

Personne concernée : Monsieur Benoît HUVET, Directeur Général Délégué d'EUROGERM et Gérant de la SCI JULLENSIAD.

- a) **Location de bureaux commerciaux à RAMBOUILLET**

Nature, objet et modalités de la convention :

Conformément au contrat de bail commercial du 1^{er} octobre 2005, votre Société prend en location auprès de la SCI JULLENSIAD des bureaux commerciaux, d'une superficie de 79m² sis à RAMBOUILLET (78120).

Le bail étant arrivé à son terme, il a été renouvelé début 2015 dans les mêmes conditions que précédemment. Le Conseil d'administration de votre Société a préalablement autorisé cette convention dans sa séance du 11 février 2015.

Les loyers se sont élevés à 17.148 euros hors taxes au titre de l'exercice auxquels s'ajoute un montant de charges de 1.440 euros. Par ailleurs, la refacturation de la taxe foncière s'est élevée à 382 euros.

Le dépôt de garantie de 1.429 euros a été versé par votre Société.

- b) **Location d'un appartement à usage d'habitation à DIJON**

Nature, objet et modalités de la convention :

Conformément au contrat de location (renouvelable par tacite reconduction et par période de 3 ans) prenant effet en date du 16 mai 2005, votre Société prend en location auprès de la SCI JULLENSIAD un appartement à usage d'habitation d'une superficie de 29m² sis à DIJON (21000).

Les loyers se sont élevés à 7.272 euros au titre de l'exercice, auxquels s'ajoute un montant de charges de 720 euros.

Un dépôt de garantie de 500 euros a été versé par votre Société.

5. Contrat de prestations de conseils et assistance

- **Entité cocontractante : SARL ACG**

Personne concernée : Monsieur Jean-Philippe GIRARD, Président Directeur Général d'EUROGERM et Gérant de la SARL ACG.

Nature, objet et modalités de la convention :

La SARL ACG facture à votre Société des prestations de conseils et assistance en matière de définition de la stratégie, d'orientation de sa politique générale, ainsi qu'en matière commerciale et marketing dans le cadre de la fabrication, la commercialisation de ses produits et services.

Ces prestations sont rémunérées moyennant une redevance mensuelle égale à 1,2 % du chiffre d'affaires hors taxes mensuel réalisé par votre Société.

Les prestations facturées à votre Société au titre de l'exercice, par la Société ACG, se sont élevées à la somme de 829.509 euros hors taxes.

Fait à Dijon, le 26 avril 2019
Les Commissaires aux Comptes

S.E.C.C
Olivier SARLIN



EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT
Jérôme BURRIER Arnaud CHANTERANNE





Assemblée Générale Mixte

du 12 juin 2019

EUROGERM

Société anonyme à conseil d'administration
au capital social de 431.502,10 euros
Siège social : 2, rue du Champ Doré
Parc d'Activité du Bois Guillaume 21850 Saint Apollinaire
RCS Dijon B 349 927 012

AVIS PREALABLE DE REUNION VALANT AVIS DE CONVOCATION

Mmes et MM. les actionnaires de la société Eurogerm S.A. sont informés qu'ils sont convoqués à l'Assemblée Générale Annuelle Mixte qui se tiendra le **12 juin 2019 à 14 heures 30** au siège social de la Société, afin de délibérer sur l'ordre du jour et les projets de résolutions suivants :

RESOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et fixation du dividende ;
4. Approbation des conventions réglementées visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce ;
5. Fixation des jetons de présence pour l'exercice en cours ;
6. Renouvellement du mandat d'un administrateur (Jean-Philippe GIRARD) ;
7. Renouvellement du mandat d'un administrateur (Benoît HUVET) ;
8. Renouvellement du mandat d'un administrateur (OYC) ;
9. Renouvellement du mandat d'un co-Commissaire aux comptes titulaire (ECA) ;
10. Renouvellement du mandat d'un co-Commissaire aux comptes suppléant (Eric GABORIAUD) ;
11. Autorisation à conférer au Conseil d'Administration pour procéder au rachat par la société de ses propres actions ;
12. Pouvoirs à l'effet d'accomplir les formalités légales de dépôt et de publicité.

RESOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

13. Autorisation à donner au Conseil d'administration pour réduire le capital social par annulation d'actions propres.
14. Pouvoirs à l'effet d'accomplir les formalités légales de dépôt et de publicité.

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

Première résolution (Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 et sur les comptes dudit exercice, et après avoir entendu la lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels dudit exercice clos,

approuve les comptes annuels de l'exercice social, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, et qui font apparaître un bénéfice de 4.221.790,05 euros, ainsi que les opérations ressortant desdits comptes et rapports,

approuve, en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, les dépenses et charges effectuées au cours de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts pour un montant global de 45.833 euros, ainsi que l'impôt correspondant.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution (approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport sur la gestion du groupe inclus dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 et sur les comptes dudit exercice, et après avoir entendu la lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés,

approuve les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2018, comprenant le bilan et le compte de résultat consolidés ainsi que l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations ressortant desdits comptes et rapports, qui font apparaître un bénéfice part du groupe de 6.761.000 euros.

Troisième résolution (Affectation des résultats de l'exercice clos de 31 décembre 2018)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

approuve la proposition d'affectation et de répartition du résultat qui lui a été présentée par le Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 4.221.790,05 euros de la manière suivante :

ORIGINE

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 4.221.790,05 euros.
- Report à nouveau : 1.867,05 euros

Soit un bénéfice distribuable de 4.223.657,10 euros

AFFECTATION

- Aux autres réserves, soit 2.281.897,65 euros
- A titre de dividendes 1.941.759,45 euros

Sur la base du nombre total d'actions existant au 31 décembre 2018, le dividende unitaire est donc de 0,45 euro.

Dans le cas où, lors de sa mise en paiement, la société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice distribuable correspondant au dividende non versé en raison de la détention desdites actions serait affecté au compte « report à nouveau ».

Le dividende en numéraire sera mis en paiement le 5 juillet 2019.

Conformément aux dispositions de l'article 200 A du Code général des impôts, les dividendes perçus par les personnes physiques résidant fiscalement en France, sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique de 12,8 % (article 200 A 1. du Code général des impôts) auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2 %, soit une taxation globale à 30 %.

Par dérogation et sur option expresse et globale, ces dividendes sont soumis à l'impôt sur le revenu au barème progressif (article 200 A 2. du Code général des impôts), après un abattement de 40 %, dans les conditions prévues à l'article 158-3. 2° du Code général des impôts. Le dividende est par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.

Une dispense du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % (article 117 *quater*, I.-1. du Code général des impôts) est prévue pour les contribuables dont le « revenu fiscal de référence » n'excède pas un certain seuil, fixé à l'alinéa 3 du même article et sous réserve qu'ils en aient formulé la demande expresse lors du dépôt de la déclaration des revenus concernés, dans les conditions prévues à l'article 200 A 2. du Code général des impôts, pour les dividendes reçus en 2019.

L'imposition définitive du dividende est liquidée à partir des éléments portés dans la déclaration de revenus souscrite l'année suivante celle de la perception du dividende.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale rappelle le montant des dividendes distribués au titre des trois (3) exercices précédents :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2017	1.941.759	0	0
31/12/2016	1.510.257	0	0
31/12/2015	1 503 432	0	0

Quatrième résolution (approbation des conventions visées à l'article L225-38 du Code de Commerce).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article L.225-38 du Code de Commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cinquième résolution (Fixation des jetons de présence)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration,

Fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les administrateurs par le Conseil d'Administration pour l'exercice en cours à 10 000 euros.

Sixième résolution (Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Philippe GIRARD)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration,

renouvelle, en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de 3 (trois) années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2022 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, Monsieur Jean-Philippe GIRARD.

Septième résolution (Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Benoît HUVET)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration,

renouvelle, en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de 3 (trois) années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2022 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, Monsieur Benoît HUVET.

Huitième résolution (Renouvellement du mandat d'administrateur de la société OYC)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration,

renouvelle, en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de 3 (trois) années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2022 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la société OYC.

Neuvième résolution (Renouvellement du mandat d'un co-commissaire aux comptes titulaire)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, et après avoir constaté que le mandat du Co-commissaire aux comptes Titulaire, le cabinet ECA, arrive à échéance ce jour,

renouvelle son mandat, pour une durée de 6 (six) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Dixième résolution (Renouvellement du mandat d'un co-commissaire aux comptes suppléant)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, et après avoir constaté que le mandat du Co-commissaire aux comptes Suppléant, Monsieur Eric GABORIAUD, arrive à échéance ce jour,

étant rappelé qu'aux termes de l'article L.823-1 du code de commerce, la désignation d'un commissaire aux comptes suppléant ne s'impose que si le commissaire aux comptes est une personne physique ou une société unipersonnelle, et que les statuts de la Société ne prévoient pas la désignation d'un commissaire aux comptes suppléant,

décide de ne pas renouveler son mandat, le cabinet ECA étant une société pluripersonnelle.

Onzième résolution (Autorisation à conférer au Conseil d'Administration pour procéder au rachat par la Société de ses propres actions)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration,

autorise le conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce et aux dispositions du Règlement européen n°596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014, à acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant le capital social de la Société, soit, à titre indicatif, un maximum de 431.502 actions au 11 avril 2019.

L'Assemblée Générale décide que ces acquisitions d'actions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- d'assurer la couverture de plans d'actionnariat à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise (ou plan assimilé), du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions,
- de la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires dans sa neuvième résolution.

Ce programme serait également destiné à permettre à la Société d'opérer dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur, notamment afin de mettre en oeuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers. Dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

Les achats de ces actions pourront être effectués, à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur, et par tous moyens y compris par achat de blocs de titres ou de gré à gré. La part maximale du capital acquise sous forme de blocs de titres pourrait atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé. La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre et le respect de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat ne pourra pas excéder soixante (60) euros par action, soit compte tenu du nombre d'actions composant le capital social à la date du 11 avril 2019, et sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société Eurogerm, un montant maximal d'achat de 25.890.120 euros.

En cas d'opérations sur le capital de la Société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, le Conseil d'Administration pourra ajuster, s'il y a lieu, le prix d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action Eurogerm.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour l'accomplissement de la présente autorisation, et notamment pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords pour la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers, remplir toutes formalités et déclarations et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée. Elle met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 12 juin 2018 dans sa onzième résolution.

Douzième résolution (Pouvoirs à l'effet d'accomplir les formalités légales de dépôt et de publicité)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

Treizième résolution (Autorisation donnée au Conseil d'administration pour réduire le capital social par annulation d'actions propres)

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, avec faculté de délégation, à :

- Annuler, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce en une ou plusieurs fois, sur sa seule décision tout ou partie des actions propres détenues par la société, dans la limite de 10% du capital par période de vingt-quatre mois et à réduire corrélativement le capital social ;
- Imputer la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et leur pair sur les primes et réserves disponibles de son choix.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration pour réaliser la ou les opérations autorisées en vertu de la présente résolution, modifier les statuts et accomplir les formalités requises.

La présente autorisation est consentie pour une période de vingt-quatre mois à compter du jour de la présente assemblée.

Quatorzième résolution (Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

Les actionnaires peuvent prendre part à cette assemblée quelque soit le nombre d'actions dont ils sont propriétaires, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

Toutefois, conformément à l'article R. 225-85 du Code de commerce, il est justifié du droit de participer à l'assemblée générale par l'inscription des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte (en application du septième alinéa de l'article L.228-1 du Code de commerce), au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société (ou son mandataire), soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par les intermédiaires financiers est constaté par une attestation de participation délivrée par ces derniers (ou le cas échéant par voie électronique) dans les conditions prévues à l'article R.225-85 du Code de commerce (avec renvoi de l'article R.225-61 du même Code), en annexe :

- du formulaire de vote à distance ;
- de la procuration de vote ;
- de la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

A défaut d'assister personnellement à cette assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- 1) adresser une procuration à la société sans indication de mandataire ;
- 2) donner une procuration à un autre actionnaire, son conjoint, son partenaire pacsé, ou toute autre personne physique ou morale de son choix conformément aux dispositions de l'article L. 225-106 du Code de commerce ;
- 3) voter par correspondance.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions.

Cependant, si la cession intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucune cession ni aucune autre opération réalisée après le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la société, nonobstant toute convention contraire.

Les formulaires de procuration et de vote par correspondance sont adressés automatiquement aux actionnaires inscrits en compte nominatif pur ou administré par courrier postal.

Conformément à la loi, l'ensemble des documents qui doivent être communiqués à cette assemblée générale, seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais légaux, au siège social de la société ou transmis sur simple demande adressée à CACEIS Corporate Trust.

Pour les propriétaires d'actions au porteur, les formulaires de procuration et de vote par correspondance leurs seront adressés sur demande par lettre recommandée avec avis de réception auprès de CACEIS Corporate Trust – Service Assemblée Générale – 14, rue Rouget de Lisle – 92862 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9 au plus tard six jours avant la date de l'assemblée.

Pour être comptabilisé, le formulaire de vote par correspondance, complété et signé, devra être retourné à CACEIS Corporate Trust – Service Assemblée Générale – 14, rue Rouget de Lisle – 92862 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9 au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée.

Lorsque l'actionnaire a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, il ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée, sauf disposition contraire des statuts.

Il n'est pas prévu la faculté de voter à distance par des moyens électroniques de télécommunication pour cette assemblée et de ce fait, aucun site visé à l'article R.225-61 du Code de commerce ne sera aménagé à cette fin.

Les actionnaires peuvent, poser des questions écrites à la société à compter de la présente publication. Ces questions doivent être adressées au siège social de la société, par lettre recommandée avec accusé de réception, ou par courrier électronique (à l'adresse suivante : dballandras@eurogerm.com), au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Les demandes d'inscription de points à l'ordre du jour ou de projets de résolutions par les actionnaires remplissant les conditions légales, doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, ou par courrier électronique (à l'adresse suivante : dballandras@eurogerm.com), au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'assemblée générale. Ces demandes doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte. Il est en outre rappelé

que l'examen par l'assemblée générale des résolutions qui seront présentées est subordonné à la transmission par les intéressés, au plus tard le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, d'une nouvelle attestation justifiant de l'inscription en compte de leurs titres dans les mêmes conditions que celles indiquées ci-dessus.

Le présent avis vaut avis de convocation, sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite de demandes d'inscription de projets de résolutions présentées par des actionnaires et/ou le Comité d'Entreprise, auquel cas il en serait fait au moyen d'une nouvelle insertion.

Le Conseil d'Administration



Rapport Responsabilité Sociétale des Entreprises



DÉMARCHE DURABLE SAISON 2018/19

LE GROUPE EUROGERM



1989 création

488 salariés

115,8 M€ de Chiffre d'Affaires
(Exercice clos au 31/12/2018)

63,7 % du CA à l'export

Cotée en bourse sur le marché
Euronext Growth

12 filiales en France
et à l'international

(concernées par la démarche RSE)

EUROGERM est une entreprise française spécialisée dans le sourcing, la formulation et la commercialisation d'ingrédients et solutions technologiques, nutritionnels et sensoriels au service de la filière Blé – Farine – Pain.

De l'ingrédient à la solution complète sur site, nous accompagnons chacun de nos clients à travers une offre de produits et services experts, pour répondre aux exigences les plus fortes en termes de qualité, sécurité, et performance.

Une gamme complète pour des produits beaux, bons et sains



CORRECTEURS
DE MEUNERIE

AMÉLIORANTS
DE PANIFICATION

PREMIUM
POUR SPÉCIALITÉS

INGRÉDIENTS
ALIMENTAIRES

SERVICES
ARPÈGES



UN ENGAGEMENT RESPONSABLE

Certifiée **FSSC 22000**
(Food Safety System Certification)
depuis 2012

Engagée dans une
démarche durable



Signataire du **Global Compact** depuis 2011



■ RESPONSABLE DE NOTRE AVENIR



Jean-Philippe
GIRARD
P.-D.G.

Benoît
HUVET
D.G.



Communication sur le progrès 2018 - 2019

Les nouvelles actions
ou les progrès
réalisés sont repérés par :



EUROGERM s'est engagée en 2011 auprès du Pacte Mondial des Nations Unies pour soutenir les 10 principes concernant les droits de l'homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Convaincus depuis longtemps que les entreprises ont un rôle majeur dans la réalisation des objectifs du développement durable et dans la prévention des risques et des menaces qui pèsent sur notre avenir collectif, Persuadés que développer une démarche durable et responsable apporte indéniablement des bénéfices à l'entreprise, et à ses collaborateurs, Notre volonté de faire progresser les principes du Pacte Mondial, dans notre sphère d'influence se poursuit d'année en année.

Notre engagement auprès du Pacte Mondial des Nations Unies a été le premier pas vers notre démarche RSE, qui s'inscrit naturellement dans la stratégie de notre entreprise. Elle nous invite à améliorer en continu nos pratiques et à mesurer les incidences de nos actions et décisions sur les hommes (*clients, partenaires, collaborateurs, consommateurs de nos produits*), sur l'environnement et sur la société.

Notre responsabilité est engagée. Nos ambitions de nous développer en France comme à l'Export, de créer toujours plus de produits et d'expertises pour notre secteur et notre filière, ne se feront que dans le cadre de pratiques respectueuses. C'est une nécessité, d'autant plus que les actions mises en place dans ce sens sont créatrices de valeur et source d'innovation, et contribuent sans aucun doute à la performance et à la compétitivité de notre entreprise.

C'est pourquoi, en 2019, nous tenons à maintenir notre engagement auprès du Pacte Mondial des Nations Unies et nous unissons nos efforts pour faire évoluer nos actions dans ce sens.

Vous trouverez, ci-après, le rapport des actions 2018 -2019. Bonne lecture.

Jean-Philippe GIRARD
Président Directeur Général

Benoît HUVET
Directeur Général

CONCORDANCE ENTRE LES 10 PRINCIPES DU GLOBAL COMPACT ET LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Network France

DROITS DE L'HOMME

NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

ENVIRONNEMENT

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

- 1 LES ENTREPRISES SONT INVITÉES À PROMOUVOIR ET À RESPECTER LA PROTECTION DU DROIT INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS DE L'HOMME
- 2 LES ENTREPRISES SONT INVITÉES À VEILLER À NE PAS SE RENDRE COMPLICES DE VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME
- 3 LES ENTREPRISES SONT INVITÉES À RESPECTER LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION ET À RECONNAÎTRE LE DROIT DE NÉGOCIATION COLLECTIVE
- 4 LES ENTREPRISES SONT INVITÉES À CONTRIBUER À L'ÉLIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE TRAVAIL FORCÉ OU OBLIGATOIRE
- 5 LES ENTREPRISES SONT INVITÉES À CONTRIBUER À L'ABOLITION EFFECTIVE DU TRAVAIL DES ENFANTS
- 6 LES ENTREPRISES SONT INVITÉES À CONTRIBUER À L'ÉLIMINATION DE TOUTE DISCRIMINATION EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE PROFESSION
- 7 LES ENTREPRISES SONT INVITÉES À APPLIQUER L'APPROCHE DE PRÉCAUTION FACE AUX PROBLÈMES TOUCHANT À L'ENVIRONNEMENT
- 8 LES ENTREPRISES SONT INVITÉES À PRENDRE DES INITIATIVES TENDANT À PROMOUVOIR UNE PLUS GRANDE RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT
- 9 LES ENTREPRISES SONT INVITÉES À FAVORISER LA MISE AU POINT ET LA DIFFUSION DE TECHNOLOGIES RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT
- 10 LES ENTREPRISES SONT INVITÉES À AGIR CONTRE LA CORRUPTION SOUS TOUTES SES FORMES, Y COMPRIS L'EXTORSION DE FONDS ET LES POTS-DE-VIN

DROITS DE L'HOMME

- **PRINCIPE 1**
Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme.
- **PRINCIPE 2**
A veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.



DROITS DE L'HOMME

NOS VALEURS NOS ENGAGEMENTS

EUROGERM entend que ses filiales pratiquent la même politique et la même éthique, sous la responsabilité de ses associés et directeurs opérationnels.



Engagement des filiales EUROGERM

EUROGERM se développe à l'international, notamment par le biais de la création de filiales dans divers continents et différents pays.

EUROGERM exige de ses filiales une standardisation des moyens et des pratiques mises en œuvre sur les différents sites de fabrication, afin de garantir l'image de marque de ses produits à travers le monde.

ACTIONS

- Dans l'objectif d'accompagner durablement la croissance d'EUROGERM, une « charte filiale » définit les principes et les pratiques en matière de gouvernance devant être mis en œuvre par les filiales. Elle permet d'assurer l'engagement de l'ensemble des acteurs locaux à respecter les droits de l'homme, les droits du travail, et la lutte contre la corruption.

Un plan de recommandations est établi avec chaque filiale et revu afin de définir les actions et les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs, via le biais de différents rendez-vous locaux.

Objectif 2019 : Afin d'évaluer les pratiques RSE de chaque filiale, un questionnaire d'évaluation est mis en place pour mesurer leur niveau d'engagement, et les soutenir à développer des initiatives s'inscrivant dans la politique d'Eurogerm.

MOYENS

Des Relais opérationnels internes sont désignés pour l'accompagnement, la mise en œuvre et le contrôle des pratiques en local.

Des rendez-vous sont organisés régulièrement afin de planifier et suivre les différents projets et plans d'amélioration établis.

Les Journées d'Echanges Et de Progrès (JEEP), organisées une fois par an par la Maison mère, permettent de réunir tous les patrons des filiales internationales. Ces journées permettent à chacun de s'exprimer, d'échanger et de partager de nouvelles idées, du savoir-faire, et de prendre des décisions partagées.

JEEP 2019 du 18 au 21 juin

8

DROITS DE L'HOMME

NOS VALEURS NOS ENGAGEMENTS

EUROGERM entend que ses filiales pratiquent la même politique et la même éthique, sous la responsabilité de ses associés et directeurs opérationnels.



Engagement des filiales EUROGERM

ACTIONS

- **Accompagnement de nos filiales** pour déployer les pratiques de management Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement, formaliser les standards et harmoniser les pratiques entre les sites.

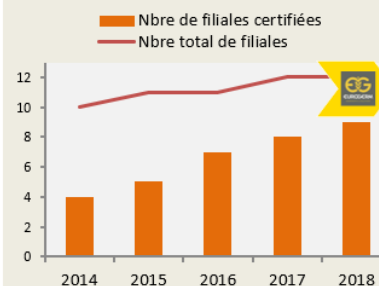
Le soutien apporté à nos filiales ayant un site de production a permis de les guider vers l'amélioration et de les accompagner pas à pas vers une certification Qualité / Sécurité des aliments.

- **Démultiplication de certains moyens de pilotage d'activités** dans les filiales : mise en place de moyens de partage de données informatiques (matières premières, formulations, sauvegardes des données ...)

- **Définition d'un plan de continuité d'activités** avec certains partenaires et filiales d'Eurogerm.

RESULTATS

- **Une nouvelle filiale certifiée en 2018** (filiale avec site de production)



- ¼ de nos filiales ont désormais accès à ces bases de données partagées et d'autres filiales sont en préparation.

→ Harmonisation et organisation de la mise à jour des données relatives aux matières premières utilisées dans les filiales du groupe.

→ Contrôle des informations relatives aux produits conçus compte tenu de la réglementation locale.

- Plusieurs scénarios sont prévus afin d'être en mesure de réagir en cas de sinistre et ainsi minimiser les impacts pour les sites de production du groupe.

9

DROITS DE L'HOMME

NOS VALEURS NOS ENGAGEMENTS

EUROGERM est engagée dans des programmes et des actions humanitaires visant à améliorer les conditions de vie et les droits des plus démunis.



Mécénat

ACTIONS

Soutien d'actions régionales et nationales par des dons en faveur de l'alimentation.

- Fonds français Alimentation et Santé.
- Présidence du conseil d'administration de FONDALIM : fonds de dotation Bourguignon destiné à accroître et structurer l'aide alimentaire en faveur des plus démunis.



Soutien en faveur d'associations mobilisées dans des événements solidaires visant à améliorer les conditions de vie des malades.

ACTIONS

- ODYSSEA Course caritative en faveur de la lutte contre le cancer du sein
- Association AUTOUR DES WILLIAMS ASSOCIATION FRANCOPHONE DU SYNDROME DE WILLIAMS & BEUREN
- Lion's Club (rêve d'enfants malades) – Rotary

10

DROITS DE L'HOMME

NOS VALEURS NOS ENGAGEMENTS

EUROGERM est engagée dans des programmes et des actions humanitaires visant à améliorer les conditions de vie et les droits des plus démunis.



Mécénat

Evènement 2018/2019

Dans le cadre de l'organisation des trophées de l'innovation EPIX D'OR 2018 (événement Arpèges), qui récompense les meilleures initiatives françaises créatrices de valeurs et d'attractivités de la filière Blé farine pain,



Eurogerm soutient :

L'Association



pour laquelle elle a récolté plus de 33 500 Euros grâce à la générosité de ses salariés, clients, partenaires, fournisseurs...

Et l'évènement



Par lequel de grands chefs étoilés et des cuisiniers renommés proposent des opérations gourmandes pour les enfants malades et leurs familles en organisant une tournée des hôpitaux pour améliorer leur quotidien.

11

DROITS DE L'HOMME

NOS VALEURS NOS ENGAGEMENTS

EUROGERM est engagée dans des programmes et des actions humanitaires visant à améliorer les conditions de vie et les droits des plus démunis.



■ Actions à l'International

Droit à l'éducation : « Une Filiale, Une Ecole »

ACTIONS

- **EUROGERM** contribue au développement économique de pays tiers en apportant son soutien à l'Education.

L'entreprise mène des actions conjointes avec ses filiales (dons financiers, fournitures scolaires, vêtements, jouets..)



- Soutien à l'école d'apprentissage de boulangerie et de pâtisserie à Madagascar, dédiée aux jeunes hommes ou femmes issus de milieux défavorisés.

SENEGAL

- **Parrainage d'une école et d'une pouponnière au Sénégal** en partenariat avec EUROGERM Sénégal depuis 2011.
- EUROGERM SENEGAL soutient l'association « **L'Empire des Enfants** », qui concourt à la promotion d'une meilleure vie sociale des enfants vivant dans les rues : prise en charge (nourriture, couverture médicale, habillement...), réinsertion familiale, scolaire et professionnelle.

PEROU

Depuis 2014, EUROGERM développe son soutien pour le Centre d'Aide aux Mineurs Abandonnés (CIMA), situé à LIMA.

- La filiale EUROGERM Pérou se charge d'acheminer les dons.
- **L'Association Soleil d'enfants du Pérou**, reverse, également au CIMA, le produit de ses ventes faites notamment dans les locaux d'EUROGERM.

AFRIQUE DU SUD/ MADAGASCAR

Soutien D'EUROGERM et de sa filiale SOUTH AFRICA à l'Association EPIGASY, dont le défi est de pouvoir donner une formation à de jeunes élèves malgaches aux métiers de boulangerie et pâtisserie, aux fins d'une meilleure insertion socio - professionnelle sur le marché du travail.

Contribution au développement de l'activité locale et des emplois locaux par le biais de nos filiales.

12

DROITS DE L'HOMME

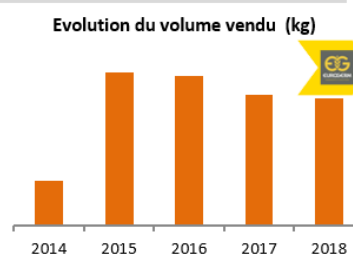
NOS VALEURS NOS ENGAGEMENTS

Dans le cadre de sa Politique d'Achats Responsables, **EUROGERM** associe et engage ses fournisseurs et ses partenaires à respecter eux-mêmes les droits de l'Homme et les droits du Travail.



■ Actions à l'International

Développement d'une gamme de produits de fortification pour améliorer la nutrition, réduire ou éliminer les carences en micronutriments pour les pays en développement



■ Achats

Exigences relatives au respect des droits de l'homme et au respect du droit du travail dans nos relations avec les fournisseurs.

Le cahier des charges transmis à nos fournisseurs intègre depuis 2014 un point spécifique touchant à la Responsabilité Sociétale.

Objectif : Sensibiliser nos fournisseurs et gagner leur engagement pour faire promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme et droits du travail.

A travers ce document contractuel, EUROGERM demande à ce que ses fournisseurs s'engagent :

- A respecter les dispositions des lois et des conventions nationales et internationales du travail, et plus particulièrement celles relatives au travail forcé et au travail des enfants.
- A bannir toute discrimination relative à l'emploi (race, nationalité, sexe, religion, handicap...)
- A reconnaître le droit des employés, à instaurer une politique de dialogue et de consultation avec les employés.
- A garantir un environnement de travail sûr et sain, à promouvoir l'hygiène, la santé et la sécurité des hommes et des femmes.

13

DROITS DE L'HOMME

NOS VALEURS NOS ENGAGEMENTS

Dans le cadre de sa Politique d'Achats Responsables, **EUROGERM** associe et engage ses fournisseurs et ses partenaires à respecter eux-mêmes les droits de l'Homme et les droits du Travail.



• Charte Ethique

Objectif 2019

Formaliser une charte éthique pour le groupe Eurogerm

S'appuyant sur les valeurs de la déclaration universelle des droits de l'homme, et sur la déclaration de l'Organisation Internationale du Travail,

Promouvant la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption,

Les signataires [fournisseurs, agents commerciaux et acheteurs] s'engageront à respecter les principes énoncés dans cette charte.

14

DROITS DU TRAVAIL

- **PRINCIPE 3**
Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.
- **PRINCIPE 4**
Elimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.
- **PRINCIPE 5**
Abolition effective du travail des enfants.
- **PRINCIPE 6**
Elimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.



15

DROITS DU TRAVAIL

NOS VALEURS NOS ENGAGEMENTS

Pour **EUROGERM**, les femmes et les hommes sont les promoteurs de son avenir et les artisans du monde de demain.

EUROGERM veut ancrer ses pratiques et ses relations, dans la confiance, le respect, l'écoute et le dialogue avec ses salariés, pour pérenniser leur compétences, leur motivation et leur bien-être.



Notre politique sociale est basée sur :

Le dialogue

ACTIONS

- **Réunions d'informations** régulières dans l'objectif de communiquer aux salariés les actualités financières, les résultats et les projets de l'entreprise.

Dans ce cadre, un nouveau RDV a été instauré en 2018 : « **le p'tit déj** ».

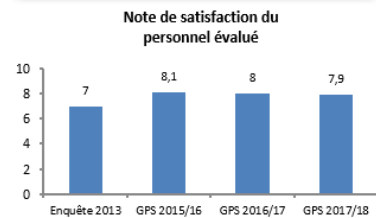
Son objectif : Communiquer sur les nouveaux produits (dégustation), et remettre les récompenses aux salariés ayant été sélectionnés pour leurs « bonnes idées ».

- **Bonnes Idées** : Faire émerger et collecter des idées et suggestions d'amélioration de la part des salariés de l'entreprise. Les meilleures idées sont sélectionnées par un groupe de salariés de différentes unités. Elles sont récompensées après leur mise en place (Prix Or, Argent et Bronze)

Un **prix spécial RSE*** est aussi attribué pour valoriser les initiatives dans ce sens

- **La motivation des salariés est une préoccupation centrale.** Dans le but de nous assurer de la pérennité de la motivation de nos collaborateurs, nous avons instauré un échange avec chaque collaborateur lors de l'entretien individuel (GPS). Chaque salarié s'attribue une note sur 10 qui permet de positionner et de suivre la motivation de chacun au sein de l'entreprise, ainsi que les facteurs contribuant à l'améliorer.

RESULTATS



16

DROITS DU TRAVAIL

NOS VALEURS NOS ENGAGEMENTS

EUROGERM veut ancrer ses pratiques et ses relations, dans la confiance, le respect, l'écoute et le dialogue avec ses salariés, pour pérenniser leur compétences, leur motivation et leur bien-être.



Le Respect des principes relatifs au recrutement

EUROGERM s'est engagée à travers un plan d'actions sur l'égalité professionnelle, à agir sur les trois domaines suivants :

La lutte contre la discrimination à l'embauche, la promotion interne et l'égalité professionnelle

ACTIONS

Un rapport de situation comparée est rédigé chaque année et un plan d'actions associé est établi afin de valider le respect de nos engagements et de mesurer les progrès.

Année	Nouveaux embauchés	Femme / Homme embauchés	CDI	CDD	Apprentis Contrats pro	Promotion
2017	21	13 ♀ 8 ♂	64,5 %	3,2 %	32,2 %	13 ♀ 16 ♂
2018	36	19 ♀ 17 ♂	50 %	16,7 %	33,3 %	7 ♀ 12 ♂

L'intéressement aux résultats des salariés

- **Primes mensuelles basées sur les résultats Qualité, Sécurité alimentaire, et Sécurité du Personnel**, à partir de critères mesurables (coût de non qualité/CA ; nombre d'Accidents du Travail...),

Un bulletin « météo » est communiqué à l'ensemble du personnel, chaque mois, afin qu'il soit informé des résultats.

- **La prime « Macron »** a été accordée aux salariés en 2019.

17

DROITS DU TRAVAIL

NOS VALEURS NOS ENGAGEMENTS

EUROGERM veut ancrer ses pratiques et ses relations, dans la confiance, le respect, l'écoute et le dialogue avec ses salariés, pour pérenniser leur compétences, leur motivation et leur bien-être.



▪ L'intégration, la formation et l'évolution des salariés

Plan d'intégration des nouveaux salariés, entretiens annuels, programmation de formations.

ACTIONS

□ Une attention particulière est portée sur les nouvelles recrues d'EUROGERM afin de s'assurer de leur bonne intégration :

- Par la mise en place d'un **parcours d'entrée** dans l'entreprise, et la définition d'un **parcours d'intégration adapté**, tenant compte du poste et des besoins de la nouvelle recrue.



Depuis 2018, un **kit d'intégration** est remis à tout nouveau salarié. Ce dernier comporte, entre autre, un Livret « **Welcome on board** » pour introduire l'entreprise et ses missions.

- Un « **Rapport d'étonnement** » remis aux nouvelles recrues permet de recueillir leurs impressions sur l'entreprise et d'améliorer notre organisation et leur accueil dans l'entreprise.

- La « **Journée des Nouveaux** », organisée une fois par an, est l'opportunité pour les participants de se rencontrer, de partager et d'échanger dans un contexte différent.

Reformulée en 2016, l'animation est assurée par différents acteurs représentant les métiers de l'entreprise et permet de redécouvrir l'entreprise sous forme ludique (jeu de questions/ réponses) et renforcer les liens et les connaissances de chacun.

□ Entretien annuel :

Tous les salariés de plus d'un an d'ancienneté ont un entretien individuel (tous les 15-18 mois), dans le but de donner une direction à leur avenir, et de définir les projets professionnels au regard de leurs aspirations et de leurs compétences.

18

DROITS DU TRAVAIL

NOS VALEURS NOS ENGAGEMENTS

Dans cette démarche de respect mutuel, **EUROGERM** associe l'ensemble de ses parties prenantes (salariés, fournisseurs, clients, partenaires...) dans le déploiement des valeurs RSE.



Notre politique sociale est basée sur :

▪ Le partage des valeurs du Développement Durable

La responsabilité sociétale implique un partage des valeurs et le déploiement des projets en faveur du Développement Durable.

ACTIONS

Formation, sensibilisation des parties prenantes aux enjeux RSE

- Les objectifs relatifs au Développement Durable sont **inscrits dans la stratégie globale de l'entreprise** ; Les projets s'inscrivant dans le cadre d'actions en faveur du Développement Durable font partie des plans d'amélioration, abordés et suivis en Revue de Direction 2 fois/ an.



Objectif 2019 : Planifier systématiquement une revue des objectifs RSE et des actions Global Compact avec les salariés, le comité de Direction et les Directeurs des Filiales lors des JEEP..

- L'organisation des journées de collecte (3 à 4 fois par an) permet d'obtenir l'engagement des salariés et d'augmenter indéniablement la quantité de papier recyclé.



RESULTATS

Evolution de la quantité de papier recyclé (Tonnes)



19

DROITS DU TRAVAIL

NOS VALEURS NOS ENGAGEMENTS

Dans cette démarche de respect mutuel, **EUROGERM** associe l'ensemble de ses parties prenantes (salariés, fournisseurs, clients, partenaires...) dans le déploiement des valeurs RSE.



Notre politique sociale est basée sur :

- **Le partage des valeurs du Développement Durable**

ACTIONS

Un réel objectif de partage et de démultiplication de la dynamique en interne en impliquant le personnel dans les projets d'amélioration.

RESULTATS

- En 2016, l'entreprise donne naissance au « **Groupe Jeunes** », réunissant des femmes et des hommes de moins de 30 ans, afin de mener simultanément un travail de partage de bonnes idées et de projection de l'entreprise dans le futur.

Objectifs : Imaginer de nouvelles dynamiques de « projets pilotes Millenials », destinés à améliorer la qualité de vie au travail, l'esprit RSE et l'expérience client/collaborateur

- En 2018, les salariés ont instauré une journée **sans gobelet plastique** pour les supprimer définitivement en 2019, et les remplacer par **un mug à base de fibre de blé** distribué à chaque salarié



- En 2019, **Création d'un groupe « Eurogerm 30 ans »** (19 volontaires) pour animer tout au long de l'année les 30 ans de l'entreprise → 21 idées retenues sur 106 proposées.

Exemples : La journée des familles – 1 an, 1 arbre – Le Défi Carbone...

20

DROITS DU TRAVAIL

NOS VALEURS NOS ENGAGEMENTS

Dans cette démarche de respect mutuel, **EUROGERM** associe l'ensemble de ses parties prenantes (salariés, fournisseurs, clients, partenaires...) dans le déploiement des valeurs RSE.



Notre politique sociale est basée sur :

- **La protection des salariés**

Management de la santé et sécurité au travail.

ACTIONS

Notre volonté: **optimiser et renforcer en continu l'organisation et les moyens** pour manager les risques et optimiser les conditions de travail du personnel.

Conscients de l'importance de la **sensibilisation** et de la **formation** du personnel pour comprendre, respecter et prévenir les risques, nous accordons une importance majeure aux actions de formations et aux moyens de communication sur le sujet.

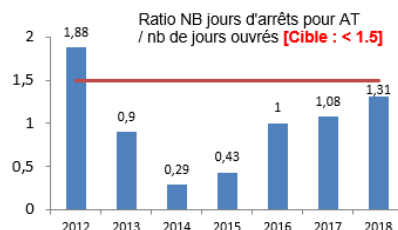
Nous éditons un **Bulletin Sécurité** pour informer les salariés des actions en cours pour aménager les postes, réduire la pénibilité, les accidents de travail et les risques.

Automatisation d'une ligne sur le site de Quetigny : diminuer la pénibilité aux postes et augmenter la productivité.

Installation de 7 silos ; Mise en place d'un outil de supervision lié à notre ERP; Automatisation de la temporisation des mélanges

RESULTATS

- Sollicitation mécanique réduite par la limitation des charges, par des dispositions d'aide à la manutention :
 - Un **robot palettiseur** a été mis en place pour diminuer les opérations de manutention sur une ligne de conditionnement.
 - Installation de **tables élévatrices** pour diminuer la manutention des sacs.
- Sensibilisation du personnel à la prévention des risques physiques et chimiques dès son entrée dans l'entreprise.
- Formation gestes et postures en 2014.
- Polyvalence des opérateurs permettant la rotation sur les postes et éviter les gestes répétitifs.



21

DROITS DU TRAVAIL

NOS VALEURS NOS ENGAGEMENTS

Dans cette démarche de respect mutuel, **EUROGERM** associe l'ensemble de ses parties prenantes (salariés, fournisseurs, clients, partenaires...) dans le déploiement des valeurs RSE.



Notre politique sociale est basée sur :

- **L'optimisation vie privée / vie professionnelle**

ACTIONS

Actions visant à renforcer :

- **L'organisation et les conditions de travail** s'articulant entre activités professionnelles et exercices de responsabilités familiales.
- **La santé et l'équilibre personnel des salariés.**



MOYENS

- **Horaires et congés modulables.**
- **Cours de sport** sur le lieu de travail.
- **Don de jours de repos pour enfant malade** : Tout salarié volontaire peut offrir un congé non pris à un autre salarié de l'entreprise qui assume la charge d'un enfant gravement malade.

- **Protection et sûreté** des biens, des personnes et des informations

ACTIONS

- **En 2018**, Une évaluation des menaces a été conduite selon le « guide de recommandations pour la protection de la chaîne alimentaire » pour aboutir à un plan d'actions.
- **Préparation de la certification OEA (Opérateur Economique Agréé)** garantissant la sûreté des marchandises livrées à l'export.

RESULTATS

- **Statut Exportateur Agréé** obtenu en février 2016 : les formalités d'exportation relatives à la preuve de l'origine de nos produits sont simplifiées ; nos opérations d'exportation sont sécurisées .
- Formation de tout le personnel à la sûreté

22

ENVIRONNEMENT

▪ PRINCIPE 7

Les entreprises sont invitées à adopter le principe de précaution face aux problèmes d'environnement.

▪ PRINCIPE 8

A prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

▪ PRINCIPE 9

A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.



23

ENVIRONNEMENT

NOS VALEURS NOS ENGAGEMENTS

EUROGERM est consciente que sa réussite est d'autant mieux partagée si elle se soucie de l'impact de ses actions sur l'environnement.

Consciente que ses décisions, ses actions, et ses activités ont des répercussions sur les systèmes naturels, **EUROGERM** développe des initiatives pour réduire ses impacts environnementaux.



Gammes responsables

Développement et promotion d'ingrédients et de solutions respectueux de l'environnement :

- Promotion en 2018 de notre gamme de produits **certifiés biologiques** pour les 20 ans du Bio chez Eurogerm.
- Objectif Juin 2019 : **Certification** des produits à base de céréales cultivées selon le référentiel **CRC** (Culture Raisonnée Contrôlée)
- Gamme de produits sans additif (**CLEAN LABEL**)
- Adhésion au **RSPO** et utilisation d'ingrédients à base de palme



Protéger la biodiversité

- Parrainage d'une ruche (40 000 abeilles) avec l'organisation « **Un toit pour les abeilles** » qui œuvre pour la sauvegarde et le développement de colonies d'abeilles.
- Soutien de l'association **Papaye France**, une structure au Cameroun pour la protection de chimpanzés orphelins victimes des trafiquants.



Développement économique, social et territorial

les paniers bio de la terre à l'assiette



Groupement de producteurs locaux

Eurogerm donne la possibilité à ses salariés de pouvoir être livrés, **sur leur lieu de travail, de fruits et légumes bio**. Les paniers livrés sont composés de produits de saison, cultivés dans le respect des cycles naturels, pour obtenir plus de goût tout en limitant les coûts et la pollution (évite les intermédiaires et les transports).

24

ENVIRONNEMENT

NOS VALEURS NOS ENGAGEMENTS

EUROGERM souhaite faire progresser ses pratiques et développer des technologies innovantes, moins génératrices de GES, moins consommatrices d'énergie.



Plan opérationnel de progrès RSE

Le plan d'actions RSE, porte sur 3 axes principaux :

- Les ingrédients et les produits, cœur de métier d'**EUROGERM**,
- La relation avec ses fournisseurs,
- Le déploiement d'initiatives innovantes dans le respect de notre image et celle de la filière.

ACTIONS

Instaurer une nouvelle « intelligence » collaborative et renforcer notre image de marque responsable dans la filière :

- Développer la connaissance de nos fournisseurs et celle de nos matières premières principales, afin d'**être conscient de l'impact sociétal et environnemental de nos achats**.
- **Construire une relation** dès l'amont, en adoptant une vision client, pour anticiper les risques et mieux gérer nos relations.
- Développer des **partenariats** pour construire des **solutions créatrices de valeurs et d'innovation**.
- **Impliquer la filière amont via nos fournisseurs** (conditions de culture maîtrisées, composition, origine, garanties sanitaires...),

MOYENS

- Echanges avec les fournisseurs clés, en toute transparence, sur l'intérêt et les enjeux de la Responsabilité Sociétale dans nos stratégies respectives.

- Mesure de la « criticité » des matières premières, compte tenu des pratiques appliquées par les fournisseurs (Culture, conception et procédés d'obtention des produits, méthodes de fabrication ou de valorisation, logistique...)

- Définition d'actions concrètes pour anticiper les besoins, les tendances et les préoccupations des consommateurs finaux, permettant aussi de construire une relation mutuellement bénéfique pour les deux parties et la filière.



25

ENVIRONNEMENT

NOS VALEURS NOS ENGAGEMENTS

EUROGERM souhaite faire progresser ses pratiques et développer des technologies innovantes, moins génératrices de GES, moins consommatrices d'énergie.



Plan opérationnel de progrès RSE

ACTIONS

Référencement de matières premières plus responsables

Elément central de la filière Blé - Farine - Pain, **la farine de blé** est au cœur du processus d'Eurogerm, et s'impose naturellement comme l'un des constituants clés pour la fabrication des solutions technologiques, sensorielles et nutritionnelles proposées par l'entreprise.

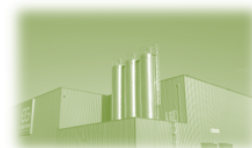
Dans le cadre de sa politique d'achats, Eurogerm a pris la décision en février 2018 de référencer des Farines de blé qui répondent à un cahier des charges responsable :

- **Farines issues de blés répondant à des critères durables**
 - Blés origine France
 - Pratiques culturales raisonnées
 - Traçabilité du champ au moulin
- **Farines issues de blé sans traitement insecticide de stockage**

☞ De nouveaux silos ont été installés pour permettre de recevoir ces nouvelles farines

☞ Toutes nos recettes ont été modifiées pour pouvoir incorporer ces farines dans les produits fabriqués sur les deux sites dès mars 2018

☞ En 2019, les farines de seigle contenues dans nos recettes sont désormais issues de l'agriculture CRC



Nos affirmons ainsi notre volonté d'engagement envers les consommateurs, initiions un cercle vertueux avec nos fournisseurs, partenaires de cette démarche.

26

ENVIRONNEMENT

NOS VALEURS NOS ENGAGEMENTS

EUROGERM souhaite faire progresser ses pratiques et développer des technologies innovantes, moins génératrices de GES, moins consommatrices d'énergie.

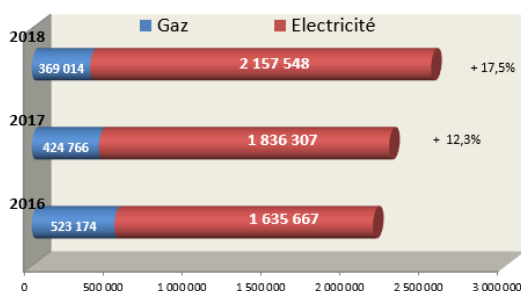


Limitier la consommation des ressources

Maîtriser notre consommation en énergie

RESULTATS

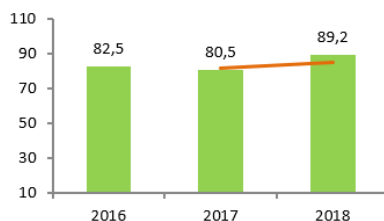
Evolution de notre consommation en énergie sur les 3 dernières années en (kWh)



Mise en place d'une nouvelle ligne en production

Agrandissement de la surface totale des bureaux

Consommation totale énergie (kWh) par Tonne de produit vendu



27

ENVIRONNEMENT

NOS VALEURS NOS ENGAGEMENTS

EUROGERM souhaite faire progresser ses pratiques et développer des technologies innovantes, moins génératrices de GES, moins consommatrices d'énergie.



▪ Limiter la consommation des ressources

Pour maîtriser notre consommation en électricité, des actions ont déjà été initiées

ACTIONS

Nos actions sont orientées pour améliorer l'efficacité énergétique par :

- L'utilisation d'énergies renouvelables
- La sensibilisation du personnel aux bons réflexes
- La réalisation d'un audit énergétique des activités a permis d'identifier la répartition des coûts énergétiques par usage, ainsi que les pistes d'amélioration de certaines installations.

OBJECTIFS 2019 - 2022

Instaurer un système qui permette de suivre plus régulièrement nos consommations énergétiques afin d'être en mesure de contrôler et de mieux maîtriser nos dépenses.

- Définir et mettre en place des moyens, ainsi que des indicateurs plus ciblés, pour suivre et mesurer les consommations et les coûts énergétiques par type et par usage.
- Identifier les postes les plus gourmands en énergie pour pouvoir décider et agir sur les systèmes, les comportements et les équipements.
- Réduire de 10% notre consommation en électricité d'ici 3 ans.

MOYENS

- Contrat  EDF renouvelables

EUROGERM achète 100 % d'électricité produite à partir de sources d'énergies renouvelables.

- Le remplacement de l'éclairage dans les zones de production par un Eclairage LED permet une gestion intelligente de l'éclairage. Il permet de réduire l'énergie et d'optimiser la qualité de l'éclairage. Economie d'énergie estimée à 73.000 KW par an.

28

ENVIRONNEMENT

NOS VALEURS NOS ENGAGEMENTS

EUROGERM souhaite faire progresser ses pratiques et développer des technologies innovantes, moins génératrices de GES, moins consommatrices d'énergie.



▪ Limiter les émissions de G.E.S

Le bilan carbone a permis d'identifier les origines des Gaz à Effets de Serre générés par les activités de l'entreprise et de dégager des pistes d'actions.

ACTIONS

Approvisionnements

Les matières premières sont approvisionnées :

- **Prioritairement en France**, et si possible localement pour les sites d'Eurogerm France ; puis, dans les pays les plus proches en Europe.
- En **vrac**, lorsque la livraison de la matière première est réalisable en citerne vrac et que son stockage est prévu en silo (Gluten, Farine, Sucre,...)

Transport :

Le cahier des charges transmis à nos transporteurs intègre un point spécifique touchant à la Responsabilité Sociétale.



Mission RSE

Recrutement en 2019 d'une personne qualifiée en Développement durable, missionnée pour développer des initiatives RSE et étudier les axes d'amélioration pour optimiser les ressources : énergie, eau, déchets.

RESULTATS

Plus de 50 % du volume des matières premières achetées par EUROGERM, est livré à partir de sites situés en France.



La mise en place des 3 silos en 2018 permet de recevoir plus de matières premières en vrac

Par l'approbation de ce cahier des charges, les transporteurs s'engagent à mettre au point ou à utiliser des méthodes, des codes de conduites ou des technologies plus respectueuses de l'environnement, et moins génératrices de GES.

29

ENVIRONNEMENT

NOS VALEURS NOS ENGAGEMENTS

EUROGERM s'engage à prendre les initiatives nécessaires pour exploiter au mieux les sources d'énergies renouvelables et améliorer le rendement énergétique de ses activités.



▪ Limiter les émissions de G.E.S

ACTIONS

▪ Véhicules électriques :



▪ Optimiser la logistique des marchandises



▪ Visioconférence :

Des salles sont dédiées afin d'organiser des rendez-vous spécifiques sans avoir recours à un déplacement.

▪ Affranchissement :

Utilisation majoritaire de la lettre verte

Ce mode d'affranchissement permet de réduire de 15 % les émissions de Co² comparé à une lettre prioritaire

MOYENS

▪ Acquisition d'un **véhicule d'entreprise électrique** afin de réduire les GES lors de nos déplacements entre les deux sites.

▪ Mise à disposition des salariés de **4 bornes électriques** pour recharger leurs véhicules électriques.

▪ **Optimisation du chargement** des camions lors des commandes d'achats.

▪ Le **transport maritime** est privilégié pour l'expédition des produits dans nos filiales et chez nos clients Grand Export (Containers)

▪ **Des Vidéo-conférences** sont organisées régulièrement afin de planifier et suivre les différents projets et plans d'amélioration établis avec nos partenaires et les filiales.



▪ Défi Carbone 2019 :

Pour les 30 ans de l'entreprise, un défi « **CO₂ / 30 000 km** » a été lancé pour inviter et inciter les salariés à revoir leur mode de déplacement pour venir travailler : *vélo, marche, transport en commun, covoiturage...*

Objectif visé : 30 000 km en 1 an

30

ENVIRONNEMENT

NOS VALEURS NOS ENGAGEMENTS

EUROGERM s'engage à prendre les initiatives nécessaires pour trier, réduire et valoriser au mieux les déchets générés par ses activités.



▪ Gestion des déchets

Améliorer nos pratiques pour minimiser les rebuts et mieux valoriser nos déchets.

ACTIONS

▪ Tous les déchets sont répertoriés et comptabilisés par type de déchets.

Les circuits de collecte de chacun de ces déchets sont définis selon leur nature.

▪ **Les prestataires externes experts** nous conseillent en amont pour la mise en place de notre politique de déchets, et proposent des solutions nouvelles pour valoriser aux mieux ces déchets



▪ **Mise en place d'une procédure pour minimiser le rebut des sacs percés** ne présentant pas de risques avérés pour la sécurité des aliments.

▪ Mise à disposition des salariés de corbeilles de bureau spécifiques en carton **pour collecter le papier afin de le recycler.**

▪ Collecte et recyclage des **consommables d'impression** (cartouches d'encre et toner)

En 2016, EUROGERM s'est engagé dans une démarche Lean & Green

L'objectif de cette démarche a été :

- D'identifier et de réduire les pertes matières générées par les activités de l'entreprise
- De réduire la production de déchets sur le site
- D'optimiser la gestion et la valorisation des déchets

31

ENVIRONNEMENT

NOS VALEURS NOS ENGAGEMENTS


EUROGERM s'engage à prendre les initiatives nécessaires pour trier, réduire et valoriser au mieux les déchets générés par ses activités.



Gestion des déchets

Notre démarche Lean & Green

ACTIONS

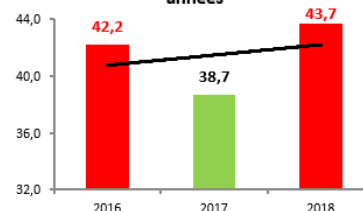
-  Réalisation d'un **audit** par un cabinet d'experts spécialisés dans l'optimisation des postes énergies et déchets ;
- Constitution d'un **groupe de travail** autour du projet d'amélioration, constitué par des salariés volontaires et motivés par le sujet.
- **Formation du groupe** aux règlements, outils et méthodes d'analyses permettant de piloter les actions d'amélioration portant sur la réduction des déchets ou des énergies.
- Mise en place en 2018 d'une **filière** de collecte des échantillons de laboratoire (pâtes, pains, blés...) afin de valoriser ces bio déchets **par méthanisation**.

Identification des actions d'amélioration

- Réduire le **taux de perte global** par la mise en place d'actions ciblées dans les activités
- Améliorer le **tri de nos déchets** et optimiser les coûts
- Sensibiliser le **personnel** dans le but de modifier les comportements en matière de prévention et de tri.
- Renforcer nos **relations** avec les prestataires externes experts dans le domaine du tri et de la revalorisation des déchets
- Réduire la **proportion de quantité de déchets enfouis** et augmenter la valorisation en alimentation animale et le don.

RESULTATS 2018

Kg de déchets collectés par Tonne de produit fabriquée sur les 3 dernières années



32

ENVIRONNEMENT

NOS VALEURS NOS ENGAGEMENTS

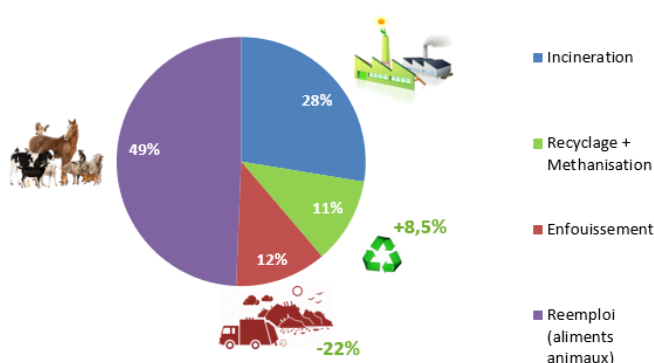
EUROGERM s'engage à prendre les initiatives nécessaires pour trier, réduire et valoriser au mieux les déchets générés par ses activités.



Gestion des déchets

RESULTATS

Devenir des Déchets industriels et des Bio-déchets en 2018



Nos actions sur ces 2 dernières années permettent de constater :

- La réduction de la proportion de quantité de déchets enfouis,
- L'augmentation du recyclage des bio-déchets dont la réutilisation en alimentation animale

Objectif 2019 :

Analyser tous les postes générant des déchets et les causes des rebuts, pour mener une réflexion et aboutir à des axes d'amélioration.

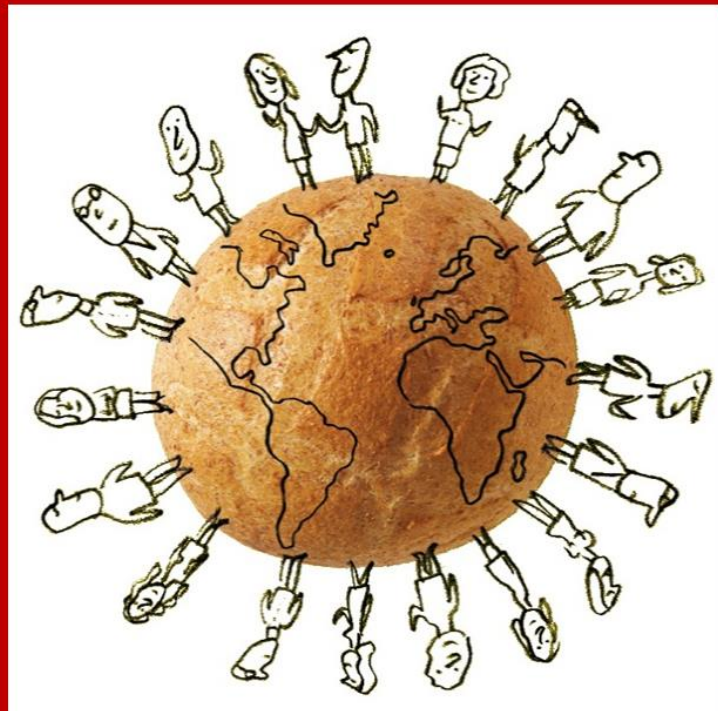
[Pistes de réflexion : conditionnement de nos MP, politique d'échantillonnage, produits de rinçage, politique de reconditionnement, gestion des stocks...]

33

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

▪ PRINCIPE 10

Les entreprises sont invitées à lutter contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.



34

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

NOS VALEURS NOS ENGAGEMENTS

Think global, eat local : créer des synergies techniques tout en respectant les traditions alimentaires locales, tel est l'axe de la démarche export d' **EUROGERM**.



▪ Ethique dans les affaires

Un code de déontologie fait le lien entre les valeurs de l'entreprise, la conformité et les comportements professionnels à adopter dans l'accomplissement des différentes activités.

ACTIONS

▪ Politique Internationale

Notre politique est axée sur une implantation plus forte à l'Export, avec un développement de nos filiales dans le cadre d'un partenariat local :

- La charte signée entre la filiale et le groupe **EUROGERM**, fixe le cadre du partenariat, les principes et les règles de conduite des affaires.
- Cette charte rappelle aux directeurs des filiales :
 - Les règles de gouvernance de l'entreprise,
 - Les comportements à adopter au regard des lois et des règlements,
 - Les engagements (obligations de reporting, transparence, communication)
- Un point spécifique mentionné dans cette charte, rappelle les obligations de la filiale concernant la lutte contre la corruption, en adéquation avec les valeurs du groupe.

▪ Politique générale : Loyauté – Déontologie

Les acteurs du groupe s'engagent à promouvoir les produits et les services de façon honnête et loyale.

L'ensemble des salariés et les acteurs du groupe s'engagent à ne solliciter ou accepter aucun don, paiement ou contre-partie, à visée corruptrice de la part de nos clients et nos fournisseurs.

Respect client – fournisseur – Parties prenantes



35

Calendrier de communication financière

11/10/2019 : publication des résultats semestriels 2019

Contacts

Eurogerm

Jean-Philippe Girard – Président Directeur Général

Tel : +33 (0) 3 80 73 07 77

investisseurs@eurogerm.com

Agence Shan

Communication Financière et Relations Investisseurs

Florent Alba / Denise Rodrigues-Viellard

Tel : +33 (0) 1 44 50 03 83

eurogerm@shan.fr



RESPONSABLES DE NOTRE AVENIR

Parc d'activités bois Guillaume - 2 rue champ doré
21850 SAINT-APOLLINAIRE - FRANCE
Tél. +33 (0)3 80 730 777 - Fax +33 (0)3 80 730 770
contact@eurogerm.com

www.eurogerm.com

